ACADÉMIE DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Maine-et-Loire

Rentrée scolaire

Année 2023-2024

DSDEN de Maine-et-Loire

Les fiches techniques du département

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Table des matières

Les chiffres du département pour les établissements publics **4**

Rentrée 2023 : ce qui change pour les élèves **5**

Une approche nouvelle : « Notre école, faisons-la ensemble » 5

La voie professionnelle, une voie d'excellence 6

Une classe de sixième consolidée 7

EPS 7

ÉLÈVES ET ÉTABLISSEMENTS ***9***

1 - Le 1er degré : la couverture territoriale **10**

2 - Le 1er degré : les structures **13**

3 - Le 1er degré : les élèves **14**

4 - Le 1er degré : les enseignants et enseignantes du secteur public et le remplacement **16**

LE REMPLACEMENT **17**

5 - Le 1er degré : la formation continue **18**

6 - Le 1er degré : les langues vivantes **21**

7 - Le second degré : les structures **24**

8 - Le 2nd degré : les enseignements de spécialité en classe de 1ère générale **25**

9 - Le 2nd degré : les langues vivantes **26**

10 - La sécurité dans les écoles et les EPLE **27**

11- Les résultats aux examens **29**

12 - Le climat scolaire **30**

13 - L'absentéisme **32**

14 - Les relations écoles-entreprises **34**

ACTIONS ÉDUCATIVES ***36***

15 – 1er degré : l'accueil et la scolarisation en maternelle **38**

16 – 1er degré : le dédoublement des classes de GS, CP et CE1 en REP et REP+ **39**

17 - L'organisation de la semaine scolaire **40**

18 – 1er degré : les stages de réussite **42**

19 - Devoirs faits **44**

20 - L'Education prioritaire **45**

21 - La politique de la ville **47**

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

22- Les cités éducatives **49**
23 - L'Education à la citoyenneté **51**
24 - Les enseignements généraux et professionnels adaptés **55**
25 - Les élèves en situation de handicap **57**
26 – CASNAV49 ..... **59**
27 - Le parcours d'éducation artistique et culturelle et l'action mémorielle **61**
28 – Le sport à l'école **68**
29 - Les sciences à l'école **74**
30 - Les technologies et ressources numériques **78**
31 - Favoriser la persévérance scolaire **82**
32 - L'apprentissage **84**
33 - Le SNU **86**
34 - Les politiques de jeunesse **87**
ORGANISATION ET MISSIONS DE LA DSDEN 49 ..... ***89***
35 - Organigramme des services départementaux 49 ..... **90**
36 - L'encadrement départemental **91**
37 - Les services administratifs **94**
38 - La protection de l'enfance **98**
39 - Le service social et de santé en faveur des élèves **100**
40 - Le service social et de santé en faveur des personnels **102**
ANNEXES ***103***
41 - Les Inspecteurs de l'Education Nationale, chargés de circonscription du 1er degré **104**
42 - Les personnels de direction du 2nd degré **105**
43 - CIO – atelier canopé - INSPE **110**
44 - La carte des circonscriptions du 1er degré **111**
45 - La carte des bassins de formation **112**
46 - Les écoles, collèges et lycées disposant d'une ULIS **114**
47 - Les unités d'enseignement du 1er degré **116**
48 - Le site internet de la DSDEN49 ..... **117**
49 - Les signalements **118**
50 - Les CTP Gendarmerie **122**

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

Les chiffres du département pour les établissements publics

Premier degré

Nombre de circonscriptions : 15

Nombre d'écoles publiques : 416

Second degré

Nombres de collèges : 50

Nombre de lycées : 21

Nombre d'élèves : 48 413 (premier degré) et 68 457 (second degré)

Résultats aux examens juin 2023 (chiffres en cours de consolidation)

Résultats au Brevet : 91% de réussite

Résultats au Baccalauréat :

- Général : 97, 14% de réussite
- Technologique : 92, 79% de réussite
- Professionnel : 88, 80% de réussite

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

Rentrée 2023 : ce qui change pour les élèves

Le lien suivant vous permet de prendre connaissance des mesures et dispositifs nationaux qui entrent en vigueur à partir de la rentrée scolaire : https://www.education.gouv.fr/rentree-2023-ce-qui-change-pour-les-eleves-379152 et, dans le Maine-et-Loire, quelques points d'attention.

Une approche nouvelle : « Notre école, faisons-la ensemble »

Le dispositif "Notre école, faisons-la ensemble" s'inscrit dans une approche nouvelle de concertation proposée depuis octobre 2022 par le Conseil national de la refondation - Éducation : il importe en effet **de s'appuyer sur des initiatives locales** pour améliorer la réussite et le bien-être des élèves et réduire les inégalités scolaires.

Tous les acteurs de la communauté éducative, élèves, parents, enseignants, élus locaux et partenaires, sont ainsi invités à engager une concertation afin de proposer collectivement des idées innovantes et élaborer des projets pour leur école ou établissement.

Une plateforme numérique a été spécialement créée pour déposer, soutenir et accompagner les projets CNR - Éducation "Notre école, faisons-la ensemble" :

https://analyses-educenquete.adc.education.fr/DGESCO-B12/NEFE_depot/Deposant.htm

- Login : Nantes
- Mot de passe : RW44

3 étapes

La démarche « Notre école, faisons-là ensemble » se compose de 3 étapes. Elle est **facultative** et réalisée sur **la seule base du volontariat** des équipes.

1ère étape : la concertation

Des temps de concertation sont organisés entre les différents acteurs de la communauté éducative afin de faire émerger collectivement des idées d'évolution.

2ème étape : l'élaboration d'un projet au service de la réussite des élèves

Suite à ce temps de concertation, un projet pédagogique peut être déposé sur la plateforme numérique dédiée. Il fixe les priorités identifiées lors de la concertation sur tout ou partie des trois dimensions fondamentales (*excellence, égalité, bien-être*) et détermine un plan d'action permettant de les concrétiser.

3ème étape : le soutien financier du Fonds d'innovation pédagogique

Après validation du rectorat, le projet peut bénéficier d'un accompagnement et de crédits du Fonds d'innovation pédagogique pour sa réalisation.

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

Chiffres clés pour le Maine-et-Loire_Septembre 2023

261 concertations renseignées sur la plateforme

Une équipe d'appui départementale CNR composée de **26** personnes

113 projets examinés et accompagnés dont : **52** projets écoles, **47** projets collèges, **3** projets EREA et **11** projets lycées

35 projets validés

La voie professionnelle, une voie d'excellence

Le lycée professionnel de demain c'est :

Un lycéen professionnel mieux accompagné dans son parcours

- **1 année de terminale repensée** pour s'adapter au projet de chaque élève
- **3 nouveaux dispositifs pour prévenir le décrochage scolaire** :
  - Le dispositif **Tous droits ouverts** pour le décrocheur en lycée professionnel
  - Le dispositif **Ambition emploi** pour le décrocheur post-lycée professionnel
  - Le **Parcours de consolidation** pour les étudiants en risque de décrochage ou d'échec en BTS

Un lycéen professionnel mieux accompagné dans son projet professionnel

- Par des professeurs mieux reconnus pour leur engagement
- Par le service public de l'emploi
- Par un mentor

Un lycée professionnel qui répond mieux aux grands enjeux économiques

- **80 nouvelles formations d'avenir** pour accueillir 1 050 élèves dès la rentrée 2023
- **2 100 bureaux des entreprises** pour renforcer les liens entre le lycée professionnel et les entreprises de son territoire
- **20 000 places de spécialisations** Demain, chaque chef d'établissement disposera de leviers pour conduire le projet de son lycée en fonction de ses spécificités, ses partenaires et son écosystème

Un professeur en lycée professionnel valorisé à hauteur de son engagement

- **Jusqu'à 7 500€ bruts par an** adossés à de nouvelles missions

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

Les lycées professionnels dans le Maine-et-Loire :

- Angers : Henri Dunant, Simone Veil, Narcé, Ludovic Ménard
- Avrillé : Paul-Emile Victor
- Cholet : Renaudeau, Hyrôme
- Saumur : Bertin
- Segré : Blaise Pascal

Une classe de sixième consolidée

Etape charnière de la scolarité des élèves, la classe de sixième nécessite une attention particulière de la communauté éducative. Il s'agit de consolider les apprentissages des élèves, pour qu'ils puissent se projeter avec confiance dans la suite de leur scolarité au collège.

Dans la continuité de la priorité donnée au premier degré, l'organisation des enseignements dans les classes de sixième au collège est modifiée dès la rentrée 2023 en vue de renforcer chez les élèves la maitrise des savoirs fondamentaux, d'approfondir leurs connaissances et de leur permettre l'autonomie dans leur travail.

Une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en mathématiques ou en français est instaurée pour tous les élèves de sixième dans le cadre des 26 heures d'enseignement. Elle vise à renforcer exclusivement les connaissances et les compétences de mathématiques ou de français.

Afin de mieux accompagner les élèves à leur entrée au collège et de faire en sorte qu'ils acquièrent une autonomie dans leur travail personnel, l'accompagnement aux devoirs, « Devoirs faits », est rendu obligatoire pour tous les élèves de sixième. Le volume horaire et les modalités d'organisation sont déterminés par le chef d'établissement en fonction de son contexte e des besoins des élèves, en priorisant, dans la mesure du possible, le recours au personnel enseignant.

Textes de référence :

- Arrêté du 7-4-2023 modifiant l'arrêté du 19-5-2015
- Arrêté du 7-4-2023 modifiant l'arrêté du 21-10-2015
- BOEN du 12 janvier 2023 :
    - Note de service du 10 janvier 2023 : renforcer la maitrise des savoirs fondamentaux des élèves en CM1, CM2 et 6e (cylce 3) pour faciliter leur entrée au collège
    - Note de service du 10 janvier 2023 : une nouvelle dynamique pour les mathématiques, place des mathématiques de l'école au lycée
- BOEN du 20 avril 2023 :
    - Note de service du 13 avril 2023 : organisation des enseignements dans les classes de sixième au collège

Source Eduscol : https://eduscol.education.fr/2466/une-classe-de-sixieme-au-plus-pres-des-besoins-des-eleves

EPS

30 MINUTES D'ACTIVITE PHYSIQUE QUOTIDIENNE

Initiée par Paris 2024 dans la perspective de l'héritage des Jeux et lancée par le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse et le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques en collaboration avec le mouvement sportif en septembre 2020, cette mesure s'inscrit dans le cadre du programme Génération 2024, de la démarche Ecole promotrice de santé et dans la Stratégie nationale sport-santé (SNSS). Ce projet vise à permettre aux jeunes de pratiquer une activité physique quotidienne et ainsi favoriser le développement des capacités motrices et des aptitudes physiques des enfants.

Le dispositif de 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école, distinct de l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), a pour objectif de susciter un mouvement d'adhésion autour d'un objectif partagé au service du bien-être des élèves et de leur santé et au bénéfice de leurs apprentissages.

Les « **30 minutes d'activité physique quotidienne** » peuvent prendre des formes variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école et peuvent s'inscrire sur les différents temps scolaires mais aussi périscolaires.

2 HEURES SUPPLEMENTAIRES DE SPORT AUX COLLEGES

Lancé en 2022, le dispositif « 2 heures de sport hebdomadaire en plus pour les collégiens » a pour but de **soutenir la pratique sportive des collégiens qui connaissent de 11 à 14 ans, un décrochage marqué** : en effet, un tiers des garçons et seulement un quart des filles pratiquent l'heure d'activité physique et sportive quotidienne recommandée par l'OMS à cet âge-là.

Ce dispositif expérimental doit contribuer à corriger ce constat grâce à la mobilisation de tous les acteurs de la continuité éducative : établissements scolaires, mouvement sportif, collectivités etc.

Pour cela, des **activités ludiques et innovantes** sont proposées sur le temps périscolaire, sur des cycles de 6 semaines et encadrées par des éducateurs des associations sportives.

L'objectif est de **cibler les jeunes sédentaires et éloignés de la pratique sportive** (notamment les jeunes filles et les élèves à besoins spécifiques) afin de contribuer à améliorer **santé, bien-être et climat scolaire**. Des bienfaits sont également constatés par les élèves et les équipes pédagogiques au niveau de la **concentration**, favorisant ainsi les apprentissages.

A la rentrée 2023, cette expérimentation se mettra en œuvre dans 10% des collèges du département de Maine-et-Loire.

Les collèges proposant ce dispositif :

- Rabelais (Angers)
- Mermoz (Angers)
- Delessert (Saumur)
- Portes d'Anjou (Noyant-Village)
- Saint Jean (Vihiers)
- Sainte Marie (Torfou)
- Notre Dame (Baugé)
- Sacré Cœur (Pouancé)
- Jean Bosco (Saint Macaire en Mauges)

APPRENTISSAGE DES SAVOIRS SPORTIFS FONDAMENTAUX

Deux programmes existent pour l'apprentissage des savoirs sportifs fondamentaux : le savoir nager (sous la forme de l'aisance aquatique) et le savoir rouler à vélo (voir fiche 37).

L'aisance aquatique vise à sécuriser les enfants en milieu aquatique le plus tôt possible. Elle s'adresse aux enfants de 4 à 6 ans. L'objectif est de leur apprendre à rentrer et sortir de l'eau, s'immerger, construire un nouvel équilibre et à traverser un bassin de 10 mètres pour rejoindre le bord. L'acquisition de l'aisance aquatique s'organise dans le temps scolaire, après l'école ou pendant les vacances, lors de cycles d'apprentissage condensés dans le temps.

Le savoir rouler à vélo vise quant à lui le développement de la pratique du vélo en toute sécurité avec l'objectif à terme que tous les enfants entrant au collège maîtrisent la pratique de manière autonome dans des conditions réelles de circulation, à des fins de mobilité. Ce programme vise les enfants de 6 à 11 ans. Il comporte trois blocs (savoir pédaler, savoir circuler, savoir rouler à vélo) représentant 10 heures de formation par enfant, 15 heures pour une classe.

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

ÉLÈVES ET ÉTABLISSEMENTS

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

Le 1er degré : la couverture territoriale

Le département de Maine-et-Loire est l'un de ceux qui a vu le nombre le plus important de fusions de communes dans les années 2010. Le nombre de communes a été divisé par 2.

Depuis 2013, le département de Maine et Loire a connu un resserrement du nombre de communes. Ces rapprochements se sont faits dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales prévoyant une nouvelle modalité de regroupement : la commune nouvelle.

Au total, le nombre de communes est passé de 357 à 177 soit -180.

Le nombre de communes regroupées en fait l'un des départements le plus concerné en France par ce type de nouvelle organisation.

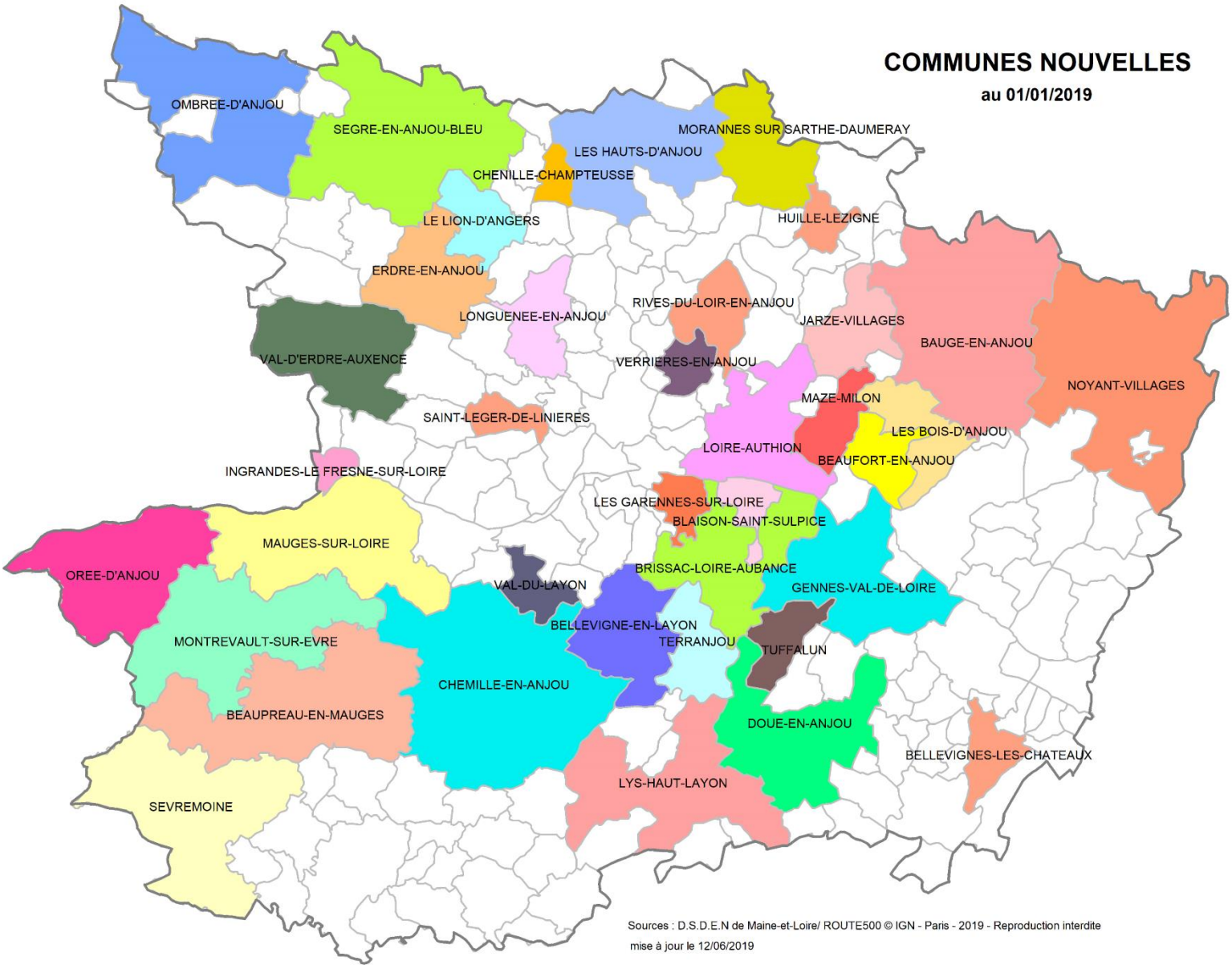

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

LES ECOLES SUR LE TERRITOIRE DE MAINE-ET-LOIRE

Evolution du réseau public :

- Fusion des écoles maternelle et élémentaire Marcel Luneau La Séguinière
- Fusion des écoles maternelle et élémentaire Le Château Beaufort-en-Anjou
- Fusion de l'école maternelle Françoise Dolto et élémentaire Robert Fontaine Segré-en-Anjou Bleu

	Commune ou commune déléguée ayant au moins une école publique et une école privée
	Commune ou commune déléguée ayant au moins une école publique et pas d'école privée
	Commune ou commune déléguée ayant au moins une école privée et pas d'école publique

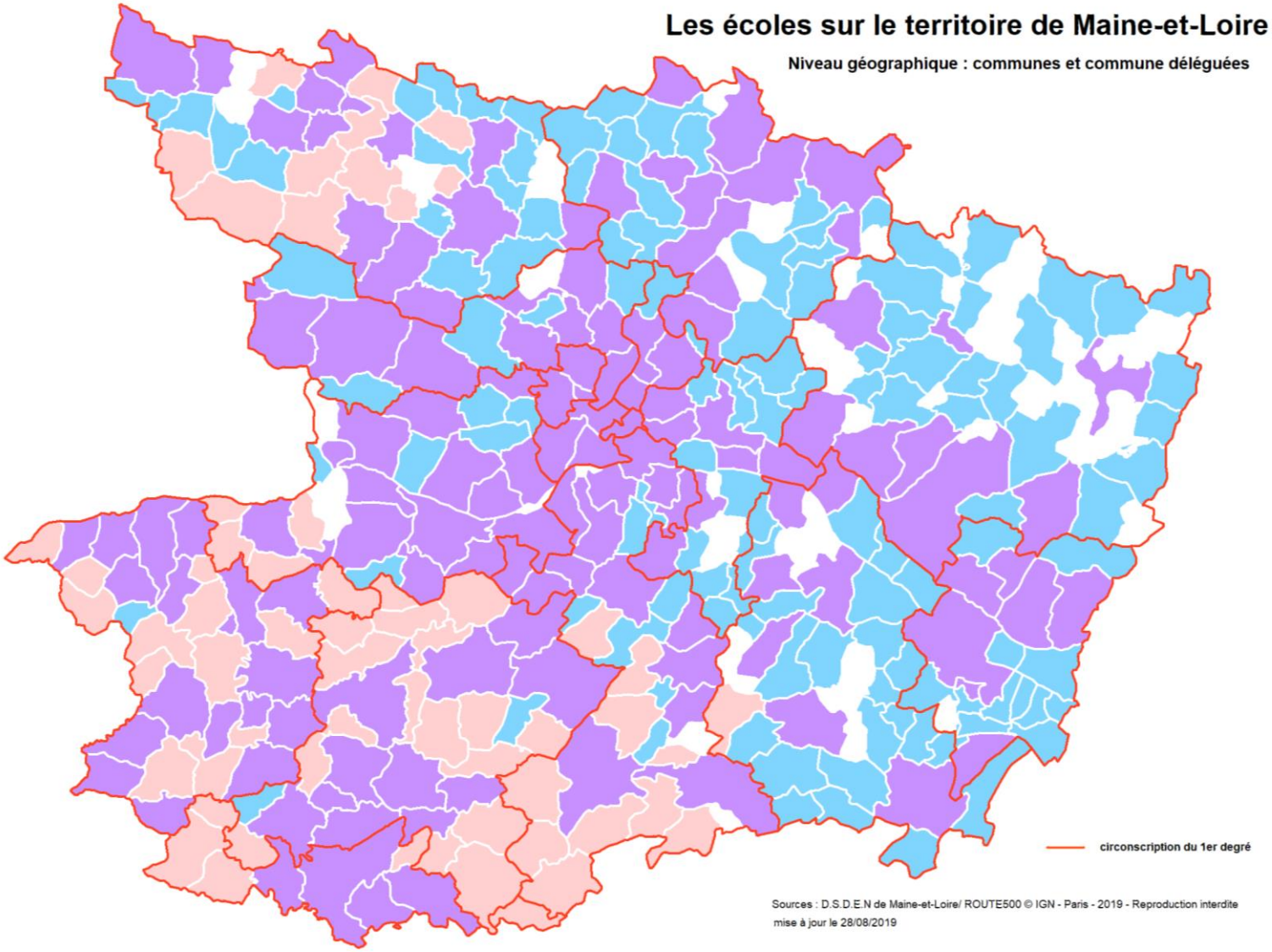

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

Les 11 Regroupements Communaux et Intercommunaux assurent une offre de service public d'éducation dans des secteurs isolés ruraux.

LES REGROUPEMENTS PEDAGOGIQUES INTERCOMMUNAUX SUR LE TERRITOIRE DE MAINE-ET-LOIRE

Regroupements Pédagogiques Intercommunaux RPI : 9

Regroupement Pédagogique Concentré RPC : 2

	N°	Regroupement Pédagogique Intercommunal
PONTS DE CE –SUD LOIRE BOCAGE	1	TIGNE - CERNUSSON - LA FOSSE DE TIGNE -TANCOIGNE
SAUMUR	2	BLOU - NEUILLE
	3	MONTSOREAU - PARNAY - SOUZAY CHAMPIGNY - TURQUANT
DOUE AUBANCE-LOIRE ET THOUET	4	CIZAY LA MADELEINE - COURCHAMPS
	5	ROU MARSON - LES ULMES - VERRIE
	6	ST MACAIRE DU BOIS - LES VERCHERS SUR LAYON
	7	LOURESSE ROCHEMENIER - DENEZE SS DOUE
SEGRÉ	8	CHAMBELLAY - LA JAILLE YVON
	9	BOUILLE MENARD - BOURG L'EVEQUE
		Regroupement pédagogique Concentré
BAUGE		ST GEORGES DU BOIS – FONTAINE MILON
DOUE AUBANCE-LOIRE ET THOUET		EPPU MERON MONTREUIL-BELLAY – SAINT-JUST-SUR-DIVE

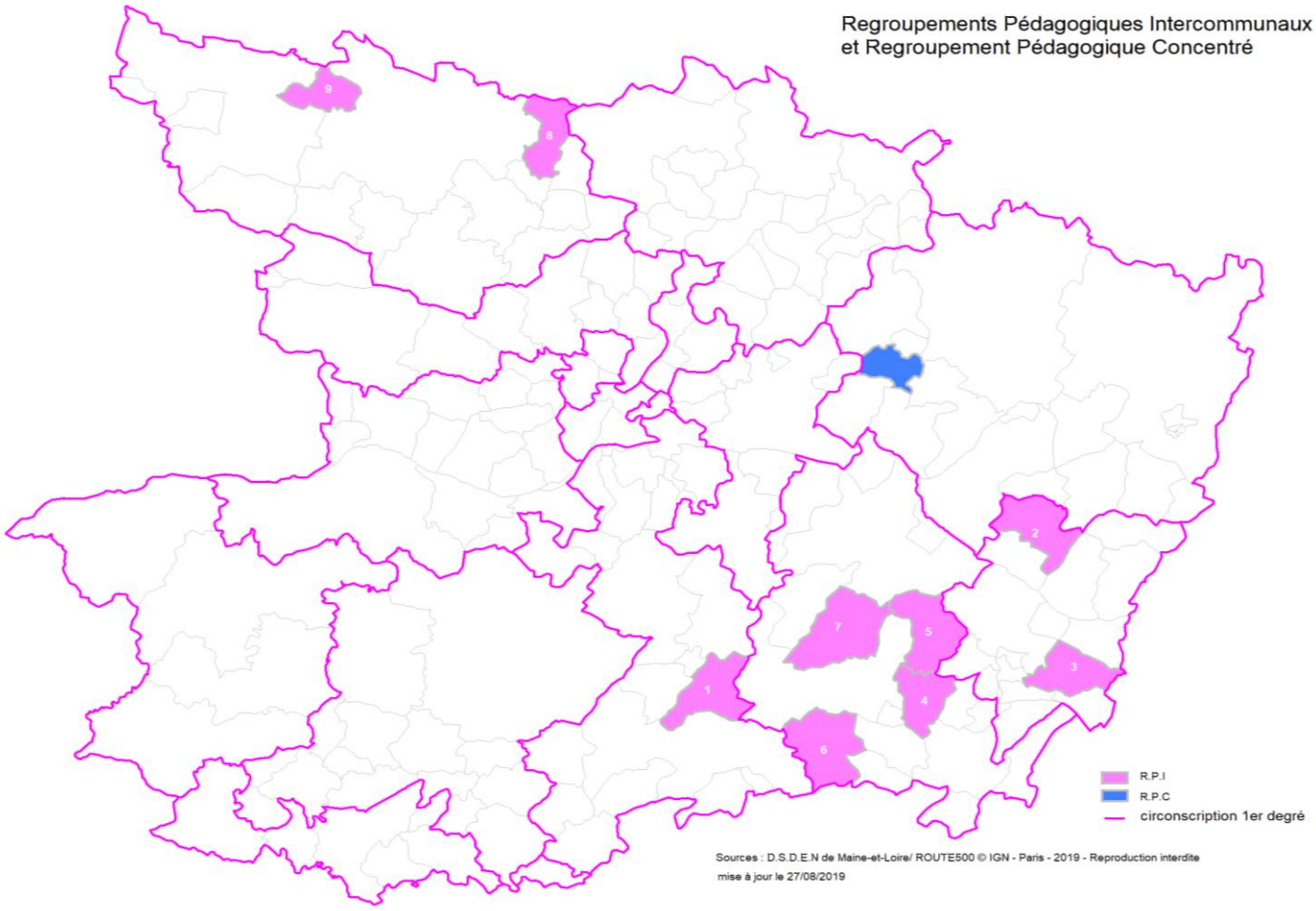

Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

Les écoles privées représentent 35,4 % des écoles de Maine et Loire.

LES ECOLES ET LES CLASSES A LA RENTREE 2023

	Public	Privé	Total
Écoles maternelles	81	1	82
Écoles élémentaires	335	227	562
Total	**416**	**228**	**644**

Le nombre de classes tient compte des classes de GS, CP et CE1 dédoublées en REP et REP+.

LES 416 ECOLES PUBLIQUES DU DEPARTEMENT

Les coordonnées des écoles publiques sont accessibles sur le site de la DSDEN en suivant le lien ci-dessous : https://www.dsden49.ac-nantes.fr/l-education-nationale-dans-le-49/ecoles-du-premier-degre/

	Écoles	Classes
Maternelles	81	748
Élémentaires	335	1451
Total	**416**	**2199**

Unités localisées pour l'Inclusion Scolaire ULIS : 37

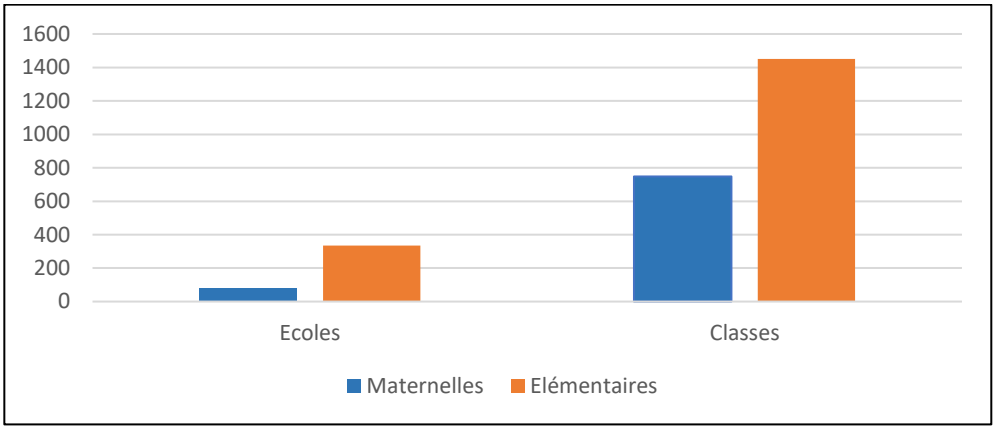

47,1% des écoles publiques de Maine-et-Loire accueillent 4 classes ou moins.

LA TAILLE DES ECOLES PUBLIQUES DE MAINE-ET-LOIRE

Les écoles les plus importantes du département comportent :

- *9 classes en école maternelle*
- *15 classes en école élémentaire*
- *17 classes en école primaire*

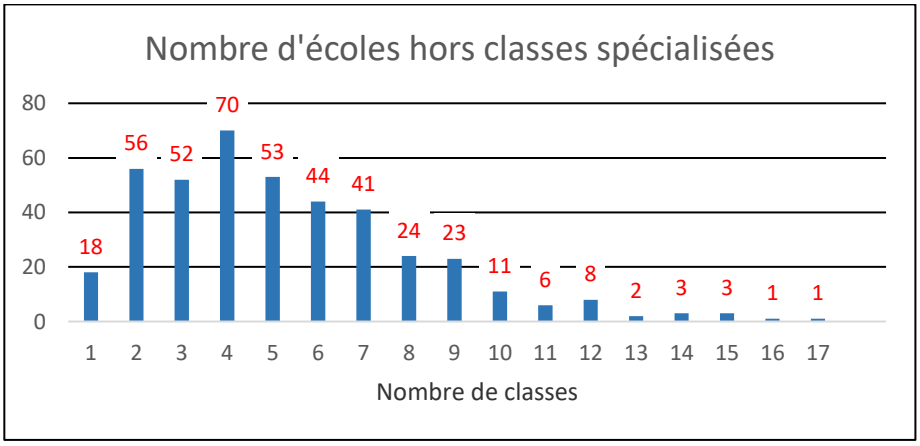

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

La loi de 2005 en faveur des personnes handicapées a permis aux élèves concernés de bénéficier d'une scolarité en inclusion. Le nombre d'élèves bénéficiant d'un enseignement spécialisé à progresser.

LES ELEVES DANS LE PREMIER DEGRE PUBLIC

	Pré-élémentaire	Élémentaire	Spécialisé	TOTAL
2018/19	19525	32681	412	52618
2019/20	18968	32508	406	51882
2020/21	18205	32270	385	50860
2021/22	17796	31824	398	50018
2022/23	17488	31277	402	49167
2023/24 *	17203	30800	410	48413

* « prévisionnel »

Le tendanciel à la baisse se confirme.

L'EVOLUTION DES EFFECTIFS DES ECOLES PUBLIQUES PAR NIVEAU

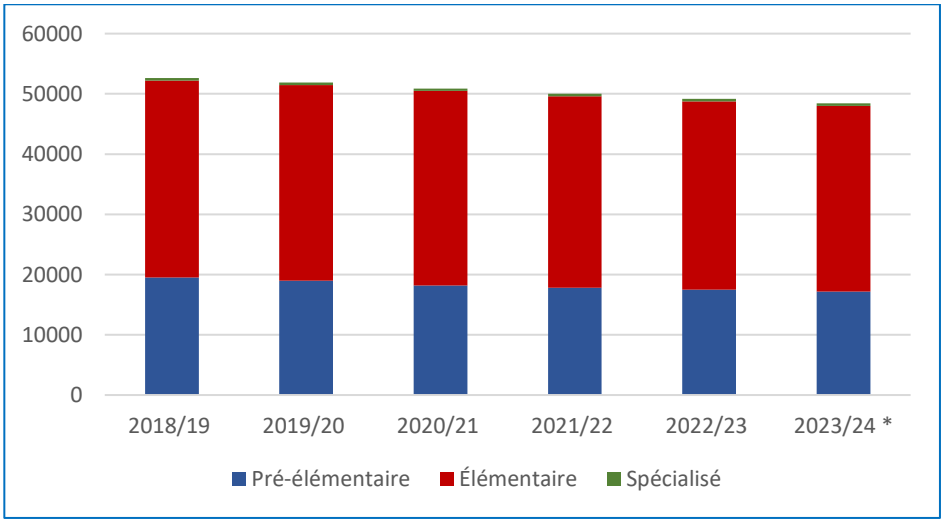

L'évolution sur 6 ans montre une perte de 8 % soit 4205 élèves

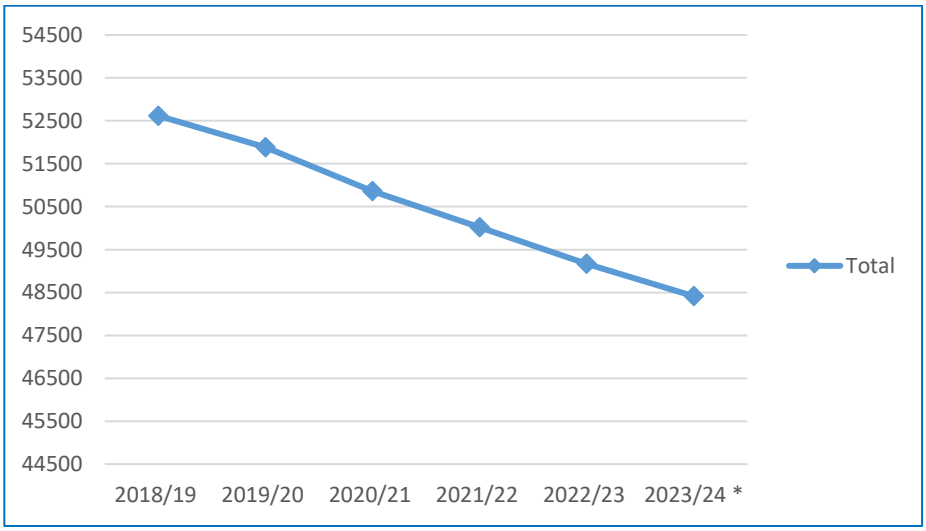

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

LES ELEVES DANS LE PREMIER DEGRE PRIVE

Les élèves de l'enseignement privé représentaient 39,05% des élèves du 1er degré du Maine-et-Loire en 2022-2023

	Pré-élémentaire	Élémentaire	Spécialisé	total
2018/19	12162	21175	101	33438
2019/20	11926	20988	109	33023
2020/21	11485	20745	102	32332
2021/22	11385	20520	117	32022
2022/23	11201	20197	108	31506
2023/24*	10867	19798	110	30775

* « prévisionnel »

L'EVOLUTION DES EFFECTIFS DES ECOLES PRIVEES PAR NIVEAU

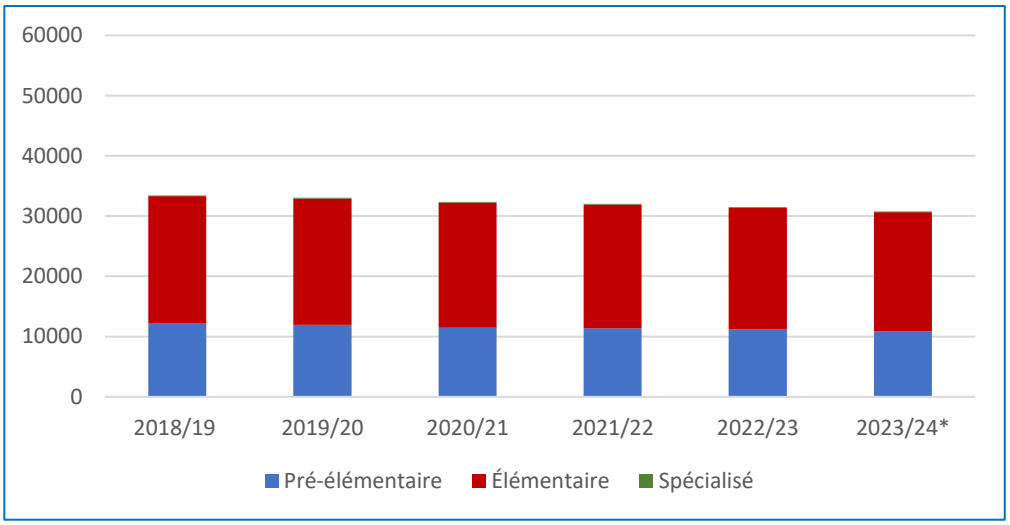

Depuis la rentrée 2016 on observe comme dans le public une tendance à la baisse sur 6 ans : 8 %

ou -2663 élèves

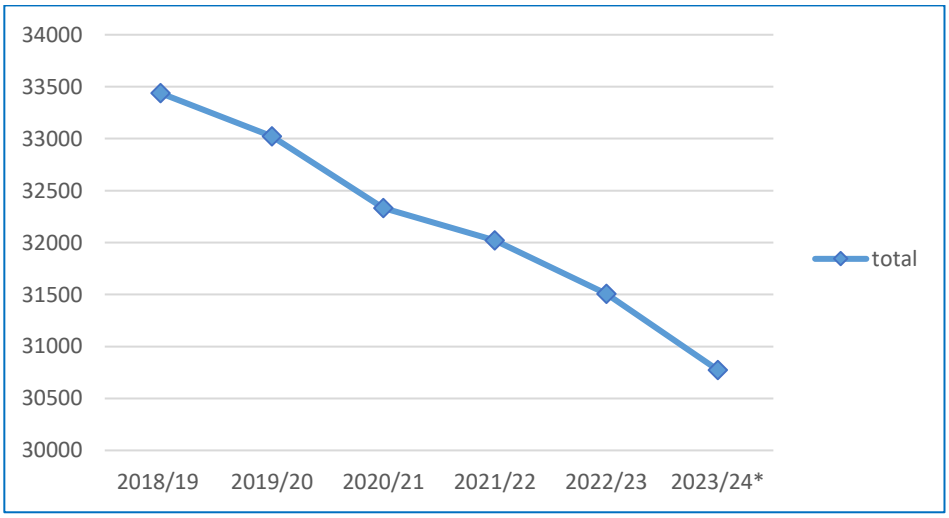

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

Les personnels enseignants du 1er degré sont très majoritairement des femmes, elles sont près de

***4** fois plus nombreuses que les hommes.*

Les concours de recrutement confirment cette tendance.

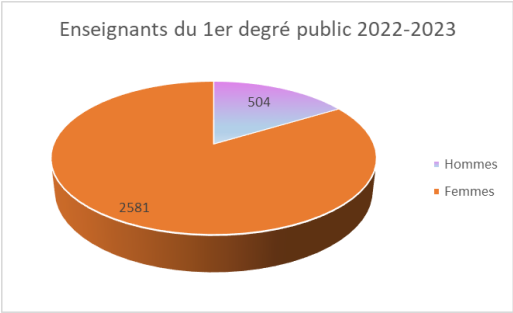

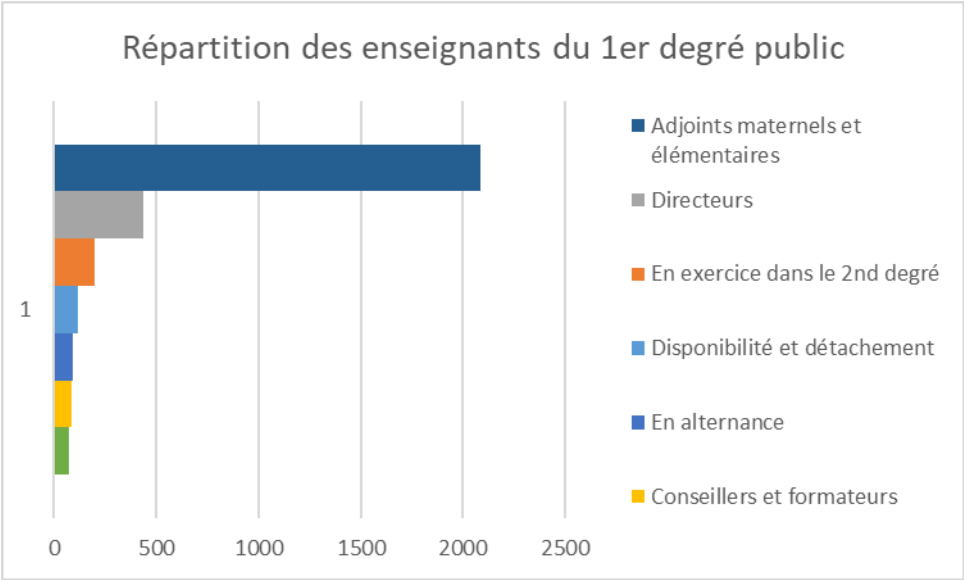

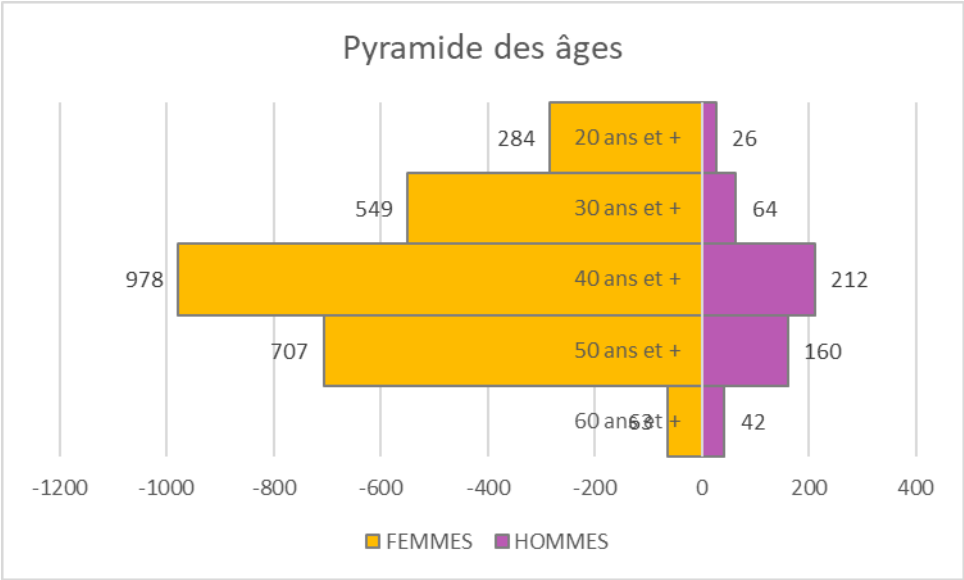

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

LE REMPLACEMENT

Le département de Maine-et-Loire dispose d'une brigade de remplacement appelée à intervenir dans tout type d'école et sur tout niveau de classe pour assurer tout remplacement de courte ou de longue durée des personnels enseignants en congé de maternité, congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, stages de formation, bénéficiaires d'une autorisation d'absence, etc.

Lorsqu'ils ne sont pas appelés pour une suppléance, les remplaçants se rendent le matin, dès l'ouverture, dans leur établissement de rattachement administratif.

La zone de remplacement dans laquelle les remplaçants interviennent est en premier lieu située dans un secteur proche de l'établissement de rattachement administratif mais peut être étendue à toute la circonscription, voire aux circonscriptions voisines.

Le graphique ci-dessous présente le taux d'efficacité du remplacement c'est-à-dire la capacite à couvrir les besoins.

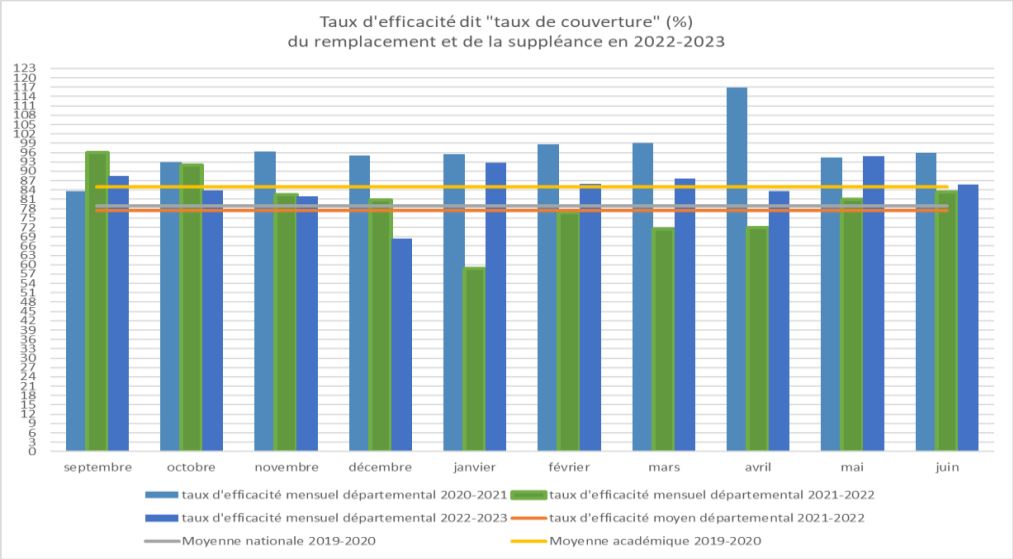

Le taux moyen de mobilisation du potentiel de remplacement (93,08%) est inférieur à celui de 2021-2022 (93,79%).

Le graphique ci-dessous présente le taux d'efficience également appelé taux de rendement du remplacement. Cet indicateur met en évidence le niveau de mobilisation de la brigade de remplacement par rapport aux besoins.

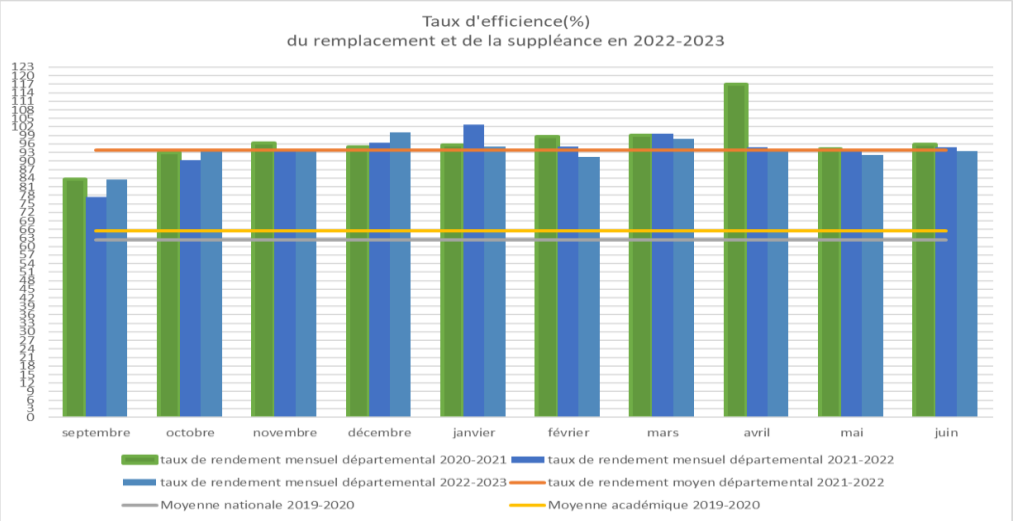

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU 1ER DEGRE

Vecteur direct du projet académique, le Programme Départemental de Formation (PDF) 2023/2024 déploie ses priorités dans la continuité des plans précédents et intègre les nouvelles priorités nationales dont la mise en œuvre du plan maternelle.

La construction d'un programme pluriannuel vise à donner à l'ensemble des personnels un premier niveau de formation à la laïcité et aux valeurs de la République.

Les axes structurant le PDF sont les suivants :

- Poursuivre la mise en œuvre du plan de mobilisation pour les fondamentaux dans le premier degré (renforcer les liens entre les différents domaines d'enseignement) ;
- Assurer la formation de tous les personnels sur la laïcité et les valeurs de la République ;
- Conforter le déploiement du programme pHARe ;
- Mettre en œuvre les formations statutaires dont celles contribuant à l'appui à la direction d'école ou au développement de l'éducation inclusive ;
- Maintenir des accompagnements et formations de proximité (classes EMILE, continuité entre les cycles, « dispositif d'évaluation des établissements », ...) ;
- Favoriser la formation et l'implication des personnels ayant des missions d'accompagnement des PE (CPC, CPD, personnels chargés de mission, PEMF, Erun notamment).

La majorité des formations s'attache à l'enseignement des apprentissages fondamentaux.

La formation continue s'inscrit dans une stratégie globale de maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves de l'école primaire. C'est la raison pour laquelle la formation sera renforcée pour soutenir l'action des équipes pédagogiques en faveur de l'apprentissage de la lecture et des mathématiques. L'organisation du PDF 2023-2024 répond à l'objectif de former annuellement 1/6 des PE dans le cadre de constellations (en français ou en mathématiques).

Un protocole départemental spécifique est mis en œuvre auprès de l'ensemble des classes dédoublées.

Les 18 heures d'animation pédagogique ne constituent qu'une partie du PDF. Ce programme concerne tous les personnels enseignants du premier degré (stagiaires, contractuels, titulaires) et a vocation à les accompagner et les former tout au long de leur carrière. Des actions de formation spécifiques seront proposées aux enseignantes et enseignants amenés à exercer pour la première fois en classe maternelle. Les dispositifs de formation continue des directeurs et directrices d'école font également l'objet d'une attention particulière.

Ecoles en contrat local d'accompagnement :

Primaire Les Erables à Parcay les Pins, NOYANT VILLAGES ; Primaire Jardin extraordinaire à Beausse, MAUGES SUR LOIRE ; Elémentaire Chambord, CHOLET ; Elémentaire Buffon, CHOLET ; Elémentaire,

Jules Verne, CHOLET ; Primaire La Herse ; MONTREUIL BELLAY

Un accompagnement spécifique sera proposé aux équipes engagées dans un contrat local d'accompagnement ou dans le dédoublement des classes en grande section (REP+).

Le PDF s'applique à rechercher le juste équilibre entre les projets personnels de formation et l'ajustement du métier aux nécessaires changements et évolutions du système éducatif. Il vise à rendre accessible à tous les personnels une diversité de parcours de formation et à développer des propositions d'accompagnement pour des personnels aux missions spécifiques.

Au cœur de cette dimension départementale, chaque inspecteur et inspectrice de circonscription pourra élaborer des actions en tenant compte de la spécificité de son territoire mais aussi des bilans effectués à l'occasion des rendez-vous de carrière.

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

La constellation : un espace de formation de proximité et de travail collégial.

Les enseignantes et enseignants vont continuer à bénéficier de formations didactiques et pédagogiques adaptées à l'école maternelle.

ZOOM SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN FRANÇAIS ET DU PLAN MATHEMATIQUES ET DU PLAN MATERNELLE

Dans le département, trois axes vont continuer à caractériser la formation continue des enseignantes et enseignants sous la conduite d'un référent ou d'une référente de circonscription dans le champ du français ou des mathématiques :

- Une formation locale dans la confiance et en temps long ;
- Un travail basé autour de la constitution d'un groupe d'environ 8 professeurs des écoles ;
- Un travail centré sur des contenus abordés en profondeur, en vue d'une confrontation à la pratique de classe.

Pour les référentes ou référents de circonscription (en français comme en mathématiques), il s'agit de travailler prioritairement des notions lors de demi-journées de formation de proximité sur un temps long. Les problématiques sont définies collégialement au sein des groupes (ou constellations) en lien avec les notions posant souvent des difficultés dans la pratique et au regard, notamment, des résultats aux évaluations nationales.

L'ensemble du réseau des formateurs et formatrices 1er degré est mobilisé : IEN, CPC, CPD, Erun, PE en charge d'une mission (langue orale & théâtre, EMI, sciences & EDD, histoire-géographie-EMC, référent direction d'école, laïcité et valeurs de la République), PEMF.

UN PROGRAMME PLURI ANNUEL MIS EN ŒUVRE PAR ZONE

Pour assurer une diversité et un équilibre dans les propositions de formation, un programme pluriannuel est mis en œuvre par zone

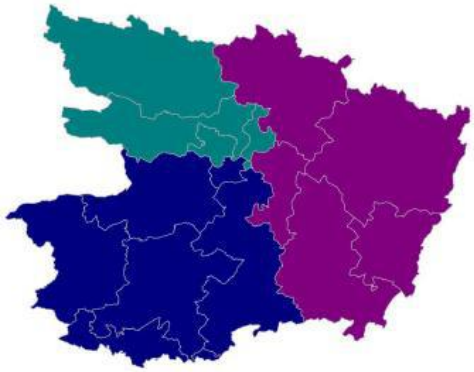

ZONE 1 :

Baugé - Doué la Fontaine - Durtal - Saumur - Trélazé

ZONE 2 :

Angers Centre - Chalonnes - Ponts de Cé Cholet est - Cholet et Sèvres +- Montrevault

ZONE 3 :

Angers Est - Angers Nord Loire - Angers Ouest et Sud - Segré

Une caractéristique du PDF : travailler les savoirs fondamentaux dans l'ensemble des domaines d'apprentissage qui sont au programme.

Répartition des formations proposées en 2023-2024

	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3
Constellations de 8 PE en moyenne	Plan français	Plan français	Plan français
	Plan mathématiques	Plan mathématiques	Plan mathématiques
	Plan maternelle	Plan maternelle	Plan maternelle
Parcours autour d'une dominante (25 PE maximum par groupe)	Parcours école inclusive	Parcours EAC (Arts plastiques)	Parcours EAC (Education musicale)
	Parcours EPS	Parcours langues vivantes	Parcours EPS
Maternelle	Module 18h « Enseigner pour la première fois en maternelle »	Module 18h « Enseigner pour la première fois en maternelle »	Module 18h « Enseigner pour la première fois en maternelle »
Expérimentation CLA	Module 18h (pour les PE concernés)	Module 18h (pour les PE concernés)	Module 18h (pour les PE concernés)

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

Parcours hybrides (25 PE maximum par groupe)	Module 10h français	Module 10h français	Module 10h français
	Module 10h mathématiques	Module 10h mathématiques	Module 10h mathématiques
	Module 8h Evaluation d'école	Module 8h Evaluation d'école	Module 8h Evaluation d'école
	Module 8h « Usages pédagogiques du numérique »	Module 8h « Usages pédagogiques du numérique »	Module 8h « Usages pédagogiques du numérique »
	Module 8h « PSC1 – Formation initiale »	Module 8h « PSC1 – Formation initiale »	Module 8h « PSC1 – Formation initiale »
	Module 8h « Laïcité et Valeurs de la République »	Module 8h « Laïcité et Valeurs de la République »	Module 8h « Laïcité et Valeurs de la République »
	Module 8h « Direction d'école »	Module 8h « Direction d'école »	Module 8h « Direction d'école »
	Module 8h « Sciences – Technologie-EDD »	Module 8h « Sciences – Technologie-EDD »	Module 8h « Sciences –Technologie-EDD »
			Module 8h LV Emile (G. Philipe et F. Raspail)
	Module 8h « Education aux médias et à l'information »	Module 8h « Pratique de la langue orale et pratique du théâtre »	Module 8h « Sciences et EDD »
	Module 8 heures « enseignement histoire-géographie-EMC »	Module 8 heures « EMI »	Module 8 heures « pratique de la langue orale et pratique du théâtre »

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

L'enseignement des langues étrangères dans le département de Maine-et-Loire s'inscrit dans les ambitions du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

LE CONTEXTE

La connaissance d'au moins une langue vivante étrangère est aujourd'hui une nécessité. Dans ces conditions, les élèves ne sauraient parvenir au terme de la scolarité obligatoire sans avoir acquis cette maîtrise élémentaire **(ambition : maîtriser deux langues vivantes dont l'anglais).**

L'enseignement d'une langue vivante étrangère intègre le domaine 1 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture – Des langages pour penser et communiquer – dont les élèves doivent progressivement acquérir la maîtrise à l'école et au collège.

***EILE** : enseignements internationaux de langues étrangères.*

4 langues potentiellement concernées : arabe, italien, portugais et turc.

Au cycle 1, l'éveil aux langues nourrira les deux domaines du programme « Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions » et « Explorer le monde ». L'école maternelle, par des activités ludiques et réflexives sur la langue (comptines, jeux avec les mots, etc.) faisant place à la sensibilité, à la sensorialité, aux compétences motrices, relationnelles et cognitives, contribue au développement du langage oral et à la consolidation de la maitrise du français.

Le CECRL est au cœur des apprentissages.

Aux cycles 2 et 3, on veillera tout particulièrement à ce que les élèves soient capables de comprendre et communiquer à l'oral dans une autre langue, ainsi que de produire quelques écrits à travers des séances courtes et régulières.

A travers le dispositif EILE, une diversité des langues est proposée dès l'école élémentaire. L'apprentissage précoce d'une langue vivante étrangère permet d'ouvrir les élèves à la pluralité des cultures et fonde les bases de la construction d'une citoyenneté respectueuse. Cette disposition peut concerner les élèves du CE1 au CM2.

UN PARCOURS COHERENT

Le renforcement de l'enseignement des langues vivantes repose sur un parcours linguistique adapté de l'école maternelle à la terminale, garantissant la progressivité de l'apprentissage et offrant aux élèves la possibilité de diversifier leur connaissance des langues et des cultures.

La sensibilisation des élèves à la diversité des langues vivantes se construit dès l'école maternelle afin de familiariser les plus jeunes à l'écoute des sonorités liées à d'autres langues, en prenant appui, en particulier, sur les langues parlées autour de l'école. La question du plurilinguisme occupe une place importante dans les travaux du groupe départemental Langues Vivantes.

De même, la place de la culture dans l'enseignement a été réaffirmée dans les programmes 2016 comme étant indissociable des apprentissages engagés.

UN ENSEIGNEMENT ORGANISE

L'enseignement de la langue vivante se fonde sur un horaire annuel obligatoire de 54 heures qui se décline en 1h30 hebdomadaire en moyenne. S'il est nécessaire d'assurer une régularité tout au long de l'année, des plages d'apprentissage massées en langue peuvent favoriser des actions inscrites dans un projet : la création ou l'exploitation de spectacles, la lecture de textes originaux, une approche culturelle et la découverte des modes de vie du ou des pays où cette langue est parlée.

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

En partenariat avec France Education international (ex CIEP) et le Rectorat de Nantes, le département de Maine-et-Loire bénéficie d'une dotation de quatorze assistants de pays anglophones qui interviennent essentiellement dans des écoles des agglomérations d'Angers, de Cholet et de Saumur. C'est ainsi qu'environ 3 500 élèves du département bénéficient de la présence, aux côtés de leurs enseignants, d'un locuteur leur permettant d'être confrontés à une langue étrangère native.

Dans le cadre de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ), des échanges poste à poste peuvent permettre l'arrivée d'enseignants d'allemands.

LE NUMERIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

Le numérique constitue un outil essentiel pour développer la pratique de l'oral (aussi bien en réception qu'en production). Il favorise la mise en place d'écrits fonctionnels et de communication notamment pour les élèves de cycle 3.

Les outils numériques permettent d'accroître l'exposition des élèves à la langue vivante authentique, avec des documents enregistrés par des locuteurs natifs ou des ressources en ligne.

Ils offrent la possibilité à l'élève de travailler à son rythme, selon son besoin et de s'isoler si nécessaire. Comme médiateurs, ils rassurent et sont une première étape avant la prise de parole en grand groupe.

Le déploiement de e-primo facilite l'accès aux ressources numériques en langues vivantes étrangères pour tous les élèves dans et hors la classe.

L'OUVERTURE SUR L'EUROPE ET LE MONDE

Le dispositif EMILE est étendu aux classes de CM2 des écoles concernées.

▶ E-twinning

La plateforme E-twinning constitue un levier pour favoriser les échanges entre établissements scolaires au sein de l'Europe.

Grâce à E-Twinning, les enseignants ont la possibilité de créer leurs projets, afin de mettre en place des activités sur divers sujets et compétences clés, par le biais d'une collaboration avec d'autres enseignants et leurs élèves.

▶ Le dispositif EMILE

Notre système éducatif se conçoit et se met en place dans un contexte européen et international en mouvement. L'ouverture internationale est encouragée dans le cadre de l'enseignement des langues. Deux classes d'immersion linguistique d'Enseignement d'une Matière par Intégration d'une Langue Étrangère (EMILE) ont vu le jour sur Angers à la rentrée 2019. Les domaines des mathématiques, du questionner le monde, des arts et des activités physiques et sportives sont pour partie enseignés en anglais.

Le renforcement de l'enseignement des langues dès l'école primaire passe par la mise en place d'un plan de formation adapté.

▶ La formation continue

Dans le cadre du plan départemental de formation, une centaine de PE pourront bénéficier d'une formation soutenue en langues vivantes.

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

- **Le label Euroscol**

Ce label a été créé pour atteindre les objectifs fixés par le Président de la République visant la maîtrise d'au moins deux langues vivantes étrangères et une période de six mois passée dans un autre pays européen, pour la moitié d'une classe d'âge avant ses 25 ans.

Ce label s'adresse aux écoles et établissements publics et privés sous contrat qui souhaitent faire de l'ouverture sur l'Europe un levier stratégique au service de la réussite de tous les élèves, de leur mobilité et du renforcement de l'apprentissage des langues et envisager la création à terme d'un espace européen de l'éducation.

- **Les mobilités Erasmus+**

En coopération avec la Délégation Académique aux Relations Européennes Internationales et à la Coopération (DAREIC), le dispositif « Erasmus + » permet d'accroître la mobilité des enseignants et de leur proposer des temps d'immersion destinés à renforcer leurs compétences professionnelles dans un pays européen.

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

En 2022, l'enseignement public scolarise 52.85% des élèves du secondaire de Maine-et-Loire.

LES COLLEGES ET LES LYCEES A LA RENTREE 2023

	Public	Privé	Total
Collèges	50	42	**92**
Lycées généraux et technologiques, lycées polyvalents	15	15	**30**
Lycées professionnels	5	4	**9**
E.R.E.A. (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté)	1		**1**

LES ELEVES DANS LE SECOND DEGRE

		Public	Privé	**Total**
Collèges	**Prévision 2023**	22000	21087	**43087**
	Évolution*	-142	-37	-179
Lycées GT [1]	**Prévision 2023**	10277	8230	**18507**
	Évolution*	-90	-13	-103
Lycées cycle professionnel et SEP [2]	**Prévision 2023**	3838	3025	**6863**
	Évolution*	-36	-61	-97
	Total	36115	32342	68457

* par rapport au constat 2022

LA REPARTITION DES ELEVES DANS LES ETABLISSEMENTS

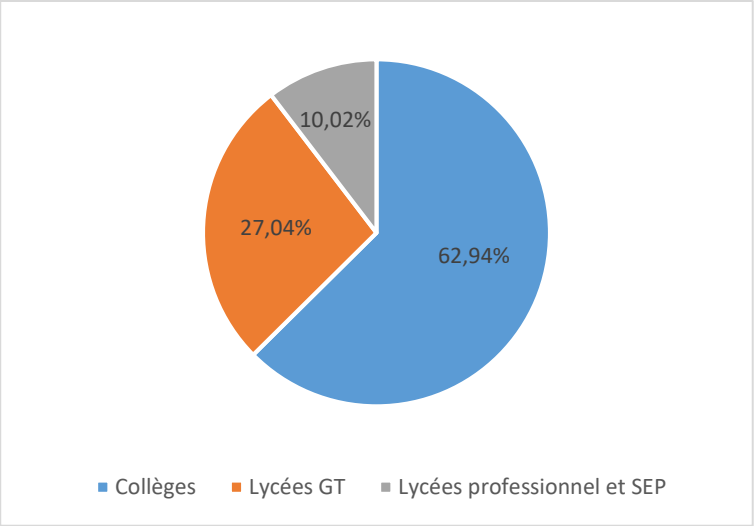

[1] hors Post-Bac

[2] SEP : Section d'Enseignement Professionnel

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

Le 2nd degré :les enseignements de spécialité en classe de 1ère générale

	ANGERS									LES PONTS DE CE	CHOLET			SAUMUR		SEGRE
	DAVID D'ANGERS	JOACHIM DU BELLAY	CHEVROLLIER	BERGSON	RENOIR	MOUNIER	MOULIN	BODIN	EUROPE	RENAUDEAU	GRACQ BEAUPREAU	SADI CARNOT	DUPLESSIS MORNAY	BLAISE PASCAL
Enseignements de spécialités														
Histoire – Géo., Géopolitique	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X		X	X
Humanités, littérature et philosophie	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X		X	X
Langues, littératures et cultures étrangères	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X		X	X
Littérature et LCA	X												X	
Mathématiques	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Numérique et sciences informatiques				X	X	X	X	X	X	X		X		
Physique-Chimie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Sciences et vie de la terre	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
Sciences de l'ingénieur			X				X			X		X		X
Sciences économiques et sociales	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X		X	X
Arts plastiques		X			X						X		X	
Cinéma - audiovisuel					X									
Histoire des arts		X												
Musique		X												
Théâtre			X											
Educ. Phy. Pratiques et cultures sportives			X							X				
Autres choix														
LV3	italien	italien arabe russe	italien chinois						italien arabe				italien espagnol	italien
Sections européennes	**anglais**	**anglais**	**anglais espagnol**			**anglais allemand**			**allemand anglais espagnol**	**anglais espagnol**			**anglais**	**anglais**
Sections bi nationales	Es abac italien	Abibac Allemand	Bachibac espagnol										Abibac Allemand	
Secondes spécifiques		**musique danse**										**hôtellerie**		

40 collèges publics sur 50 présentent une section bilangue dès la classe de 6ème.

LES SECTIONS BILANGUES, EUROPEENNES ET INTERNATIONALES DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

AU COLLEGE

- 1 section internationale britannique au collège Jean Vilar à Angers (niveau 6ème et 5ème pour la rentrée 2023 (section ouverte à la rentrée 2022).
- 40 collèges publics offrent des classes bilangues dès la 6ème.
- 33 anglais/allemand
- 2 anglais/chinois : Collège Debussy à Angers, collège Monnet à Angers.
- 6 anglais/italien : Collège David à Angers, collège Clémenceau à Cholet, collège Joachim du Bellay à Angers, collège Trémolières à Cholet, collège de la Venaiserie à Saint Barthélémy d'Anjou, collège Pierre Mendès-France à Saumur.

AU LYCEE

- 4 lycées publics proposent un baccalauréat binational :
  - Allemand (Abibac) au lycée Joachim du Bellay à Angers
  - Italien (Esabac) au lycée David d'Angers à Angers
  - Espagnol (Bachibac) au lycée Chevrollier à Angers
  - Allemand (Abibac) au lycée Duplessis Mornay à Saumur.

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

Instruction du 12 avril 2017 relative au renforcement des mesures de sécurité et gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires.

Si la sécurité des élèves a toujours été une priorité des équipes et que celle des personnels est également une des priorités de leurs cadres, les circonstances actuelles appellent tous les acteurs de l'École et ses partenaires à une mobilisation et à une vigilance renforcée dans ce domaine.

L'instruction du 12 avril 2017 commune aux ministères de l'Intérieur et de l'Education nationale distingue la menace « attentat-intrusion » et le risque majeur (inondation, tempête…). Ces 2 types de risque font l'objet de 2 Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) distincts.

http://www.ac-nantes.fr/securite-des-ecoles-des-colleges-et-des-lycees-1111817.kjsp?RH=ACTUALITE

Ce document a renforcé la coordination entre les forces de sécurité intérieure et la communauté éducative.

Tout au long de l'année scolaire, les responsables des écoles, des collèges et des lycées informent les familles des mesures prises pour sécuriser les établissements scolaires.

LES CONSIGNES POUR AMELIORER LA SECURITE PENDANT TOUTE L'ANNEE

Les consignes suivantes sont rappelées aux personnels de l'Éducation nationale, aux parents d'élèves et aux élèves :

Le Service du Suivi des Ecoles et des Etablissements (S2E), en lien avec le 1er degré, assure le suivi des PPMS des écoles et des EPLE. Ceux-ci doivent indispensablement être publier sur la plate-forme ACADOC, les forces de l'ordre ayant accès.

- L'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ;
- Un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;
- L'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ;
- Dans l'année, il faut réaliser au moins 3 exercices de simulation dont au moins 1 exercice PPMS attentat/intrusion. A côté de ces exercices, sont organisés en plus les exercices spécifiques sécurité incendie.

Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves.

En école primaire, il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.

Les écoles et les établissements peuvent assouplir leurs horaires d'entrées et de sorties pour mieux contrôler les flux d'élèves. Il est nécessaire d'éviter que les élèves attendent l'ouverture des portes de l'établissement sur la voie publique.

Il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect. Chaque école et chaque établissement doit vérifier l'efficacité et la connaissance par l'ensemble des personnels et des représentants de parents d'élèves présents en conseil d'école et conseil d'administration de son plan particulier de mise en sûreté (PPMS).

- **Consignes spécifiques aux écoles du premier degré**

L'Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DASEN) et les services de la Préfecture accompagnent les écoles dans la mise en place de mesures de sécurité adaptées au territoire. Les IA-DASEN procèdent à la vérification de la mise à jour des documents et des protocoles PPMS (obligatoire depuis 12/04/201) et sécurité.

- **Consignes spécifiques aux établissements du second degré**

Les chefs d'établissement peuvent prendre attache auprès des équipes mobiles de sécurité de l'Éducation nationale et/ou du référent sûreté (police ou gendarmerie) pour mettre à jour leur diagnostic de sécurité.

Une attention particulière doit être portée à la gestion des flux d'élèves et des entrées et sorties des établissements possédant un internat.

Pour les situations d'urgence (infractions pénales : violence, intrusions, mis en danger..) au sein de l'établissement ou à ses abords, les forces de l'ordre (17) doivent être informées.

Tout fait, dans un établissement scolaire ou aux abords immédiats, liés à la sécurité des personnes et des biens, doivent être signalés dans l'application « faits établissement ».

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

Le Maine-et-Loire confirme de bons taux de réussite au sein d'une académie qui demeure dans le haut du tableau à l'échelon national.

LE DIPLOME NATIONAL DU BREVET

DNB	2020	2021	2022	2023
Maine et Loire %	91.7	90.2	90	91
Académie %	91.7	90.1	90.3	91.3
France %	90.5	88	87.5	89.1

LE BACCALAUREAT

		2020	2021	2022	2023
Bac Général	Maine et Loire %	99.64	98.45	97	97.14
	académie %	99.73	98.33	96.95	97.00
	France %	98.4	97.6	96.1	95.70
Bac Technologique	Maine et Loire %	99.2	96.38	91.03	92.79
	académie %	99.6	95.64	91.43	91.27
	France %	95.7	94	90.6	89.80
Bac Professionnel	Maine et Loire %	92.5	89.71	89.17	88.80
	académie %	92.86	89.11	89.35	88.71
	France %	90.7	86.7	82.3	82.70

LE CAP

CAP	2020	2021	2022	2023
Maine et Loire %	92	89.7	90	90.76
Académie %	92	88.7	89.74	89.59

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

En 2022-2023, l'ensemble des directrices et directeurs nouvellement nommés ont bénéficié d'une formation dédiée

LA MARGUERITE DU CLIMAT SCOLAIRE

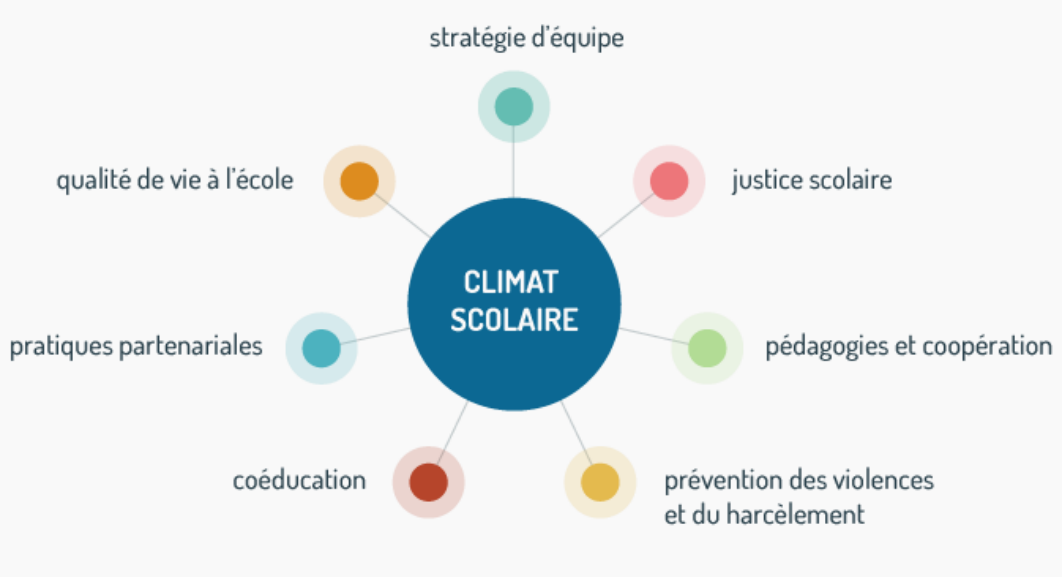

Source : https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/comprendre.html

LES FORMATIONS CLIMAT SCOLAIRE

Dans le cadre du plan départemental de formation du premier degré, le groupe départemental « climat scolaire » composé de formateurs à l'identité professionnelle complémentaire (inspecteur, conseiller pédagogique, enseignant spécialisé, directeur d'école) conduit des formations sur la thématique du climat scolaire. Elles s'adressent aux directeurs et directrices d'école en formation institutionnelle. Les formations permettent aux équipes d'école d'appréhender l'aspect systémique du climat scolaire et d'être accompagnées sur les axes qu'elles ont retenus.

Le groupe départemental s'engage aussi dans la mise en œuvre des stages école-collège construits sur cette thématique.

LES ENQUETES LOCALES DE CLIMAT SCOLAIRE

Proposées aux écoles depuis la rentrée 2018, les enquêtes locales de climat scolaire permettent aux équipes d'école de prendre la mesure exacte de la perception qu'ont les élèves et les personnels du climat scolaire au sein de la structure école. Elles constituent un élément très important dans la définition des axes de travail des équipes. Elles sont un outil d'aide et d'information particulièrement intéressant pour les équipes qui se lancent dans le dispositif académique « évaluation des écoles et établissement ». Le protocole d'enquête est à demander à l'adresse : enquete-cs-1d@ac-nantes.fr

LE NOMBRE DE CONSEILS DE DISCIPLINE

Le nombre de conseils de discipline ayant abouti à une exclusion définitive dans les collèges et lycées publics de Maine-et-Loire, par bassin de formation

BASSINS	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Angers est	70	71	82	61	40	59	76	70
Angers-Segré	6	6	27	24	23	24	24	26
Cholet	23	30	32	40	27	37	35	39
Saumur	11	14	12	22	14	32	30	27
Total	**110**	**121**	**153**	**147**	**104**	**152**	**165**	**162**

Pour 2022-2023 :

En 2022-2023 :

79 collégiens accueillis en classes relais

- 270 conseils de discipline se sont tenus dans les établissements publics de Maine-et-Loire (290 en 201-2022, 276 en 2020-2021, 181 en 2019-2020, 272 en 2018-2019, 290 en 2017-2018 et 230 en 2016-2017).
- 162 conseils (soit 60 %) ont abouti à une décision d'exclusion définitive suivie d'une réaffectation dans un nouvel établissement (contre 56,9% en 2022-2023, contre 56% en 2020-2021, 57 % en 2019-2020, 51% en 2018-2019, 66.1% en 2017-2018).

12 collégiens accueillis en SAS-Relais

LES DISPOSITIFS RELAIS : CLASSES RELAIS, SAS RELAIS

Les classes relais accueillent des élèves de collège entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire qui peut se traduire par des manquements graves et répétés au règlement intérieur, un absentéisme chronique non justifié, une démotivation profonde dans les apprentissages, voire une déscolarisation. Tout élève fréquentant un dispositif relais a bénéficié au préalable de toutes les mesures d'aide et de soutien prévues au collège et reste sous statut scolaire.

Elles ont un triple objectif :

- Aider l'élève à se réinvestir dans les apprentissages ;
- Réinsérer l'élève dans un parcours de formation ;
- Favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, dont les compétences civiques.

2 collèges accueillent les classes relais en Maine et Loire :

- Collège Renoir à Angers ;
- Collège Du Bellay à Cholet.

Un dispositif SAS relais est implanté sur le bassin de Saumur (collège Yolande d'Anjou).

La circulaire n°2013-108 du 31 janvier 2013 précise les dispositions relatives à la lutte contre l'absentéisme scolaire.

*La lutte contre l'absentéisme scolaire est une priorité absolue qui doit **mobiliser tous les membres de la communauté éducative**.*

Des textes de référence :
La Loi n°2013-108 du 31 janvier 2013 vise à lutter contre l'absentéisme scolaire. Elle abroge la Loi n° 2010-1127 du 28 septembre 2010.

L'ABSENTEISME DANS LE PREMIER DEGRE

- **Nombre d'élèves signalés absents dans le public et le privé**

2019-2020	
Maternelle	46
Elémentaire	77
2020-2021	
Maternelle	110
Elémentaire	254
2021-2022	
Maternelle	167
Elémentaire	279
2022-2023	
Maternelle	103
Elémentaire	231

- **Nombre de courriers d'avertissement adressés aux familles en 2022/23 :**
  Rappel 1 : 136 *(172 en 2021-22)* Rappel 2 : 20 *(35 en 2021-22)*

- Nombre d'évènements préoccupants dont l'objet principal ou un des signaux d'alerte est l'absentéisme (+6ans) 87 en 2022/23

L'ABSENTEISME DES ELEVES AUTOUR DES VACANCES SCOLAIRES

L'absentéisme des élèves dans le 1er degré autour des vacances scolaires, demeure un sujet de grande vigilance afin de garantir la totalité du temps scolaire dont tout élève doit bénéficier, particulièrement pour les plus fragiles d'entre eux. Un défaut de fréquentation de 2 à 3 semaines constitue un handicap majeur à leur chance de réussite scolaire.

Dans le département, un suivi particulier est mis en place pour assurer la présence des élèves jusqu'à la fin des cours et dès la reprise des vacances scolaires, tout particulièrement lors des congés scolaires estivaux.

Les inspecteurs et inspectrices de circonscription se sont mobilisés pour sensibiliser les directeurs des écoles où les départs anticipés et les retours tardifs sont observés. 92 écoles ont été concernées.

Des courriers de rappel de l'obligation scolaire ont été adressés à 156 familles cette année scolaire.

L'ABSENTEISME DANS LE SECOND DEGRE

- **Nombre d'élèves signalés absents dans le public et le privé**

Par année	Collège	Lycée	Total
2020	301	124	425
2021	404	202	606
2022	461	182	643
2023	466	233	639

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

Pour l'année 2022-2023 :

- **Nombre de courriers d'avertissement adressés aux familles** :
  Rappel 1 : 622 *(529 en 21-22)* Rappel 2 : 153 *(142 en 20-21)*

- **Nombre de transmissions adressées au Parquet dans le cadre de la procédure d'absentéisme (-16 ans) : 21** *(21 en 21-22)*

- **Entretien avec les familles :** 40 familles ont été convoquées à la DSDEN pour un entretien avec le conseiller technique du service social en faveur des élèves et l'IEN-IO *(37 familles convoquées en 21-22).*

Chaque situation adressée au parquet a fait l'objet d'une étude en cellule départementale.

L'absentéisme aggravé est très souvent relié à une problématique hors champ scolaire qu'il s'agit d'évaluer et d'accompagner. Le travail de partenariat avec les membres de la communauté éducative est développé ainsi qu'avec les acteurs extérieurs.

Une animation territoriale de la relation Ecole - Entreprise

LES COMITES LOCAUX EDUCATION ECONOMIE (CLEE)

Les actions école-entreprise sont développées par les Comités Locaux Éducation Économie (CLEE) qui sont des lieux privilégiés de concertation, de ressources et d'initiatives, dans lesquels les acteurs économiques du territoire et les établissements scolaires échangent et conçoivent en commun des actions spécifiques.

Le CLEE est ainsi une instance de dialogue qui permet aux acteurs du monde de l'éducation et de l'économique de disposer d'un cadre d'échanges et de concertation régulier pour :

- Effectuer un diagnostic sur les forces et faiblesses du bassin en offre de formation initiale et continue, et d'emploi des jeunes ;
- Développer les actions de sensibilisation et d'information sur les métiers et les secteurs professionnels (visites d'entreprises, témoignages de chefs d'entreprise et de professionnels, forums,) ;
- Expérimenter et gérer des actions concrètes liées aux relations École-Entreprise, favoriser l'orientation des jeunes et leur insertion professionnelle ;
- Favoriser chez les acteurs éducatifs une représentation plus juste de l'entreprise ;
- Favoriser chez les professionnels une représentation plus juste de l'Education nationale.

Dans le Maine et Loire, 4 CLEE fonctionnent en lien avec des associations, organisations professionnelles, agglomérations :

- CLEE d'Angers, en lien avec le Comité d'Animation des Liens entre l'Enseignement et les Professions (CALEP) ;
- CLEE de Saumur, en lien avec l'association Avenirs de Saumur ;
- CLEE de Cholet, en lien avec l'Association pour le Rapprochement Ecole-Entreprise de Cholet (APREEC) ;
- CLEE de Segré.

LES CONSEILLERS ENTREPRISE POUR L'ECOLE (CEE)

Les CEE assurent une mission de coopération entre leurs organisations professionnelles, les services académiques et les établissements. Ils interviennent en collèges et en lycées pour :

- Faciliter l'orientation et la connaissance des métiers ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat, contribuer à la persévérance scolaire ;
- Développer des périodes d'immersion en entreprise des personnels de l'éducation nationale ;
- Participer à l'activité des CLEE, du pôle de stages, des campus des métiers et des qualifications.

Pour plus d'infos : https://www.intra.ac-nantes.fr/les-conseillers-entreprises-pour-l-ecole

52 CEE : tous acteurs privilégiés de la relation Education – Economie

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

PARTENARIAT ENTRE LA DSDEN ET LE MEDEF

- Des binômes de chefs d'entreprise viennent à la rencontre de collégiens et lycéens pour découvrir ce qu'est une entreprise, son fonctionnement, la diversité des métiers exercés ;
  - Dans le cadre du Plan Académique de Formation, des stages de découverte du monde professionnel sont proposés aux enseignants et psychologues de l'Education Nationale EDO, notamment lors de la Semaine Ecole-Entreprise (Challenge Education-Entreprise, Stages Rencontre avec les entreprises) et de la Semaine de l'Industrie. Pour toute information, contact : ce.iio49@ac-nantes.fr

LES CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS

- **CMQ Industries créatives de la mode et du luxe** : labellisé en février 2017 et implanté au lycée Renaudeau-la Mode à Cholet. Participent également le LP Simone Veil (Angers), le lycée Blaise Pascal (Segré), le GRETA-CFA.
- **CMQ Tourisme, restauration et international :** labellisé à la rentrée 2018, implanté à l'UFR ESTHUA d'Angers. Participent le LP Paul Emile Victor (Avrillé), le GRETA-CFA.
- **CMQ Aéronautique :** labellisé en septembre 2013, l'établissement support du Campus (tête de réseau) est le lycée Aristide-Briand à Saint-Nazaire. Participent le lycée Chevrollier (Angers) et les Arts et métiers d'Angers.
- **CMQ Bâtisseurs de constructions d'avenir :** labellisé en août 2018, l'établissement support du Campus (tête de réseau) est le lycée Livet à Nantes. Participent le lycée Jean Moulin (Angers), l'EREA Les Terres Rouges (Saint Barthélémy d'Anjou) et le GRETA-CFA 49.
- **CMQ Filière alimentaire de demain :** labellisé en août 2018, l'établissement support du Campus est le lycée agricole de Laval (53). Participent le lycée Chevrollier (Angers) et le lycée le Fresne (Angers).

ACTIONS ÉDUCATIVES

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

« L'école maternelle joue un rôle déterminant et premier dans la réussite des élèves. Elle doit donc être au cœur de notre politique éducative : dès cette rentrée, le « Plan maternelle » sera pleinement déployé, après une première formation des formateurs nationaux au premier semestre 2023, avec le triple objectif d'assurer le bien-être des élèves, de donner les mêmes chances de réussite à tous et de garantir des apprentissages ambitieux et adaptés. »

Circulaire de rentrée du 6/07/2023 MENJ-DGESCO

L'ECOLE MATERNELLE : ECOLE DU LANGAGE ET DE L'EPANOUISSEMENT

« Premier maillon du parcours scolaire, l'école maternelle établit les fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels s'appuient et se développent les futurs apprentissages des élèves pour l'ensemble de leur scolarité. L'école maternelle est une école bienveillante, plus encore que les étapes ultérieures du parcours scolaire. C'est une école ambitieuse qui s'appuie sur un principe fondamental : tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser. […] En montrant à chaque enfant qu'il est capable d'apprendre avec succès dans toutes sortes de situations, l'école maternelle l'engage à avoir confiance dans son propre pouvoir d'agir et de penser, dans sa capacité à apprendre et réussir sa scolarité et au-delà. » B.O n°25 du 24 juin 2021 : Programmes d'enseignement de l'école maternelle : modifications

Ces mots ouvrent les programmes de la maternelle de juin 2021 qui apportent des ajustements en explicitant et précisant certains points. Des repères de progressivité sont identifiés avec des exemple d'attendus pour chacune des années de la maternelle. Ces ajouts ont été structurés, notamment en mathématiques sur le fait de "parler" les nombres dès la petite section en s'assurant de la compréhension des petites quantités et en prenant en compte les différences de maîtrise et connaissance des enfants à leur entrée en maternelle. En langue française, l'accent est mis sur le développement de l'enseignement du lexique et de la syntaxe et dans la construction de la conscience phonologique dès la petite section. Ces ajustements - précisions, ajouts, explicitation- amènent des évolutions dans les attendus de fin d'école maternelle.

UN PLAN MATERNELLE A LA RENTREE 2023 ARTICULE AUTOUR DE TROIS OBJECTIFS :

« Le plan d'action pour l'école maternelle a pour objectif, dans la durée, de mobiliser différents leviers essentiels : le renforcement des compétences et des savoirs de l'ensemble des acteurs ainsi que la consolidation des partenariats éducatifs avec la sphère familiale et territoriale. Il s'appuie sur le partage de pratiques pédagogiques éprouvées, dont l'efficacité dans la réduction des inégalités est corroborée par la recherche et qui fait l'objet de différents guides dont les professeurs, conseillers pédagogiques et inspecteurs sont invités à s'emparer (https://eduscol.education.fr/3107/guides-fondamentaux-pour-l-enseignement). »[1]

LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS

Une attention particulière est portée sur la scolarisation des élèves de moins de 3 ans dans certains territoires. Plusieurs dispositifs dédiés à l'accueil des enfants de moins de trois ans sont ainsi implantés dans certaines écoles situées en éducation prioritaire. Mobilisant les enseignants, les acteurs de la petite enfance, la collectivité territoriale et les familles, ces dispositifs permettent une mise en œuvre de modalités de scolarisation adaptés aux besoins spécifiques du tout-petit en lui offrant un environnement et une organisation des activités respectueuse de ses besoins et de son développement.

[1] NOR : MENE2300949N | Note de service du 10-1-2023 MENJ - DGESCO A1-1

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

Des ressources dont deux guides pour la maternelle sont publiées et mises à jour régulièrement :

https://eduscol.education.fr/3107/guides-fondamentaux-pour-l-enseignement

Trois recommandations de mai 2019

L'école maternelle, école du langage : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142293

Un apprentissage fondamental à l'école maternelle : découvrir les nombres et leurs utilisations https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142291

Les langues vivantes étrangères à l'école maternelle https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142292

LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

La mise en œuvre du plan de formation 2023/2024 en direction des enseignants de maternelle s'inscrit dans les pritorités du plan maternelle en articulation avec les plans français et plans mathématiques :

- le renforcement des connaissances didactiques en Français et Mathématiques

- le développement de l'enfant et son bien-être à l'école

- l'éducation physique et sportive

- le partenariat

Cet accompagnement constitue un enjeu majeur et la réussite de tous les élèves, dès le début de leur scolarité, repose sur une prise en charge adaptée, pédagogiquement et didactiquement outillée.

Par ailleurs, un parcours de formation de 18 heures est proposé pour tous les enseignants qui enseignent à la maternelle pour la première fois, tout comme un accompagnement spécifique pour les enseignants étant en responsabilité d'un dispositif GS dédoublées en cette rentrée 2023.

Des modalités de formation en constellation de 8 enseignants sur une temporalité longue (une année) permettent un accompagnement plus en proximité des enseignants sur des questions vives de la maternelle.

LA SEMAINE ACADEMIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE

La semaine académique constitue un temps fort pour les élèves du département : elle aura lieu du 27 novembre au 1er décembre 2023 et aura pour titre « *Bien dans ma tête et dans mon corps* ». Elle constitue un temps fort pour initier des expériences pour ouvrir l'école aux parents même si de nombreuses écoles proposent des liens avec les familles tout au long de l'année. C'est l'occasion pour les familles, les enfants et les enseignants de créer de belles rencontres autour d'un même objet.

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

Le dédoublement des classes de GS, de CP et de CE1 est la mesure phare en faveur de l'éducation prioritaire, inscrite dans l'objectif global de 100 % de réussite au CP et, partant, de réussite à l'école primaire. Cette mesure a pour objectif de garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui. Cette mesure consacre le rôle de l'école comme vecteur d'égalité des territoires. Elle vise à long terme l'élévation du niveau général des élèves.

Pour l'année scolaire 2023-2024, l'ensemble des mesures liées au dédoublement donne la répartition suivante :

GS REP+ :

16 classes dédoublées

CP REP+ :

17 classes dédoublées

CE1 REP+ : 16 classes dédoublées

GS REP : 40 classes dédoublées

CP REP : 32 classes dédoublées

CE1 REP : 34 classes dédoublées

L'ESSENTIEL DE LA REFORME

Le dédoublement des classes de GS, de CP et de CE1 s'inscrit dans la priorité donnée à l'école primaire par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse : 100 % des élèves doivent maîtriser les enseignements fondamentaux à la sortie de l'école primaire (lire, écrire, compter et respecter autrui).

Dans un objectif de réduction de l'impact des inégalités sociales sur la réussite des élèves, toutes les classes de GS, CP et de CE1 situées en éducation prioritaire seront dédoublées.

LA DECLINAISON A L'ECHELON DEPARTEMENTAL

REP+, 10 écoles sont concernées dans la ville d'Angers : les groupes scolaires Voltaire, Paul Valéry, Jules Verne, Jacques Prévert et Claude Monet.

REP, 15 groupes scolaires sont concernés dans le département du Maine et Loire :

- **Ecoles à Angers** : Jean-Jacques Rousseau, Aldo Ferraro, Pierre et Marie Curie, Robert Desnos, Annie Fratellini, Larévellière, Marie Talet ;
- **Ecoles à Cholet** : Charlotte et Emily Brontë, Les Richardières ;
- **Ecoles à Saumur** : Charles Perrault, Les Violettes ;
- **Ecoles à Trélazé** : Paul Fort, Henri et Yvonne Dufour, La Maraîchère, Robert Daguerre.

Pour la rentrée 2023, un ajustement des classes dédoublées en GS, CP et CE1 a été nécessaire en fonction de l'évolution des effectifs prévisionnels ainsi 13 ouvertures de classe et 15 fermetures de classe ont été arrêtées.

Chacune des écoles concernées dispose de salles de classe disponibles ou bénéficiera d'un aménagement des locaux si nécessaire.

PARTIE PEDAGOGIQUE ET FORMATION

Le plan départemental de formation continue prévoit des actions en direction des enseignantes et enseignants affectés dans les classes de CP et de CE1 dédoublés. Les temps de formation permettront de définir les enjeux majeurs de l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, des mathématiques et du « Respecter autrui ». Cette réflexion collective identifiera des organisations pédagogiques efficientes dans les classes de GS, de CP et de CE1 à effectif réduit.

Les travaux conduits auprès des enseignants de REP et de REP+ seront autant de leviers pour enrichir les pratiques pédagogiques mises en œuvre dans les autres classes du département scolarisant des élèves de CP.

L'accompagnement des équipes d'école de REP et de REP+ par les équipes de circonscription visera à recueillir, à analyser et à mutualiser, au niveau départemental, les différentes démarches pédagogiques mises en œuvre dans le cadre de ce dispositif. Pour ce faire, un protocole départemental a été établi : visites de classes, entretiens individuels et/ou collectifs permettront de mettre en avant les pratiques pédagogiques efficientes.

Le travail en « constellations » (mathématiques et français, plan maternelle) viendra compléter ce versant pédagogique.

.

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

Les différents services de l'Etat sont mobilisés dans la mise en œuvre des nouveaux rythmes : Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports (SDJES), CAF, et associations partenaires.

L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

« L'organisation du temps scolaire répond à des objectifs pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école ».

- Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 inscrit l'organisation du temps scolaire dans un cadre de 24 heures hebdomadaires réparties sur 9 ou 8 demi-journées dont 5 positionnées les matins.
- Le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

- **Un outil pour la mise en œuvre de la réforme : le Projet Éducatif Territorial (PEDT) et le Plan Mercredi (PM) :**

Le PEDT est élaboré à l'initiative de la collectivité territoriale. C'est un outil dans lequel s'inscrivent, lorsqu'ils existent, les temps d'activités périscolaires en articulation et en complémentarité avec l'école.

79,5% des écoles adopteront la semaine de 4 jours.

Le PEDT constitue un cadre fédérateur au niveau local dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources du territoire, afin d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Il devra garantir une continuité éducative avec les projets d'école.

Le label Plan mercredi pourra être mobilisé dans les PEDT, selon une communication de Monsieur le Ministre Jean-Michel Blanquer du 20 juin 2018 : http://planmercredi.education.gouv.fr/ . Il crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires. En 2021, des mesures fortes ont été prises par le Ministère de l'éducation nationale et des sports, associé à la CNAF pour soutenir et relancer le Plan Mercredi.

- **Point d'actualité pour la rentrée 2023 :**

Sur 148 communes ayant au moins une école publique, 138 ont adopté pour la rentrée 2023 une organisation du temps scolaire répartie sur 4 jours. Cela représente 331 écoles publiques sur 416.

Comme chaque année, certaines communes ont souhaité modifier les horaires du temps scolaires dans le cadre des 4.5 jours :

- Pour des ajustements horaires dus au changement de l'alternance des journées courtes et longues ;
- Pour rentrer dans le cadre dérogatoire avec après-midi vaqué ;
- Pour faciliter l'organisation de la restauration ou du transport scolaire.

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

De façon schématique, les organisations retenues dans les écoles sont regroupées en 5 catégories selon la légende suivante :

A horaires identiques sur la semaine (non dérogatoires)	B horaires non identiques entre les jours de la semaine (non dérogatoires)	C horaires dérogatoires (+ de 5h30 par jour et/ou + de 3h30 par 1/2 journée)	D horaires dérogatoires 8 demi-journées dont 5 matinées TAP sur 1/2 après-midi	E horaires dérogatoires 4 jours
Lundi Mardi Jeudi Vendredi	Lundi Mardi Jeudi Vendredi	Lundi Mardi Jeudi Vendredi	Lundi Mardi Jeudi Vendredi	Lundi Mardi Jeudi Vendredi
Mercredi	Mercredi	Mercredi	Mercredi	
			D1= Lundi après-midi vaqué, D2= Mardi après-midi vaqué,	
			D3= Jeudi après-midi vaqué, D4= Vendredi après-midi vaqué	

Les textes de référence

Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 : Organisation du temps scolaire dans écoles maternelles et élémentaires
Circulaire n°2013-036 du 20 mars 2013 : Projet éducatif territorial
Décret du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentation
Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles publiques
Décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs

Horaires de chaque école :
http://www.education.gouv.fr/pid29074/rythmes-scolaires.html

Contacts :

DSDEN Maine et Loire

rythmes.scolaires49@ac-nantes.fr

SDJES Maine et Loire

kada.ounas@ac-nantes.fr

Ces variantes sont réparties dans le Maine-et-Loire à la rentrée 2023 de la façon suivante :

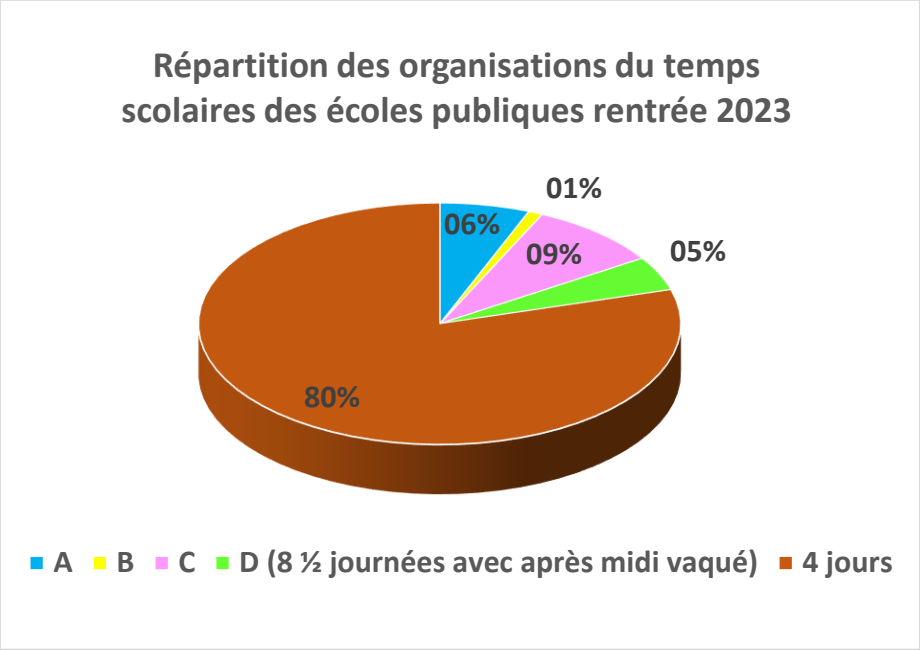

▶ L'accompagnement à l'échelon départemental :

Un comité départemental, chargé du suivi de la mise en œuvre de la réforme, réunissant l'ensemble des représentants des acteurs éducatifs de Maine et Loire, se réunit régulièrement depuis avril 2013, en parallèle de réunions de travail conduites avec l'association des maires du département.

Depuis la rentrée scolaire 2014, dans chaque département, des groupes d'appui départementaux (GAD) sont mis en place pour accompagner les élus dans la démarche d'élaboration du Projet Educatif Territorial et du Plan Mercredi, avec la mobilisation des ressources éducatives sur l'ensemble du territoire.

La DSDEN et le SDJES sont à l'écoute des collectivités pour accompagner la réflexion et l'élaboration de leur PEDT – Plan Mercredi.

Tout au long de leur parcours, les élèves doivent recevoir les aides nécessaires à la réussite de leur scolarité et à la validation du socle commun de connaissances et de compétences.

Les stages de réussite sont une des formes d'aides pédagogiques permettant de répondre aux besoins des élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Les équipes éducatives sont donc encouragées à mobiliser les actions de soutien notamment sous la forme de stages de réussite.

Depuis la rentrée 2020, des stages peuvent se tenir durant les congés d'automne.

Ces stages sont organisés pendant les vacances scolaires.

Les stages se déroulent en groupes restreints d'élèves, sur trois heures quotidiennes, pendant cinq jours, et ciblent les apprentissages en français et en mathématiques. Ils sont animés par des enseignantes et enseignants volontaires.

À l'école primaire, durant les stages de réussite, il s'agit de reprendre les bases des savoirs fondamentaux et, en premier lieu, la fluence et la compréhension en lecture, le calcul et la résolution de problèmes en mathématiques.

Les stages se déroulent le plus souvent dans des écoles élémentaires, en accord avec la municipalité concernée. Chaque fois que les conditions locales le permettent et notamment durant les sessions d'été, les stages peuvent utilement être organisés dans des collèges.

Les stages programmés début juillet ou fin août viennent compléter les modalités d'aides déployées durant l'année scolaire dans le cadre « ordinaire » des apprentissages : différenciation au sein de la classe, APC, accompagnement par les membres du pôle ressources. Ils peuvent s'articuler avec **l'opération « École ouverte »** en fonction des besoins et des disponibilités des élèves au regard des stratégies éducatives.

Une étude de la DEPP réalisée auprès d'élèves entrés en CP en 2020 a pu mettre en lumière qu'à l'issue des vacances d'été, les écarts de performances entre secteurs de scolarisation augmentent.

- **Focale sur les vacances d'été 2023**

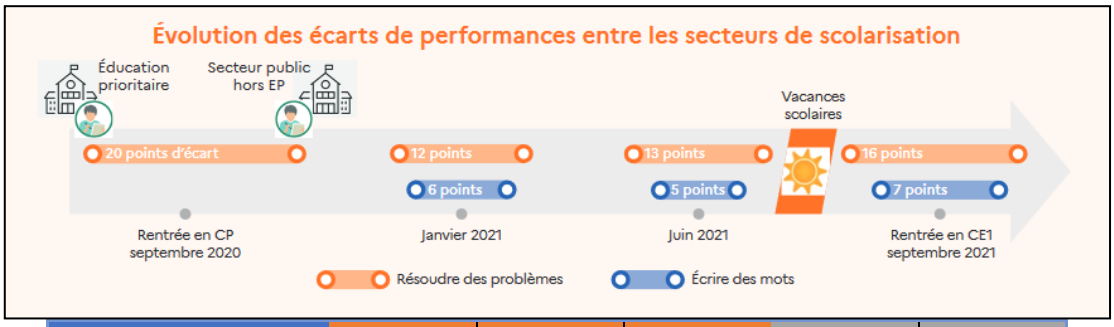

.

	Nombre de stages	Nombre d'élèves de CP	Nombre d'élèves de CE1	Nombre d'élèves de CE2	Nombre d'élèves CM1	Nombre d'élèves CM2
Public*	70 (dont 25 en Rep + et Rep)	82	60	61	79	65

* Les chiffres seront consolidés après la rentrée

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

Les vacances apprenantes ont pour objectifs d'assurer la consolidation des apprentissages et de contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professionnels.

L'opération « Vacances apprenantes » se déroule pendant la période estivale. Cette opération repose sur plusieurs dispositifs École ouverte et « colos apprenantes ».

Le dispositif École ouverte permet de proposer aux élèves un programme équilibré associant renforcement scolaire et activités sportives et culturelles, dans leur école ou leur établissement de scolarisation habituel ou dans un établissement proche. Ce dispositif s'adresse en priorité aux jeunes, dès l'école élémentaire, qui vivent dans des zones urbaines et rurales défavorisées.

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

LE PROGRAMME DEVOIRS FAITS

L'accompagnement des élèves dans leur travail personnel est essentiel à l'acquisition des connaissances et des compétences constitutives du Socle commun et en particulier celles du domaine « les méthodes et outils pour apprendre ».

En effet, même si c'est bien en classe, avec l'aide des professeurs, que les apprentissages sont conduits, un entraînement personnel reste pour autant à réaliser en dehors de la classe. Il peut s'agir de répéter certains gestes ou certains raisonnements afin de les automatiser, de consolider la mémorisation, de réinvestir certains acquis. L'objectif de cet entraînement personnel est d'ancrer solidement les acquis.

Le programme Devoirs faits est donc un levier pour renforcer le collectif autour de la problématique du travail personnel de l'élève en dehors de la classe.

Le travail personnel demandé à l'élève en dehors de la classe constitue par ailleurs un enjeu d'équité important. L'accompagnement des collégiens dans la réalisation de ce nécessaire travail personnel est donc déterminant pour garantir l'égalité de tous les élèves. Une priorité anime l'ensemble des contributeurs : « ne pas accroître les inégalités sociales à cause du travail à la maison. »

Vademecum :

https://eduscol.education.fr/620/devoirs-faits-une-aide-aux-devoirs-pour-les-collegiens

L'ambition collective à tenir consiste à « ne pas laisser au bord du chemin » les élèves qui pourraient ne pas disposer à la maison des conditions leur permettant de réaliser le travail demandé après la classe. L'ambition consiste aussi à exercer une vigilance auprès de tous ceux qui ont besoin de l'aide des autres – celle d'un adulte ou celle de pairs –, non pas pour que leurs devoirs soient faits à leur place, mais pour qu'ils puissent, par eux-mêmes, conduire sereinement et efficacement les apprentissages induits par la réalisation de ces devoirs.

Tous les collèges publics de Maine-et-Loire mettent en place le programme Devoirs faits. Une mise en œuvre dès les premières semaines de l'année scolaire permet d'anticiper le plus tôt possible les éventuelles difficultés.

Sur le plan organisationnel, l'objectif fixé vise un accroissement de l'offre hebdomadaire du programme, pour atteindre plus de 40% de collégiens bénéficiaires. Les établissements en Éducation prioritaire pourront plus spécifiquement encore accroître ce dispositif.

En outre, eu égard à la volonté ministérielle et académique, des mesures sont d'ores et déjà prises pour que la montée en efficacité pédagogique de Devoirs faits accompagne son évolution quantitative.

Un document académique à destination des principaux de collège a été édité, en complément du vadémécum national.

A la rentrée, 2023, « Chaque élève doit pouvoir réviser et s'entraîner dans un cadre propice au travail : le dispositif Devoirs faits est généralisé en classe de 6e » (cf : site du ministère – rentrée 2023).

REP +

Collège Jean Lurçat, Angers ;

Collège Jean Vilar, Angers.

REP

Collège Montaigne, Angers ;

Collège Jean Mermoz, Angers ;

Collège Jean Rostand, Trélazé ;

Collège Joachim du Bellay, Cholet ;

Collège Pierre Mendès France, Saumur.

Les journées de l'éloquence

https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/education-artistique-et-action-culturelle/pratiques/les-journees-de-l-eloquence-1329767.kjsp

L'EDUCATION PRIORITAIRE : UNE POLITIQUE BASEE SUR TROIS PRINCIPES FONDATEURS

La politique d'Education prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et les établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.
A la rentrée 2023, le Maine et Loire compte 2 REP+ et 5 REP.
Pour guider l'action des réseaux, **le référentiel de l'Education prioritaire** privilégie 6 axes et notamment :

- L'action pédagogique,
- Le travail collectif des équipes,
- L'accompagnement et la formation des enseignants.

UN DEVELOPPEMENT DU TRAVAIL COLLECTIF ET DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS PAR UNE ORGANISATION DIFFERENTE DE LEUR TEMPS DE TRAVAIL EN REP+

1. **Les REP+** concernent les territoires qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés.
   Les temps de travail (18 demi-journées hors présence d'élèves) sont déclinés selon 3 axes :

- 6 demi-journées de formation départementale encadrées (formation autour des compétences langagières sur les 3 cycles : de l'oral vers l'écrit).
- 12 demi-journées de travail en équipe d'école, de cycle et de réseau, favorisant le suivi des actions mises en œuvre dans le cadre du PDF et l'accompagnement des priorités ministérielles (constellation d'enseignants centrée sur un objet de travail à partir des résultats aux évaluations nationales, construction de parcours progressif et continuité intra et inter cycles).

Au collège, une pondération de 1.1 est mise en place pour ces temps de travail.
Articulées, ces deux dispositions permettent de développer le travail inter degrés (élaboration et suivi des actions du projet de réseau, continuité des apprentissages entre le premier et le second degrés, conseil de cycle 3). Elles s'appuieront à la rentrée 2023 sur des constellations inter degrés soutenues par la CARDIE.

2. **Les REP** bénéficient depuis la rentrée 2022 du dédoublement des classes de GS.

LE GROUPE DEPARTEMENTAL

En cohérence avec les axes de travail du groupe académique Education prioritaire, le groupe départemental Education Prioritaire, constitué des principaux de collège, des IEN, des IA-IPR référents, des formateurs académiques et des coordonnateurs, favorise le partage d'informations, d'expérimentations et des besoins en formation.

Sont envisagées comme perspectives de travail pour l'année scolaire 2023 -2024 :

- La centration pédagogique des réseaux sur les résultats aux évaluations nationales avec un accompagnement autour des compétences à faire progresser
- La présentation et la valorisation de projets pédagogiques innovants autour du parcours citoyen de l'élève,
- La relation partenariale avec les familles

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

- L'organisation des formations départementales en lien avec les priorités académiques.

Afin d'accompagner l'ensemble de ces actions et formations, coordonnateurs, formateurs académiques et équipes de circonscription agissent en complémentarité.

L'ACCOMPAGNEMENT

L'enjeu est de changer le rapport à l'École et à la connaissance et de contribuer à l'égalité des chances en offrant à tous les conditions qui permettent une scolarité réussie.

Il s'agit de contribuer à l'épanouissement personnel, de favoriser la curiosité par une ouverture sur le monde de l'art et de la culture, de proposer une aide aux devoirs ou encore de valoriser le sens du partage, de l'effort, de la solidarité par le biais d'activités sportives aux élèves de l'Education Prioritaire. Plusieurs pistes sont possibles :

- L'aide aux devoirs et aux leçons intègre le programme Devoirs faits
- La pratique d'activités sportives
- La pratique artistique ou culturelle
- La pratique informatique, multimédia ou documentaire

LES CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT

Trois académies choisies pour leurs caractéristiques sociales, géographiques et économiques très différentes, Aix-Marseille, Lille, Nantes, ont été retenues pour expérimenter ce dispositif depuis la rentrée 2021. Ces contrats permettent d'introduire plus de personnalisation et de progressivité dans l'allocation des moyens. Dans le Maine et Loire, la cartographie se dessine ainsi :

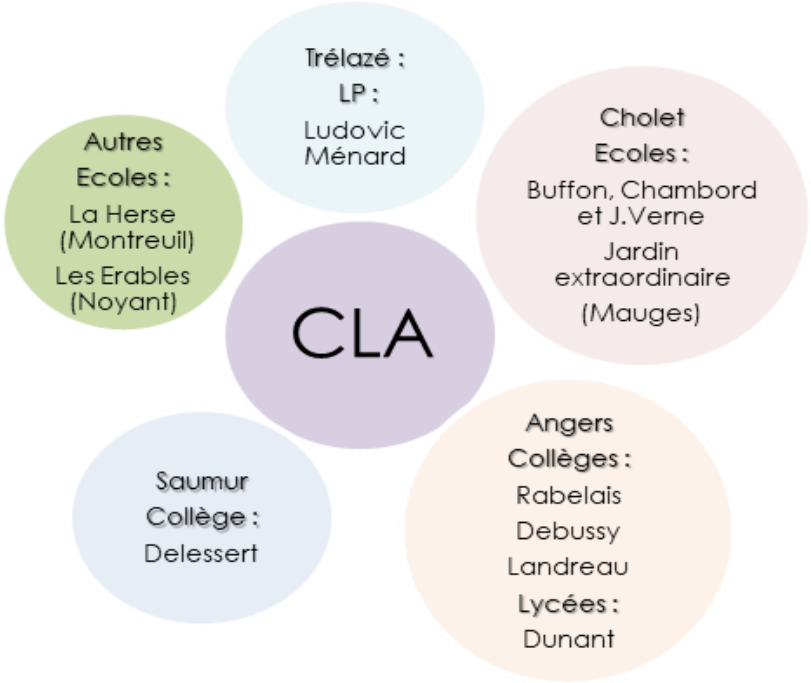

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

LE CADRE GENERAL

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a défini les principes guidant la nouvelle génération de contrats de ville 2015-2020 en matière de politique de la ville. Ces contrats de ville, prolongés jusqu'en 2022, ont fait l'objet cette année d'une évaluation afin d'en envisager la réécriture. De grands objectifs ont été fixés, ils constituent le cadre d'action. Ils sont conclus à l'échelle intercommunale sur la base d'un projet de territoire partagé par les signataires.

Le décret du 30 décembre 2014 fixe la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville, situés en territoire urbain et définis à partir d'un critère unique : la concentration de population à bas revenus.

L'année 2023-2024 sera consacrée à l'analyse des besoins remontés par les habitants, la réécriture des contrats et la redéfinition de la carte de la géographie des quartiers prioritaires.

Les contrats de ville reposent sur les principes suivants :

- Une nouvelle géographie prioritaire
- Une mobilisation des outils de droit commun
- Une intégration des dimensions sociale, urbaine et économique
- La participation des habitants à travers les « Conseils Citoyens »

Le contrat de ville se structure autour de 6 ambitions qui touchent tous les domaines de la vie dans la cité :

- la cohésion sociale ;
- le développement économique et l'emploi
- le cadre de vie et le renouvellement urbain ;

3 enjeux sont transversaux :

- la lutte contre les discriminations
- l'égalité femmes-hommes
- la jeunesse.

LE CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION ANGEVINE

- **Les 8 quartiers prioritaires :**
  - Angers :
    Belle-Beille, Roseraie, Savary, Grand-Pigeon, Monplaisir, Hauts de Saint Aubin, Beauval Bédier Morellerie
  - Trélazé :
    Le Grand Bellevue
- **Total Angers Loire Métropole : 28 810 habitants (10.76% de la population)**

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

LE CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION DE CHOLET

- **Les quartiers prioritaires :**
  Bretagne Bostangis, Coline Villeneuve, Jean Monnet, Favreau les Mauges
- **Total Cholet : 7430 habitants (13.6% de la population)**

LE CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT

- **Le quartier prioritaire :**
  Chemin Vert-Hauts Quartiers, **3 340 habitants, 12% de la population de Saumur**

Les trois contrats de ville intègrent un volet éducatif dont les objectifs principaux sont la réussite scolaire, la réussite éducative, la lutte contre le décrochage scolaire et l'accompagnement à la parentalité.

LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Le programme de réussite éducative (PRE) apporte une aide individuelle, un coup de pouce pour soutenir les enfants de 2 à 12 ans habitant les quartiers prioritaires et rencontrant des difficultés à l'école dans le domaine éducatif, social ou sanitaire. Piloté par les Villes, le PRE est en lien avec de nombreux partenaires sociaux, du monde éducatif, culturel ou sportif.

Au sein du quartier de Monplaisir, dans le cadre de la cité éducative, une expérimentation « En route vers l'école » permet d'accompagner les très jeunes enfants en vue de la première scolarisation au sein de l'école encadrée de la référente famille du centre social en amont de la première scolarisation durant les vacances d'été. Un autre dispositif permet de soutenir les collégiens primo-arrivants sous la forme d'un parcours semi-collectif qui vise à repérer rapidement les lieux ressources du quartier et ainsi faciliter l'intégration.

« En route vers l'école », école Voltaire

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

Selon le lieu de naissance et le milieu socio-économique, les chances de réussite des individus ne sont pas les mêmes. Afin de lutter contre ces inégalités de destin qui démarrent dès l'enfance, le gouvernement a labellisé à ce jour 200 territoires classés quartiers prioritaires en **Cités éducatives**.

Ce label national, réunissant la Ville, les services de l'État et de l'Éducation nationale, a pour objectif la réussite de tous en assurant la prise en charge des enfants et des jeunes, avant, pendant et après le cadre scolaire, et en les accompagnant depuis leur plus jeune âge jusqu'à l'insertion professionnelle.

Les Cités éducatives prennent appui sur l'écosystème des acteurs qui gravitent autour de l'éducation mais aussi sur les dynamiques locales existantes. Ce label permet de coordonner et aussi de compléter les dispositifs déjà en place dans chaque territoire. Il apporte au quartier **des ressources spécifiques** pour :

- Conforter le rôle de l'école et réussir sa scolarité
- Assurer la continuité éducative et réussir au quotidien
- Ouvrir le champ des possibles et réussir sa vie

Dans le Maine et Loire, on compte désormais deux cités éducatives.

La cité éducative de Trélazé a été labellisée en septembre 2021. Elle concerne le QPV Grand Bellevue. Plusieurs écoles, un collège et un lycée professionnel en constituent le périmètre :

- L'école Paul Fort,
- L'école Gérard Philippe,
- Le groupe scolaire Daguerre,
- Les écoles maternelle et élémentaire Maraichère,
- Le collège Jean Rostand,
- Le LP Ludovic Ménard.

Depuis septembre 2021, 2 actions phares découlent de cette labellisation :

- L'orchestre à l'école pour les élèves de CM1 / CM2 de l'école élémentaire Paul Fort.
- Le Petit Déjeuner dans les écoles maternelles Gérard Philippe : les élèves des classes disposent d'un petit déjeuner tous les mercredis matin sur le temps scolaire. Ce dispositif participe à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

L'actualité des cités éducatives est à suivre sur la plateforme nationale : https://www.citeseducatives.fr/

La Cité éducative de Monplaisir, à Angers, a été labellisée le 05 septembre 2019, elle concerne les écoles maternelles et élémentaires du quartier, les collèges Jean Lurçat et Claude Debussy et les lycées Mounier et Dunant. Pour la mise en oeuvre du plan d'actions validé par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, le Préfet et le Maire d'Angers, la Cité éducative de Monplaisir s'appuie sur 7 groupes thématiques : Langage, Sciences et Numérique, Sport, Santé et Bien-être, Parcours Educatif, Artistique et Culturel, Persévérance scolaire et Avenir , Citoyenneté et Education au Développement Durable, Communication. Cent cinquante professionnels se sont mobilisés pour renforcer des actions ou déployer des actions innovantes sur l'ensemble de la Cité éducative à destination des enfants et de leurs familles sur les différents temps. Pour l'année 2023-2024, c'est plus de 60 actions qui seront développées sur le quartier pour permettre la réussite des enfants, des jeunes et soutenir la parentalité.

Pour suivre l'actualité de la cité éducative de Monplaisir, consultez la plateforme nationale.

L'expérimentation de la flexi classe au collège Lurçat.

La question de l'égalité filles/ garçons travaillée avec la Compagnie « Sur le Pont » pour les collègiens de la cité éducative de Monplaisir.

Lors de la semaine consacrée à la Nuit de lecture, les élèves de Dunant viennent lire des histoires aux élèves de maternelle.

Education aux médias : découverte de la photographie sportive et portrait pour les lycéens de Dunant et les filles de l'Académie en partenariat avec le club de l'UFAB.

Textes de référence

Code de l'éducation, articles R 421-46 et R-421-47

Loi du 8 juillet 2013, section 3, article 12, L'éducation à la santé et à la citoyenneté

Circulaire du 25 août 2016.

Décret n° 2022-540 du 12 avril 2022 relatif au comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement

LE COMITE D'ÉDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE ET A L'ENVIRONNEMENT (CESCE)

Le CESCE présent au sein des établissements du second degré est présidé par le chef d'établissement et s'inscrit dans le pilotage de l'établissement. Composé des personnels enseignants, des personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement ; de représentants des personnels enseignants, des parents et des élèves, il contribue à l'éducation à la citoyenneté, prépare le plan de prévention de la violence, propose des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion. Il définit aussi un programme d'éducation à la santé et à la sexualité ainsi que de prévention des comportements à risques. Des partenaires institutionnels ou associatifs sont régulièrement invités à intervenir dans le cadre des actions des CESCE.

Un travail du même type, souvent lié au projet d'école, est conduit dans le cadre des programmes de l'école primaire.

Le directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale relaie et impulse la politique académique concernant la mise en œuvre des CESC du département. De façon à garantir une cohérence de la maternelle au lycée, il associe aux travaux les inspecteurs de l'Éducation nationale, les représentants des bassins, les conseillers techniques médico-sociaux. Il anime le CDESCE (CESCE départemental) constitué de personnes ressources afin d'accompagner et de coordonner l'ensemble des actions. Afin d'établir un diagnostic éducatif et de dégager les priorités, l'enquête départementale annuelle conduite chaque année auprès des établissements du second degré et des écoles a été remaniée. Les résultats sont publiés sur le site de la DSDEN dans la rubrique « Espace écoles-Etablissements ». Une cartographie des partenaires sera prochainement disponible.

Le CESCE se décline autour de **5 problématiques** scindées en plusieurs thèmes :

- Education à la citoyenneté (respect de la diversité et des différences, climat scolaire et vivre ensemble, solidarité et valeurs de la République, sécurité et secourisme).
- Education à la santé (sommeil, alimentation et activité physique, hygiène bucco-dentaire et corporelle, connaissance et estime de soi)
- Education à la sexualité (puberté, protection contraception et parentalité, bien-être affectif, sexualité et la loi).
- Education à la responsabilité face aux risques (prévention des conduites à risques et addictives, violence, sécurité routière et premiers secours).
- Education au développement durable (déchets, consommation responsable, biodiversité, utilisation des énergies renouvelables).

https://www.pedagogie1d.ac-nantes.fr/maine-et-loire/education-a-la-sante-et-a-la-citoyennete/

LA LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT

La lutte contre les violences en milieu scolaire et plus précisément le harcèlement entre élèves et le cyber harcèlement, est une priorité du Ministère de l'Éducation Nationale. Elle s'organise autour d'un plan mis en œuvre depuis 2015, avec la mise en place du site internet NON AU HARCELEMENT et l'ouverture de la ligne téléphonique nationale 3020.

A cette occasion, ont été nommés des référents académiques et départementaux, dont les rôles et missions sont clairement définis.

En 2020, le principe d'une scolarité sans harcèlement est entré dans le Code de l'éducation grâce à l'adoption de la loi Pour une École de la confiance.

Article 5 : « Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale. »

Le département du Maine et Loire est pleinement engagé pour contribuer à éradiquer le harcèlement à l'école. Un plan d'actions de lutte contre le harcèlement est en place. Un maillage territorial structuré a été prévu dans chaque école et établissement par l'identification d'un référent Lutte contre le harcèlement. Il est un relai de proximité important pour les équipes pédagogiques et éducatives et un relais privilégié des référents départementaux.

LE PARLEMENT DES ENFANTS

En 2022-2023, le thème porte sur « renforcer la participation démocratique et la confiance dans les institutions ».

Depuis 1994, le Parlement des enfants placé sous l'égide du Ministère de l'Éducation nationale et de la Présidence de l'Assemblée nationale, s'adresse aux élèves de CM2 et depuis la rentrée 2023, aux classes de 6e. Favorisant la pratique du dialogue et du débat démocratique, il peut constituer un point d'appui pour la mise en place du parcours citoyen. Il trouve ainsi sa place dans le cadre du nouveau programme d'enseignement moral et civique du cycle 3.

Les écoles s'inscrivent volontairement et, à l'issue d'une sélection, représentent les 7 circonscriptions législatives du département. Au terme des travaux conduits durant l'année, les élèves des classes engagées font une proposition de loi sur le thème retenu. Ces propositions de loi sont sélectionnées par un jury académique puis l'une d'entre elle participe à la sélection nationale. Enfin, l'ensemble des classes participantes élit l'une des propositions de loi finalistes. La classe lauréate est invitée à l'Assemblée nationale.

http://www.dsden49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/actions-educatives/parlement-des-enfants

LES CADETS DE LA DEFENSE

En 2022-2023, 36 élèves de 14 à 16 ans et issus de 7 établissements scolaires angevins ont été accueillis au sein de l'École du Génie.

Réalisée en partenariat avec l'Education Nationale et le Ministère de la Défense, l'action des Cadets de la Défense s'inscrit dans le plan ministériel « Egalité des chances ». L'action consiste à accueillir des élèves de 3e, filles et garçons, au sein d'unités militaires dans le cadre d'une convention avec des collèges environnants et le Rectorat de rattachement. Au cours de l'année scolaire, ces jeunes volontaires participent « hors temps scolaire » à des demi-journées de formation, à un camp de 3 à 5 jours ainsi qu'aux cérémonies commémoratives des 11 novembre, 8 mai, 14 juillet. Ils sont aussi amenés à effectuer des visites.

Le dispositif associe depuis 2010 la Direction des services départementaux de l'Education nationale de Maine-et-Loire et l'École du Génie d'Angers. Il promeut l'égalité des chances et facilite localement la mixité sociale par des contacts entre jeunes issus de milieux différents. Il développe aussi à travers des activités sportives et de découverte du monde militaire l'apprentissage du civisme et la socialisation des jeunes. En favorisant le développement d'un comportement qui réponde aux exigences qui sont celles d'un citoyen, il facilite l'insertion professionnelle :

https://www.pedagogie1d.ac-nantes.fr/maine-et-loire/actions-educatives/cadets-de-la-defense/

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

A la rentrée 2022, des élèves du collège Jean Mermoz ont complété le groupe d'élèves issus des 7 autres collèges.

LE PRIX LITTERAIRE DE LA CITOYENNETE

https://www.pedagogie1d.ac-nantes.fr/maine-et-loire/actions-educatives/prix-litteraire-de-la-citoyennete/

La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale en lien avec la Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire propose pour la vingt-troisième année aux établissements scolaires publics de l'ensemble du département, le Prix littéraire de la Citoyenneté. Sont associés la bibliothèque Municipale d'Angers, le BiblioPôle 49 et les librairies angevines La Luciole et La Sadel.

Une sélection de 20 ouvrages répartis en 5 niveaux du cycle 1 de maternelle au cycle 4+ est élaborée par un comité de lecture et une commission pédagogique. Au cours du dernier trimestre de l'année scolaire, les élèves de chaque classe participante désignent par vote électronique le titre lauréat de la sélection sur laquelle ils ont travaillé. 5 ouvrages sont ainsi déclarés lauréats du Prix Littéraire de la Citoyenneté début juin au cours d'une cérémonie de clôture organisée chaque année par une école ou un établissement du département. En 2022-2023, 11 032 élèves, répartis dans 453 classes, se sont inscrits.

Cette opération permet aux élèves de lire et d'étudier la littérature jeunesse récente, d'acquérir une culture littéraire et artistique. Les thèmes proposés ont aussi pour but de développer la culture humaniste de l'élève et de participer à sa formation de futur citoyen. Le prix est un très bon support pour la réalisation des objectifs de l'enseignement moral et civique et la pratique du débat argumenté en classe. Par son implication dans la vie de l'école ou de l'établissement scolaire, cette action est aussi un complément aux travaux des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté. Un comité de pilotage anime et coordonne cette action départementale largement présente sur tout le territoire.

D'AUTRES ACTIONS CITOYENNES

- **La journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, avec participation de lycéens**
- **La journée nationale de lutte contre le harcèlement,** positionnée le premier jeudi après les vacances d'automne, permet, grâce à la mobilisation de tous, de sensibiliser les élèves et les personnels à travers la mise en valeur des actions locales *https://www.education.gouv.fr/cid135779/jeudi-8-novembre-2018-journee-nationale-de-lutte-contre-toutes-les-formes-de-harcelement.html&xtmc=journeacuteenationaledeluttecontreleharcegravelement&xtnp=1&xtcr=1*
- **Le Prix « Non au harcèlement »** ouvert aux élèves du cycle 3 jusqu'au lycée, permet de mobiliser les élèves en matière de prévention du harcèlement, tout en enrichissant leurs connaissances sur ce phénomène : *http://eduscol.education.fr/cid72752/prix-non-au-harcelement-2017-2018.html*
- **« Mets tes baskets et bats la maladie »** est une action organisée par l'Association Européenne contre les Leucodystrophies au service des enfants malades. Le ministère de l'Éducation nationale accorde son parrainage. La dictée d'ELA a lieu en octobre : *http://www.education.gouv.fr/cid51430/mets-tes-baskets-et-bats-la-maladie-avec-ela.html*
- **La « Coupe nationale des élèves citoyens »** est soutenue par le ministère de l'Education nationale et menée par l'association « Initiadroit » rassemblant des avocats intervenant bénévolement dans les collèges et les lycées:*http://eduscol.education.fr/cid58121/initiadroit-et-la-coupe-nationale-des-eleves-citoyens.html*

- **« Agis pour tes droits » est un concours d'affiches** qui fait appel à la capacité d'expression et à la créativité des élèves de la maternelle au lycée autour du thème des droits de l'enfant et du texte de la convention : *http://eduscol.education.fr/cid61526/agis-pour-tes-droits-de-l-expression-a-l-action.html*

- **Le « Permis Piéton pour les enfants »** sensibilise les enfants aux dangers de la rue en transmettant aux élèves les règles de circulation piétonne et le sens de la responsabilité individuelle : *http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/apprendre-tout-au-long-de-la-vie/le-permis-pieton*

- **« Eco-Ecole »** est un programme international d'éducation au développement durable développé en France depuis 2005. Il accompagne les établissements scolaires dans leurs projets portant sur l'éducation au développement durable et octroie un label : *https://www.eco-ecole.org/qui-sommes-nous/un-programme-en-synergie/*

- **Le « Concours des Écoles fleuries »** mobilise depuis plus de 40 ans environ 70 000 élèves sur l'ensemble du territoire en les faisant participer au fleurissement de leur établissement et à la réalisation d'un jardin potager. Ces activités liées à l'éducation au développement durable, favorisent aussi un climat d'entraide et de coopération entre les élèves : *http://www.education.gouv.fr/cid61617/concours-des-ecoles-fleuries.html*

- **La Ligue nationale contre le Cancer** en partenariat avec l'Éducation nationale, organise différentes actions de prévention en direction des élèves : *https://www.ligue-cancer.net/article/38762_prevention*

*A la rentrée 2022, la scolarisation en EGPA concerne plus de 1000 adolescents répartis dans les **16** collèges avec SEGPA (dont **5** dans l'enseignement privé) et un collège-lycée EREA*

(Établissement régional d'enseignement adapté) du département.

LA SECTION D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL ADAPTE (SEGPA/EREA)

- Arrêté ministériel du 7 décembre 2005 (BO n°1 du 5 janvier 2006)
- Arrêté du 21 octobre 2015 (BO n° 40 du 29 octobre 2015) et du 1er décembre 2015 (BO n°1 du 7 janvier 2016)
- Circulaire n°2015-176 du 28 octobre 2015 (BO n° 40 du 29 octobre 2015)
- Circulaire n°2017-076 du 24/04/2017

Présentes dans certains collèges, les EGPA accueillent des élèves qui présentent des difficultés graves et durables, auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, de soutien. Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux, et présentent des lacunes importantes qui risquent d'obérer l'acquisition de celles prévues au cycle de consolidation.

Les EGPA ont pour ambition d'accompagner les élèves vers l'accès à une formation conduisant au minimum à une qualification de niveau V.

Les dispositifs des enseignements adaptés n'ont pas vocation à accueillir des élèves au seul titre de troubles du comportement ou de difficultés directement liées à la compréhension de la langue française.

Les enseignements en EGPA s'appuient sur les programmes et les compétences visés en collège, avec les adaptations et aménagements nécessaires, conformément à l'article L. 332-4 du code de l'éducation.

Soulignons que des élèves en situation de handicap, au regard de leurs projets personnalisés de scolarisation (PPS), peuvent être scolarisés en EGPA par notification de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA).

Les dossiers de demande d'orientation en EGPA sont soumis à l'avis de la Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEASD).

*Deux types de certification sont prioritairement visés : le **Certificat de Formation Générale (CFG)**, et la validation d'un nombre aussi grand que possible de compétences du socle commun.*

*Les élèves de classe de troisième bénéficiant de la SEGPA pourront être présentés au **diplôme national du brevet (DNB),** plus particulièrement à la **série professionnelle (DNB pro).***

LES MOYENS : PEDAGOGIE ADAPTEE ET SUIVI INDIVIDUALISE

L'équipe pédagogique de la SEGPA est constituée principalement de professeurs des écoles spécialisés dans l'aide aux apprentissages auprès d'adolescents en grande difficulté scolaire, de professeurs de lycée et collège et de professeurs de lycée professionnel. Les principes d'organisation pédagogique suivants prévalent :

- Une prise en charge personnalisée des élèves (en classe avec un effectif d'environ 16 élèves) qui favorise les pratiques de différenciation et d'individualisation pédagogique.
- Une première année de collège qui doit permettre de réinterroger l'opportunité d'une orientation à l'issue de l'année de classe de sixième SEGPA avec une nouvelle étude du dossier.
- Un enseignement au sein de la SEGPA ou de l'EREA, des séquences d'apprentissage avec les élèves des autres classes et la mise en œuvre de projets communs entre les classes.
- Une validation progressive des compétences du socle commun attendues en fin de scolarité obligatoire (Le livret scolaire défini à l'article D. 311-6 du code de l'éducation atteste les connaissances et compétences acquises).

*La scolarité en **EGPA** doit permettre aux élèves de se situer progressivement dans la **perspective d'une formation professionnelle diplômante** qui sera engagée à l'issue de la classe de troisième.*

LA PREPARATION A L'ACCES A UNE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le parcours Avenir doit permettre à tous les élèves de construire progressivement une véritable compétence à s'orienter et développer le goût d'entreprendre et d'innover, au contact d'acteurs économiques et par la découverte des établissements de formation diplômante.

A partir de la classe de 4ème, les EGPA permettent aux élèves de s'intéresser aux différents champs professionnels pour mettre en perspective un projet professionnel :

- Des activités pratiques organisées au sein de plateaux techniques autour de différents champs professionnels : habitat ; hygiène alimentation services ; vente distribution magasinage ; espace rural et environnement ; production industrielle.
- Des stages d'initiation et d'application.
- Des activités de découverte professionnelle visant à élargir le choix d'orientation.

*Dans le département, le **fonctionnement des EGPA en réseau** est **particulièrement développé.***

Pour diversifier les modalités de préparation à l'accès à une formation professionnelle, des partenariats existent entre des collèges avec EGPA et des lycées publics (professionnels, technologiques, d'enseignement agricole).

En classe de troisième, l'objectif visé prioritairement est de préparer l'élève à la poursuite ultérieure d'une formation professionnelle diplômante notamment avec la voie d'accès au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou au baccalauréat professionnel en lycée professionnel.

Pour les élèves qui restent en grande difficulté scolaire à l'issue de la formation commune, et dans le cadre des enseignements adaptés, la scolarité doit se poursuivre le plus possible au sein de formations qualifiantes dans un établissement régional d'enseignement adapté : l'EREA « Les Terres Rouges » à Saint-Barthélemy-d'Anjou.

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

SDEI

Service Départemental de l'École Inclusive

SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ECOLE INCLUSIVE

Depuis la circulaire de rentrée 2019 - Pour une école inclusive-, a été institué dans chaque département un service public de l'École inclusive afin de ne laisser aucun élève au bord du chemin.

Sous l'autorité du Directeur académique, il organise, met en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique de scolarisation des élèves à besoin éducatif particulier dont les élèves en situation de handicap.

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ECOLE INCLUSIVE

- **Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés**

La totalité des écoles, collèges et lycée de Maine-et-Loire fait partie intégrante d'un pôle inclusif d'accompagnement localisé. Le PIAL a pour vocation de rapprocher la mise en œuvre de l'accompagnement humain du territoire de scolarisation.

PIAL

Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé

L'accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH) doit permettre à l'élève de développer sa capacité à être autonome dans les situations d'apprentissage, de communication, d'expression et dans les relations avec les autres. Il assure l'installation de l'élève dans des conditions de sécurité et de confort. La mesure d'aide humaine, qu'il s'agisse d'une aide individuelle ou mutualisée, est notifiée par la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA de Maine-et-Loire).

- **La cellule départementale d'écoute et de réponse aux parents et responsables légaux**

Afin de renseigner parents et partenaires, une cellule d'écoute, physique et téléphonique est mise en place. Il s'agit d'informer les familles de manière générale sur les dispositifs existants, mais surtout de leur apporter une réponse quant au dossier de leur enfant. Les sollicitations sont majoritairement liées aux questions d'orientation et de mise en place d'une compensation qu'il s'agisse d'AESH ou de matériel pédagogique adapté.

Cellule d'écoute et de réponse aux parents

:

0 805 805 110
ecoleinclusive49@ac-nantes.fr

SCOLARISATION DANS LES DISPOSITIFS COLLECTIFS : UNITES LOCALISEES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE EN ECOLE, EN COLLEGE OU EN LYCEE

Dans le département 33 % des élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire bénéficient du soutien d'un dispositif ULIS.
Cela représente 515 élèves pour le 1er degré, 495 pour le collège et 60 pour le lycée. Ils sont répartis au sein de 43 ULIS école dans le premier degré, 43 ULIS collège et 8 ULIS Lycée Professionnel.

TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme

STRATEGIE AUTISME

Pour garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes, le maillage départemental dispose de trois Unités d'Enseignement maternelle autisme : Angers, Cholet, Saumur et de deux Unités d'enseignement élémentaire autisme : Cholet et Angers. Cela est renforcé par une ULIS TSA école et deux Ulis TSA collège.
Un poste d'enseignant ressource, troubles du spectre de l'autisme étoffe l'équipe du Service Départemental de l'Ecole Inclusive depuis 3 ans. Il contribue à la mise en place de formations à destination des enseignants du premier degré et des AESH, et peut accompagner des équipes scolarisant un ou plusieurs élèves atteints de troubles du spectre autistique.

COOPERATION AVEC LE SECTEUR MEDICO-SOCIAL

Sécuriser les parcours des élèves en situation de handicap nécessite une coopération avec le secteur médico-social.
Au sein du département, cette coopération s'exprime de plusieurs manières :

- Conventionnement pour les externalisations d'unités d'enseignement : 38 UEE
- PIAL renforcé : appui d'une équipe du médico-social au fonctionnement du PIAL (accompagnement hors temps de formation…)
- Equipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS), annoncées par la circulaire du 14 juin 2019. Elles sont déployées grâce à la coopération avec la majorité des opérateurs du médico-social sur l'ensemble du département dans le 1er et 2nd degré.

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

CASNAV : Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.

Circulaire EANA

n°2012-141 du 02.10.2012.

Responsable départementale *:*

Laurence DUBREIL – IEN

Ce.casnav49@ac-nantes.fr

Coordinatrice départementale

1er degré :

Lucie DURAND PAILLAT
ce.casnav49ecole@ac-nantes.fr

Coordinatrice départemental 2nd degré :

Adélie VALLET
ce.casnav49@ac-nantes.fr

Enseignante référente agglomération ANGERS :

Anne-Sophie RENOUST

Enseignante référente agglomération CHOLET :

Valérie ETIENNE

Enseignante référente Ville de Saumur : Laura CORVAISIER

Ressources EDUSCOL

« Scolariser les EANA »

Eduscol.fr

UNE ECOLE JUSTE ET INCLUSIVE

L'Ecole a fait de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales une priorité. Faire réussir les élèves quelle que soit leur origine nécessite de développer des pratiques pédagogiques qui s'adressent à tous, en prenant en compte les besoins des élèves les plus éloignés de l'univers scolaire.

« Le pilotage renforcé de la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés doit permettre l'accueil sans délai et l'accompagnement de tous ces enfants et adolescents, en portant une attention particulière aux situations de grande précarité, aux mineurs non accompagnés, aux enfants de réfugiés et de demandeurs d'asile et aux effets psychologiques de ces situations ».

LA SCOLARISATION DES EANA (ELEVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVES)

Dans le 1er degré

Dans le premier degré, les EANA sont inscrits dans les classes ordinaires. A l'école élémentaire, à leur arrivée, ils bénéficient d'une évaluation assurée par les enseignants Français Langue Seconde (FLS) itinérants. Les résultats permettent d'élaborer des parcours personnalisés les mieux adaptés incluant, si nécessaire, un accompagnement à l'apprentissage du Français Langue de Scolarisation avec un enseignant FLS.

A partir du cours préparatoire, les élèves peu ou non scolarisés antérieurement peuvent être regroupés dans une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) auprès d'un enseignant FLS pour un temps variable et révisable dans la durée.

Le CASNAV 49 est informé des inscriptions lorsqu'il n'en est pas à l'initiative.

Au collège

- **Elève de moins de 16 ans**

L'élève est accueilli et inscrit par le chef d'établissement du collège de secteur dans sa classe d'âge. L'inscription dans la classe d'âge précédente est possible exceptionnellement et sur autorisation de l'IA-DASEN uniquement. Le service Elèves de la DSDEN et le CASNAV49 sont informés de l'inscription.

L'élève bénéficie d'une scolarisation effective en classe ordinaire puis d'une évaluation du niveau de maîtrise de la lecture, de l'écriture et des mathématiques en langue d'origine ou seconde. Ce bilan peut être réalisé par l'enseignant référent EANA de l'établissement ou par un enseignant référent du CASNAV49. Si besoin, un accompagnement de l'équipe éducative peut être organisé par les enseignants du CASNAV49 pour la diffusion d'outils et de conseils pour la scolarisation en classe ordinaire et/ou la mise en place d'un accompagnement en FLS.

Lorsque le bilan révèle que l'élève est peu ou non scolarisé antérieurement, un temps d'apprentissage du français en dispositif UPE2A peut être envisagé. La demande doit être adressée à la DSDEN et au CASNAV49 afin d'être examinée en commission d'affectation des EANA.

Lien vers les ressources en ligne de l'académie de Nantes :

www.pedagogie.ac-nantes.fr/eleves-allophones-enfants-du-voyage/

Elèves de + 16 ans

L'accueil des jeunes de plus de 16 ans est assuré au CIO. Le jeune bénéficie d'un entretien avec un PSY-EN pour analyser son parcours scolaire et son projet professionnel. Puis, un enseignant référent du CASNAV49 évalue le niveau de maîtrise de la lecture, de l'écriture et des mathématiques en langue d'origine ou seconde.

Ces dossiers sont étudiés dans le cadre de la commission EANA en vue d'une affectation en classe ordinaire de lycée général et technologique ou professionnel avec un soutien à l'UPE2A si besoin. Une affectation dans un dispositif tel que la MAST ou la MLDS peut être également proposée pour certains profils d'élèves.

Le dossier de l'élève est transmis à l'équipe pédagogique pour la mise en place d'un parcours personnalisé et doit être porté au dossier scolaire de l'élève. Une attention particulière sera portée à la poursuite des apprentissages des compétences déjà travaillées dans le pays de scolarité antérieure, la valorisation des langues étrangères déjà connues et l'articulation avec l'apprentissage du Français Langue Seconde

Circulaire EFIV

n°2012-142 du 02.10.2012

Ressources EDUSCOL

« Scolariser les EFIV »

Eduscol.fr

Schéma départemental d'accueil et d'habitat GDV

2018-2023

LA SCOLARISATION DES EFIV (ENFANTS DE FAMILLES ITINERANTES ET DE VOYAGEURS)

« *Concernant la scolarisation des Enfants de Familles Itinérantes et de Voyageurs, il est rappelé que le statut ou le mode d'habitat ne peut être une cause de refus d'inscription d'un enfant soumis à l'obligation scolaire.* »

Dans le 1er et le 2nd degré, les EFIV sont scolarisés au titre du droit commun dans les établissements. Une attention particulière est parfois nécessaire pour favoriser l'adhésion des parents à la scolarisation de leur enfant et la régularité de la fréquentation de l'établissement.

Dans le 2nd degré, le premier accueil d'un EFIV s'appuie sur un protocole mis en place grâce à une collaboration entre l'établissement et les partenaires de l'abri de la providence, Voyageur 49, ou des services gens du voyage des agglomérations ; celui-ci peut être favorisé par le CASNAV49. Sur le plan pédagogique, une adaptation des parcours peut être envisagée pour tenir compte de la discontinuité des apprentissages de certains EFIV.

Les élèves étant autorisés par l'IA-DASEN à poursuivre leur scolarité dans le second degré en Instruction En Famille avec le CNED peuvent bénéficier d'un suivi et de soutien dans un collège sur le secteur de leur stationnement. (voir avec le CASNAV 49).

Le CASNAV 49 est une ressource pour les bilans des élèves, le suivi de scolarité, le prêt d'outils, l'accompagnement et la formation des équipes dans la mise en place de parcours personnalisés. Il veille aussi à la connaissance partagée des modalités de scolarisation mixtes CNED/collège ou à la mise en place de convention entre établissements et CNED.

Arrêté du 1er juillet 2015 relatif à la mise en œuvre du PEAC

PREAMBULE : LA GENERALISATION DE L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Parcours d'éducation artistique et culturelle et arts visuels : les ressources en ligne sur le site de la DSDEN de Maine-et-Loire :

https://www.dsden49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/actions-educatives/education-artistique-et-culturelle-et-arts-visuels/

L'éducation artistique et culturelle (EAC) favorise la pratique artistique et culturelle et suscite le désir de culture chez tous les enfants et adolescents, quelques que soit leur situation et leur lieu de vie.

Elle constitue ainsi un levier de long terme pour garantir à chacun, à tout âge et dans tous les territoires, le respect de ses droits culturels et la pleine possibilité de participer à la vie artistique et culturelle.

Les arts et la culture enrichissent et diversifient par ailleurs les apprentissages. Ils favorisent l'épanouissement personnel, la capacité à penser et faire des choix par soi-même. Ils contribuent à l'expression de chacun dans sa singularité.

L'éducation artistique et culturelle représente donc un instrument puissant au service de l'égalité des chances. Pour atteindre cet objectif, la présence des arts et de la culture à l'école est fondamentale.

Le parcours scolaire est un dénominateur commun pour la très large majorité d'une classe d'âge, et l'EAC sur ce temps scolaire constitue un véritable socle. C'est pourquoi chaque élève devra chaque année bénéficier d'une action EAC de qualité.

La généralisation de l'EAC menée conjointement par le ministère de l'Education nationale et par le ministère de la Culture se fonde sur les principes exprimés par la Charte de l'Éducation artistique et culturelle rédigée par le Haut Conseil de l'Éducation artistique et culturelle (2016)

Feuille de route pour le 100% EAC à l'adresse suivante : https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/eac---feuille-de-route-2020-2021-51716.pdf

Ainsi, les trois piliers qui définissent l'EAC restent plus que jamais d'actualité :

- La rencontre des œuvres, des artistes et professionnels de la culture
- La pratique culturelle ou artistique
- L'acquisition de connaissances

Cinq axes sont prioritaires pour développer significativement l'éducation artistique et culturelle à l'école pour tous les élèves : chanter, lire, regarder, s'exprimer à l'oral et développer son esprit critique.
Espace d'exploration et d'expérimentation, l'éducation artistique et culturelle encourage **une démarche de projets**, imaginés en articulation étroite avec les enseignements, mais toujours co-construits entre partenaires éducatifs et culturels, avec le souci de proposer aux élèves des parcours cohérents et pluriels.

LA CULTURE ET L'ECOLE – PREMIER DEGRE

Le catalogue national est consultable sur la plateforme numérique du dispositif : http://nanouk-ec.com/

Dans le cadre du 100% EAC, le groupe départemental EAC, composé de conseillers pédagogiques et de chargés de mission, produit des ressources à destination des équipes enseignantes pour aider à la mise en œuvre des programmes dans les classes et à la validation des compétences du socle commun de manière disciplinaire mais aussi transversale.

Ces ressources sont en ligne sur le site de la direction académique.

Ce groupe s'implique également dans l'élaboration d'actions de formation en direction des enseignants, notamment en partenariat :

- Sensibilisation à la danse avec le Centre National de Danse contemporaine à Angers ;
- Sensibilisation à la danse en partenariat avec le THV de Saint-Barthélemy d'Anjou ;
- École du spectateur et opération Pas(s)age avec le théâtre EPCC – le Quai à Angers ;
- Projet danse avec le Centre National de Danse Contemporaine à Angers ;
- Sensibilisation à la danse en partenariat avec le CNDC d'Angers, le THV de Saint-Barthélemy d'Anjou, et dans deux territoires spécifiques avec les CLEA (Anjou bleu) ;
- Découverte de l'opéra avec Angers-Nantes Opéra – Angers ;
- Découverte de l'orchestre symphonique avec l'Orchestre National des pays de la Loire - Angers et Nantes ;
- Découverte de l'orgue avec l'association départementale de la sauvegarde des orgues - Angers et département ;
- Découverte des musiques actuelles avec le Chabada à Angers ;
- Découverte des musiques du monde avec la Galerie Sonore à Angers et sur le département ;
- Découverte de concerts vivant en partenariat avec les JMFrance - Angers ;
- Découverte de la musique baroque avec l'ensemble Amarilis – Angers ;
- École et Cinéma ;
- Formation avec le Musée des Beaux-arts ;
- Formation avec le Musée Jean Lurçat ;
- Formation avec le Musée David d'Angers ;
- Formation avec les Musées de Cholet (Art et histoire, Art et Textile) ;
- Formation avec le Musée Jules Desbois à Parçay-Les-Pins ;
- Formation avec le Musée Joseph Desnais à Beaufort en Vallée ;
- Formation avec la Salle des Arts à Doué La Fontaine ;
- Travail avec les partenaires culturels liés à des festivals : Festival premier plan et vidéo projet ;
- Travail partenarial avec le MIEL (Maison Internationale des Ecritures et des Littératures) : Dans le cadre des arts du langage, la MIEL organise des résidences d'auteurs et propose des lectures/rencontres à Angers et ses environs ainsi que sur la Communauté de communes "Anjou Loir et Sarthe". La MIEL a pour mission de diffuser la poésie contemporaine à destination de tous les publics. Fonctionnant à l'image d'une Maison des écrivains, cette association loi 1901 compte parmi ses membres (conseil d'administration et membres actifs), des amateurs de poésie, des écrivains ainsi que des professionnels de l'Education Nationale.
- La M.I.E.L. intervient et favorise plus particulièrement les actions auprès des scolaires, dans le cadre de rencontres, d'ateliers d'écriture, de lecture et de mise en voix, et ce avec des poètes invités. Ainsi, elle accompagne les enseignants ayant un projet d'écriture poétique ou de mise en voix, en facilitant notamment les échanges et la mise en relation avec un auteur ou une auteure.

Toutes ces formations concourent à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle. A ce titre, elles favorisent le développement des liens entre les écoles et les lieux culturels de proximité. Elles permettent également de préparer la rencontre avec les œuvres. Certaines se concrétisent par la préparation d'actions visant la participation des élèves à un spectacle.

Toutes ces formations ont aussi pour but de souligner les apports des disciplines artistiques et culturelles et de leurs compétences associées aux apprentissages fondamentaux lire, écrire, compter.

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

École et Cinéma

Ce dispositif, coordonné par le conseiller départemental en arts visuels, s'adresse aux classes de Grande Section au Cours Moyen 2ème année et s'inscrit dans la logique du socle commun et des programmes d'enseignement de l'école primaire et plus particulièrement dans le cadre des pratiques artistiques et de l'enseignement de l'Histoire des Arts. Ce dispositif vise à proposer un parcours permettant aux élèves concernés de s'approprier le cinéma comme lieu de pratique culturelle et de s'initier à une réelle approche du cinéma comme art. Les élèves des classes inscrites assistent, accompagnés de leurs professeurs, à trois séances de projections. La programmation départementale propose six films au choix répartis sur l'année. Ces films ont été sélectionnés parmi les 90 films du catalogue national du dispositif en respectant certains critères. Les séances sont organisées dans les 28 salles partenaires réparties sur le département.

Éducation aux médias et à l'information

Inscrite dans la loi de refondation de l'École, l'éducation aux médias et à l'information contribue à préparer les élèves d'aujourd'hui à devenir les citoyens de demain. Apprendre à chercher une information et à en identifier la source, comprendre les mécanismes de fabrication de l'information et de l'image, émettre soi-même de l'information, doivent permettre à chacun d'apprendre à exercer librement son jugement.

Des actions de formation et des ressources sont proposées aux équipes pédagogiques. Régulièrement est publié dans le département un dossier « L'image du mois ».

Vous pouvez retrouver l'ensemble des numéros de « L'image du mois » sur le site de la DSDEN de Maine-et-Loire à l'adresse suivante :

http://www.dsden49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/actions-educatives/education-aux-medias-et-a-l-information-emi-/

LES ACTIONS CULTURELLES – SECOND DEGRE

L'éducation artistique et culturelle

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 affirme la place de l'éducation artistique et culturelle dans la formation générale des élèves. Fondé sur trois piliers (les rencontres, les pratiques et les connaissances), le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) a pour objectif de mettre en cohérence les enseignements et les actions éducatives, de les relier aux expériences personnelles, de les enrichir et les diversifier (BO n°19 du 9 mai 2013), en partenariat étroit avec les collectivités territoriales et les structures culturelles de proximité.

En lien avec la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle du rectorat (DAAC) différents dispositifs sont proposés dans le département pour le second degré :

Les ateliers artistiques en collèges et lycées

Dans le cadre d'un partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), les ateliers artistiques s'adressent à l'ensemble des collèges et lycées du département et concernent tous les domaines artistiques. Ils permettent un travail régulier avec un professionnel, centré sur la pratique et l'ouverture sur l'environnement culturel de l'établissement.

Collège au cinéma

Cette opération, en partenariat avec le Conseil départemental, la DRAC, le CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée) et l'association Cinéma Parlant, a pour objectif de sensibiliser les jeunes à l'art cinématographique.

Les élèves des classes inscrites assistent, accompagnés de leurs professeurs, à trois séances de projections programmées à leur intention dans des salles de cinéma (un film par trimestre). Les enseignants concernés bénéficient quant à eux de journées de formation qui leur sont dédiées selon un calendrier proposé en début d'année.

Pour la rentrée 2022, ce sont 6100 élèves, répartis sur 48 collèges du département (38 publics et 10 privés), qui, accompagnés de 262 enseignants, ont découvert le monde du cinéma.

Classes presse

Cette action, qui s'adresse à 11 classes de 5ème, 4ème et 3ème de collège, répond à plusieurs objectifs pédagogiques : Écrire pour être lu et apprendre à s'exprimer à l'oral pour être compris ; Découvrir la diversité de la presse et des médias ; Analyser l'actualité au travers des journaux ; Éduquer à la citoyenneté ; Maîtriser la lecture et l'écriture ; Travailler sur divers champs disciplinaires. Le dispositif a évolué depuis la rentrée 2017 vers une structuration plus souple, sans thème imposé, visant à faire découvrir le métier de journaliste sous toutes ses formes : « Classes Presse – Vis ma vie de journaliste ».

L'action intègre l'envoi de quotidiens papier et l'accès aux journaux numériques pour la classe et l'équipe pédagogique. Les élèves rencontrent à deux reprises un journaliste « parrain » de la classe. Ces interventions portent, d'une part sur la présentation du métier de journaliste, et d'autre part, sur une aide à la production journalistique et à l'illustration des articles. Chaque classe envoie une ou plusieurs productions (écrite, photo, audio ou vidéo). Le comité de lecture détermine les coups de cœur du jury.

Rentrée en musique et pratique du chant choral

La chorale dans les écoles et les établissements contribue à l'instauration d'un climat scolaire confiant, serein et propice aux apprentissages. Elle permet en outre d'assurer la rentrée en musique, initiative qui illustre la volonté de développer la pratique musicale et le chant choral à l'école.

La plupart des écoles et collèges de Maine-et-Loire proposent la pratique du chant choral. Des moyens sont alloués aux établissements pour que cette possibilité soit offerte à tous les élèves volontaires, soixante-douze heures par an, dont une hebdomadaire au moins.

Le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA)

Le Contrat Local d'Éducation Artistique est un opérateur essentiel des territoires. Parce qu'il réunit en son sein les acteurs concernés par l'éducation artistique, il assure au plus près du terrain la meilleure synergie au service des élèves.

Ainsi l'Education Nationale passe-t-elle contrat avec les communes, le Ministère de la Culture et d'autres collectivités locales afin de mieux voir converger vers l'enfant les moyens culturels mis en œuvre.

Troupes de théâtre, groupes de musiques actuelles ou plus anciennes, interviennent directement dans les établissements scolaires.

Cette action contractualisée bénéficie d'une évaluation qui montre aujourd'hui un maillage serré et efficient.

Les CLEA tendent à être de plus en plus nombreux dans le département du Maine-et-Loire, signe d'une bonne collaboration entre l'Education nationale et ses partenaires (collectivités locales, acteurs culturels…)

A titre d'exemple, les parcours proposés par le CLEA Anjou Loir et Sarthe en lien avec l'Education nationale pour la saison 2021-22 furent :

- Un parcours CYCLE 1 (PS/MS/GS) autour du chant et des créations plastiques intitulé « La traversée du grand Large » en partenariat avec la compagnie SOCO
- Un parcours CYCLES 2 ET 3 (CE1 + CM1-CM2) autour de l'écriture, de la culture littéraire et artistique, des arts plastiques, de l'éducation musicale et de l'éducation physique et sportive intitulé « Enfance » avec la compagnie Zig Zag
- Un parcours CYCLE autour de la Chanson de la poésie, de la musique, de la langue orale et écrite intitulé « Rimes Party », avec la compagnie Crock Notes
- Un parcours CYCLE 3 (CM1-CM2) autour de l'écriture, du théâtre et de la musique intitulé « Territoire et identité » avec la compagnie du Cri

http://eduscol.education.fr/cid45607/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation.htm

- **Concours national de la résistance et de la déportation**

Né en 1958 sur l'initiative d'anciens résistants de Maine-et-Loire le CNRD fut créé officiellement en 1961 par Lucien Paye, ministre de l'Éducation nationale.

Ce concours a pour objectif de perpétuer chez les jeunes Français la mémoire de la Résistance et de la Déportation afin de leur permettre d'en tirer les leçons civiques dans leur vie actuelle.

Le règlement du concours (*https://www.reseau-canope.fr/cnrd/*) comporte 4 catégories.

http://www.dsden49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/actions-educatives/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation/

Le jury départemental est composé de membres d'associations mémorielles, d'enseignants d'histoire-géographie, de représentants de l'Office National des Anciens Combattants, des Archives départementales et du musée du génie.

En 2022-2023, 12 établissements, 5 collèges et 7 lycées, ont participé au CNRD avec 207 élèves. Les élèves lauréats ont été récompensés lors de la cérémonie de clôture le 7 juin 2023 à la Préfecture de Maine-et-Loire.

Les élèves ont travaillé sur le thème : « L'école et la résistance. Des jours sombres aux lendemains de la Libération (1940-1945) »

Sur le site des archives départementales :

https://www.archives49.fr/espace-pedagogique/les-concours/montrer-lhistoire/

Sur le site de la DSDEN :

https://www.dsden49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/actions-educatives/montrer-l-histoire/

- **Concours « Montrer l'histoire »**

Le concours "Montrer l'histoire" est organisé par les Archives départementales de Maine-et-Loire en lien avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN 49).

Ce concours est ouvert aux élèves des écoles primaires, et établissements secondaires, publics et privés, du département, travaillant par classe ou groupe. Un établissement peut inscrire plusieurs classes ou groupes au concours.

Les projets déposés doivent obligatoirement concerner l'histoire ou le patrimoine (événements, lieux, pratiques culturelles, témoignages…) et comporter une dimension locale.

CEREMONIES COMMEMORATIVES

Sur le site de la DSDEN, un tableau permet de repérer des liens entre les sujets traités dans les documents ressources « Image du mois » et des journées nationales ou internationales de commémoration. *http://www.dsden49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/actions-educatives/education-aux-medias-et-a-l-information-emi-/*

A Angers et dans l'ensemble du département, chaque année des élèves des premier et second degrés, enseignement public et privé sous contrat, participent à diverses cérémonies commémoratives :

- Commémorations du 11 novembre et du 8 mai ;
- Commémoration des fusillés de Belle-Beille en octobre ;
- Commémoration du souvenir de la Déportation en avril 2021
- Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme en mars ;
- Commémoration des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition en mai ;
- Cérémonie du 80ème anniversaire de la mort de Jean MOULIN en juin.

Au cours de ces cérémonies, les élèves des écoles, collèges ou lycées accompagnent les porte-drapeaux, lisent des lettres de Poilus, les noms des résistants fusillés ou bien les messages des associations d'anciens combattants, et chantent en chœur la Marseillaise.

Les 30 cadets de la Défense sont, parallèlement à cela, formés à la pratique institutionnelle de l'hymne national tout au long de l'année par le Conseiller en Education Musicale. Il s'agit d'un partenariat développé entre l'Inspection Académique et l'Ecole du Génie. Ces jeunes réinvestissent ces apprentissages dans les différentes cérémonies civiles et militaires tout au long de l'année scolaire.

UN OUTIL DE VALORISATION ET DE DEVELOPPEMENT DES PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS : L'APPLICATION ADAGE

À compter de janvier 2020, chaque établissement scolaire a accès à une nouvelle application, Adage, qui lui permet d'inscrire tous les projets artistiques et culturels menés, dans le cadre de son projet d'établissement ou projet d'école. Ce faisant, chacun voit ce que les autres équipes ont mis en place, et avec quels partenaires culturels.

Adage sert aussi d'outil pour solliciter des financements académiques pour les projets EAC, via la fonctionnalité Appel à projets. Les ressources et la visibilité offerte par Adage permettent ainsi un pilotage fin en favorisant l'émergence de partenariats et en accompagnant au mieux les équipes pédagogiques dans la construction de leur projet en vue d'atteindre le 100 % EAC.

Cette application permet également, par les projets qui y sont recensés, de pouvoir retracer le parcours artistique et culturel de chaque élève. Une aide en ligne est accessible à partir de **ce lien.**

Contacts :

- Rectorat : l'Inspection Pédagogique Régionale d'EPS (philippe.chatonnay@ac-nantes.fr) ou le Conseiller technique académique d'EPS (francis.huot@ac-nantes.fr).
- DSDEN : l'IEN-IO (ce.iio49@ac-nantes.fr) et la division des élèves : M Alain LITTRE (service.eleves49@ac-nantes.fr)

Pour toute information, consulter le site du rectorat :

https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/education-physique-et-sportive/enseignement/haut-niveau/

L'activité physique et sportive contribue pleinement à l'éducation des enfants : elle leur permet d'intégrer des règles communes, de prendre confiance en eux, de se découvrir tout en apprenant à mieux connaître leur corps. Intégrer l'exercice physique à son mode de vie dès le plus jeune âge est donc essentiel.

La crise sanitaire a conduit de nombreux jeunes à diminuer leurs activités physiques ou à en réduire la diversité. Il est cependant essentiel, pour des raisons de santé physique et d'équilibre personnel, d'encourager les élèves à pratiquer une activité physique régulière, la perspective des Jeux olympiques de 2024 constituant un facteur de motivation pour de nombreux jeunes. Le regroupement, au sein de notre ministère, de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports offre des perspectives inédites. Dans le premier degré, la mise en place des 30 minutes d'activité physique quotidienne, qui se déploie dans de très nombreuses écoles, a vocation à être généralisée. Dans le second degré, l'inventivité remarquable des professeurs d'EPS a permis, en dépit des contraintes, d'offrir aux élèves une pratique sportive diversifiée. L'année qui s'ouvre devrait permettre de retrouver toutes les potentialités des installations sportives, mais aussi de redynamiser les associations sportives coordonnées par les fédérations scolaires. Enfin, la mise en place du Pass'Sport permettra aux jeunes qui le souhaitent de développer leurs aptitudes dans des conditions privilégiées, permettant ainsi d'établir une continuité dans la vie sportive de l'élève.

Extrait circulaire de rentrée 2021

LES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES ET LES SECTIONS D'EXCELLENCE SPORTIVE

Les sections sportives scolaires (SSS) qui contribuent à promouvoir et développer la pratique sportive des élèves à l'Ecole, sont implantées dans les collèges et dans les lycées. Elles sont ouvertes par le Recteur d'académie, au vu d'un dossier préalablement soumis à l'avis favorable du conseil d'administration de l'établissement.

Le projet pédagogique spécifique de la section sportive scolaire, articulé avec celui de l'éducation physique et sportive (EPS) et de l'association sportive est intégré au projet d'établissement.

Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive, tout en suivant une scolarité normale. Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection. Il contribue ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire. Les sections sportives scolaires permettent la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants.

Les sections d'excellence sportive permettent de répondre aux besoins des élèves ayant les capacités et le souhait d'intégrer les programmes d'accession au haut niveau, notamment par un aménagement spécifique du temps scolaire, pour garantir l'acquisition des connaissances et compétences des programmes, ainsi que l'atteinte par le jeune sportif du meilleur niveau possible dans son activité de prédilection.

Les sections sportives se distinguent des structures et dispositifs des projets de performance fédéraux (PPF) établis par les fédérations sportives pour la période 2017-2024.

- Toute ouverture de section sportive scolaire exige un partenariat avec une fédération sportive nationale ou avec ses structures déconcentrées régionalement et localement ;
- La section sportive a vocation à couvrir si possible l'ensemble du cursus collège ou lycée ;

- Au collège, les connaissances et les compétences développées dans l'ensemble des activités pratiquées au sein de la section sportive scolaire sont partie intégrante du processus d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences ;
- Au lycée, une appréciation peut être portée sur le bulletin trimestriel ou le dossier scolaire de l'élève. Les acquisitions effectuées peuvent permettre l'obtention d'un diplôme de « jeune officiel » UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) ou d'un diplôme fédéral ;
- Chaque année la carte académique des structures labellisées SSS est validée lors d'une commission Académique.

LES SECTIONS SPORTIVES DE MAINE-ET-LOIRE :

Maine et Loire (R21)	Etablissements publics	Etablissements privés
Nombre de Sections Sportives Scolaires	9	10
Nombre de Sections d'Excellence Sportive	3	3

LE SPORT DE HAUT NIVEAU

Le code de l'éducation prévoit que des aménagements appropriés de scolarité et d'études doivent être mis en œuvre pour permettre aux sportives et aux sportifs de haut niveau ainsi qu'à celles et ceux classé(e)s Espoirs de mener à bien leur carrière sportive.

La liste des sportifs et arbitres concernés est arrêtée par le Ministère des Sports.

Une convention contractuelle doit être signée entre l'établissement accueillant le jeune sportif et le pôle sportif afin d'organiser les aménagements de scolarisation.

L'UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE (USEP)

L'USEP est le dispositif du sport scolaire de l'Ecole publique, pour tous les enfants, en continuité de l'Education Physique et Sportive (EPS).

Mouvement d'éducation populaire et secteur sportif scolaire de la Ligue de l'enseignement, l'USEP, œuvre aux côtés des écoles publiques. L'USEP agit en complémentarité des enseignements, favorisant ainsi l'articulation entre l'associatif, le scolaire et le sportif.

Promouvoir la vie associative place l'Enfant comme acteur de son parcours sportif en lien avec les quatre parcours éducatifs, l'invite à être auteur des activités organisées, en particulier les rencontres sportives USEP. Par conséquent, l'USEP contribue à la formation des futurs citoyens sportifs.

LA RENCONTRE SPORTIVE ASSOCIATIVE

« La rencontre sportive associative », nous engage dans une approche des activités physiques sportives et artistiques adaptée, inclusive, équitable et épanouissante. Notre mission de service public participe aux enjeux éducatifs de citoyenneté, de santé, d'éducation à la démocratie ou encore à la préservation de la planète. Elle s'exprime par des actions pédagogiques qui mettent en actes des valeurs et rendent les enfants acteurs et auteurs de projets innovants.

La « Rencontre Sportive et Associative » imbrique, de manière constitutive les pratiques sportives et associatives USEP. Il s'agit bien de faire vivre, à tous les membres de l'association, enfants, parents, enseignants et animateurs, une expérience simultanément sportive et associative.

L'USEP, en proposant une large ouverture à la culture sportive et en offrant une vie sportive et associative riche et diversifiée, source de bien-être et de plaisirs, vise l'éducation d'un sportif citoyen, capable de tenir pleinement une place active dans le monde.

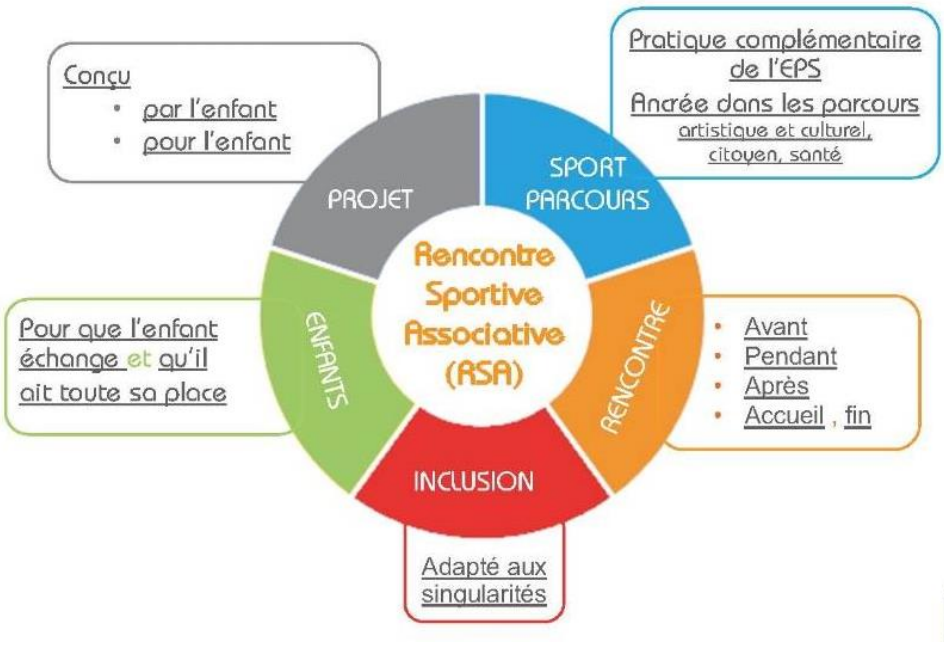

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

Dans le cadre d'une convention de partenariat qui lie l'Education Nationale et l'USEP, un poste de chargé de mission a été créé pour le développement du sport scolaire dans le premier degré.

Missionusep49@ac-nantes.fr

LE LABEL « GENERATION 2024 »

Le label "Génération 2024" pour les écoles et établissements scolaires vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

Être labellisé Génération 2024, c'est s'engager à mettre plus de sport dans le quotidien des jeunes et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique dès maintenant.

L'USEP accompagne toutes les écoles qui souhaitent être labellisées.

EN MAINE ET LOIRE, L'USEP PROPOSE :

- le prêt de matériel sportif (multisports, nouveaux sports, handisport…), des malles pédagogiques (Sport et Vivre Ensemble, Sport et handicap, Sport et pratiques innovantes) ;
- des ressources pédagogiques ;
- un calendrier d'activités sportives variées pour les 3 cycles, sur tout le territoire du Maine et Loire (Usépiades, Rando-contée, Jeu USEP 49, pétanque, orientation, arts du cirque, Anim'Athlé…) ;
- l'intervention d'une personne de l'USEP dans les classes lors de la 1ère séance d'un module d'apprentissage ;
- des temps de formation ;
- d'utiliser l'association USEP comme support de l'apprentissage de la vie associative dans l'école (débat associatif, classe « coopération », organisation d'une rencontre par les élèves…) ;
- de nombreux partenaires institutionnels et privés. Des conventions avec différents comités sportifs départementaux (golf, basket, football, handball, rugby, badminton, tennis de table…).
-

En 2021/2022, l'USEP compte près de 2500 licenciés pour 128 associations.

Présidente : Emilie Philippeau

Déléguée : Marina Cherbonnier

Chargée de mission du développement du sport scolaire : Emilie Philippeau

Contact : USEP 49- 7, rue Lebas 49000 ANGERS – 02.53.61.00.44

cdusep49@gmail.com / https://maineetloire.comite.usep.org/

L'UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE

L'union nationale du sport scolaire (UNSS) représente plus de 1 000 000 élèves licenciés en France et plus de 8800 élèves licenciés en Maine et Loire pour l'année 2022-2023, 70 Associations Sportives du second degré affiliées.

Le sport scolaire contribue à la rénovation du système éducatif, à la lutte contre l'échec scolaire, à l'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Tout établissement du second degré (collège et lycée) dispose obligatoirement d'une association sportive pour offrir des possibilités de pratiques aux élèves volontaires.

A partir du Plan National de Développement du Sport Scolaire 2020-2024 de l'UNSS (PNDSS), décliné au niveau académique avec le Plan Académique de Développement du Sport Scolaire (PADSS), un nouveau Plan Départemental de Développement du Sport Scolaire (PDDSS 2021-2024) a été défini avec les différents acteurs.

PNDSS : 4 axes AIRE

- ACCESSIBILITE : pour un sport ambitieux ;
- INNOVATION : pour un sport scolaire innovant ;
- RESPONSABILITE : pour un sport scolaire éthique solidaire ;
- EDUCATIF : pour un sport scolaire au service de l'éducation.

Projet académique : 4 ambitions RISC

- REUSSITE : conforter la réussite des tous les élèves ;
- INSERTION : favoriser une insertion réussie dans la société ;
- SOLIDARITE : ne laisser personne au bord du chemin ;
- COOPERATION : travailler ensemble pour la réussite de tous.

Ce plan PDDSS peut être décliné pour chaque district (9 districts en collège et 3 districts en lycées) et dans chaque association sportive d'établissement (70 AS et 256 enseignants).Il est accessible sur le site unss.org

Quelques priorités en 2023-2024 pour continuer les projets localement et diminuer l'impact des transports :

- Favoriser encore plus localement les rencontres promotionnelles d'activités de Plein-Air
- Développer les formes de pratique de Sport Santé, source aussi de bien-être
- Proposer des rencontres dans les nouvelles activités à forte motivation chez les élèves.
- Organiser des rencontres sportives en impliquant le plus souvent les élèves aux fonctions de jeunes officiels
- Réduire les inégalités de pratique sur tout notre département et développer les pratiques mixtes et féminines pour tendre vers l'équilibre filles/garçons, développer le sport partagé qui réunit élèves valides et élèves en situation d'handicap ;
- Gérer et optimiser le financement des déplacements avec nos partenaires institutionnels ;
- Poursuivre les conventions avec les différents comités, les clubs locaux, les municipalités.

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

Remerciements à tous les acteurs :

Aux chefs d'établissements présidents des AS pour leur soutien, aux enseignants pour leur implication au service des élèves, aux parents d'élèves pour leurs soutien et encouragements auprès des jeunes et à tous les partenaires qui contribuent à la réussite de nos événements.

Président : Benoît Dechambre

Directeur départemental et conseiller technique de l'IA-DASEN : Thierry Coutant

Contact : UNSS 49 Inspection d'Académie, Bat D, 15 bis rue Du petit Thouars ANGERS – 02.41.74.35.19 et 06 34 63 70 16

Courriel : ce.unss49@ac-nantes.fr - site internet : unss.org

Projets avec des partenaires divers et multiples.

Plus d'infos : http://www.terre-des-sciences.fr/

L'ASTEP (Accompagnement en Sciences et Technologies à l'École Primaire) permet à l'enseignant d'être secondé par un scientifique, étudiant, chercheur, ingénieur ou technicien d'entreprise, pour concevoir et conduire des séquences de classe permettant aux élèves de construire des connaissances scientifiques dans une démarche d'investigation.

MERITE – Mettre l'Expérience des Réalités Industrielles et Techniques au service des Ecoles.

Plus d'infos : http://web.emn.fr/x-de/projet-merite/index.php/decouvrir-nos-actions

UN MAILLAGE DEPARTEMENTAL DE PARTENAIRES

Au fil des années, des liens étroits, au travers de projets variés se sont tissés avec plusieurs organismes et associations qui viennent en appui des enseignants pour développer la culture scientifique en apportant leur expertise et/ou proposant des outils ou en mettant des équipements (mallettes pédagogiques, Malles MERITE par exemple) à la disposition des classes. Ainsi, le Museum d'histoire naturelle, les Basses vallées angevines, la LPO, le Parc national régional, les Francas, la Maison de l'Environnement, les Petits débrouillards, Loire Odyssée, GRAINE Pays de Loire et Terre des Sciences collaborent activement avec les circonscriptions et la mission Sciences en termes de propositions pédagogiques et d'accompagnement des projets scientifiques et techniques.

Parmi ces partenaires, dans le cadre d'une convention, le CCSTI Terre des sciences (Centre de Culture Scientifique, Technologique et Industrielle) apporte son soutien logistique et matériel aux écoles et aux équipes de circonscription. Le CCSTI Terre des sciences est également porteur, au niveau départemental, de la Fête de la science.

DANS LE CADRE DE L'ASTEP, UN PARTENARIAT AVEC L'ENSAM (ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS ET METIERS)

Dès 2006, des contacts avec les responsables de l'ENSAM ont permis le rapprochement avec cette école d'ingénieurs implantée au cœur d'Angers.

Une convention, actant ce partenariat a été signée en 2006. Elle fixe les modalités d'intervention des étudiants.Au cours de l'année scolaire 2021-2022, les écoles concernées ont bénéficié de l'intervention d'étudiants. Ce projet est intégré au cursus de formation de ces derniers et participe à la validation d'une Unité d'Enseignement.

Le point d'orgue de cette action est la venue à l'ENSAM en fin d'année scolaire (forum Exposciences) de l'ensemble des classes concernées pour une présentation des projets réalisés. Lors de cette journée, chaque étudiant accompagne les élèves de la classe dans laquelle il est intervenu pour une visite guidée de l'ENSAM. Les élèves bénéficient, par ailleurs, de la présentation du métier d'ingénieur.

PROJET MERITE

L'école nationale supérieure des mines de Nantes se mobilise avec ses partenaires, dans le cadre du projet MERITE, pour redonner aux élèves du primaire et du secondaire le gout de l'expérimentation et de l'apprentissage pratique notamment à l'aide de mallettes pédagogiques leur permettant de travailler sur des problèmes concrets.

Au sein du Maine et Loire le partenariat s'est construit avec l'ESA (Ecole Supérieure d'Agricultures). Durant l'année scolaire 2021-2022, les mallettes pédagogiques consacrées à différents objets d'étude et stockées à Terre des Sciences et Canopé seront proposées en prêt à l'ensemble des écoles du département. A la rentrée 2022, une formation de formateurs dédiée à l'usage pédagogique de ces 12 malles MERITE favorisera la diffusion de ces ressources au sein de plusieurs circonscriptions du Maine-et-Loire

EXPOSCIENCES A L'ENSAM

Soutenue par Monsieur le Recteur et portée par les Francas, Exposciences a pour finalité de valoriser tous les lieux d'éducation scientifique de la Maternelle au Lycée avec une volonté de mettre en avant le travail réalisé sur les différents temps de l'enfant (périscolaire et scolaire). Au cours de l'année scolaire 2021-2022, les élèves qui ont bénéficié de cet accompagnement ont pu exposer leurs travaux et découvrir les productions de pairs lors du « Printemps des Exposciences ».

CITE EDUCATIVE MONPLAISIR

Depuis la rentrée 2020, du cycle 1 au cycle 3, les élèves peuvent investir, dans le cadre de co-intervention enseignant-partenaire scientifique, sur temps scolaire, les classes d'exploration scientifiques visant à renforcer la cohérence et la continuité des parcours culturels et leur lisibilité auprès des familles.

PLAN DEPARTEMENTAL DE FORMATION

Dans la logique du plan de formation départementale, les professeurs des écoles ont pu bénéficier, au cours de l'année 2022 - 2023, d'un module de formation de 8 heures dédié à l'enseignement des sciences avec un versant spécifique sur l'éducation au développement durable (EDD). Il intègre l'actualisation des connaissances sur cet enseignement, des propositions d'actions à mener avec les classes et le lien avec les partenaires. Cette formation proposée sur une zone géographique ciblée (zone 1 et 2) évoluera, dans le cadre de la mise en œuvre du plan sciences, vers un enseignement des sciences centré sur le sujet « Esprit scientifique, esprit critique » et sur la mise en œuvre d'actions pédagogiques (défi sciences et technologiques) pour toutes les zones à la rentrée 2023.

Dans le 1er degré, une mission d'appui aux équipes pédagogiques est assurée par M. Olivier Bioteau

Contact : missionsciences49@ac-nantes.fr

PROJET ARTS ET SCIENCES

Chaque année, le groupe de formateurs Education prioritaire associé au CPD arts visuels et arts plastiques et au chargé de mission Sciences, propose aux écoles de l'Education prioritaire un projet Arts et Sciences permettant de poser et de construire un double regard sur un même objet de travail. Du cycle 1 au cycle 3, les enseignants inscrits au projet mettent en œuvre des séquences d'enseignement visant à réaliser des défis scientifiques et artistiques, en appui sur des fiches-ressources précisant les objectifs, démarches et cheminement possibles.

Ce dispositif proposé exclusivement aux écoles situées en territoire d'éducation prioritaire est ouvert à l'ensemble des écoles du département à compter de la rentrée 2023.

Le sujet retenu pour cette nouvelle édition, « Mélanges et matière », fera l'objet d'une valorisation des productions au terme de l'année scolaire.

RENTREE 2023 : DEPLOIEMENT DU PLAN SCIENCES ET TECHNOLOGIE A L'ECOLE

Dans le Maine-et-Loire, le déploiement du plan Sciences et technologie a pris appui, à la rentrée 2022, sur les actions déjà existantes (projet MERITE, projet Arts et Sciences, dispositif ASTEP, Exposciences, classes d'exploration scientifique, Tara Echo d'escale, les ATE) auxquelles s'est ajouté la mise en place de modules de formations de 8 heures pour les enseignants. Le groupe sciences départemental propose des défi sciences et technologie pour tous les cycles. Un groupe de travail autour du développement de l'école dehors est constitué sur le département pour proposer un cadre de fonctionnement et accompagner les enseignants dans cette pratique pédagogique. Les directeurs en formation initiale continueront de bénéficier, en outre, du module 3 heures dédiés à l'enseignement des Sciences et de l'EDD à l'école.

L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'éducation au développement durable (EDD) permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifique, éthique et civique.

L'engagement de l'Education Nationale pour le développement durable, s'exprime notamment au travers du label « E3D » - Ecole ou Etablissement en Démarche globale de Développement Durable. Celle-ci a officiellement été lancée par le ministère de l'Education nationale le 29 août 2013.

Les objectifs visés à travers le label E3D sont :

- Mettre en valeur les projets EDD en les appuyant sur une vraie politique d'établissement
- Développer les partenariats notamment avec les acteurs locaux

En vue de rendre cette démarche plus explicite, un temps de formation auprès des directeurs d'école en formation initiale a permis de préciser les éléments constitutifs de la labellisation et d'informer sur les accompagnements possibles.

L'élection d'éco-délégués, désormais obligatoire dans toutes les classes de collège et de lycée, est encouragée en CM1 et en CM2.

LABELLISATION E3D

A l'échelle académique, ce sont 99 labels E3D qui ont été décernés en 2023, dont 24 pour le Maine-et Loire (4 lycées, 8 collèges, 12 écoles). La plupart le sont pour le moment au niveau « engagement » et quelques-uns déjà au niveau « approfondissement » ou « expertise ». La perspective est dorénavant d'obtenir la labellisation de « territoires éducatifs » constitués de plusieurs écoles et établissements agissant ensemble pour le développement durable, sur leur territoire partagé et avec leurs partenaires. En 2023, ce sont 6 labels « territoires engagés » qui ont été décernés sur le département.

La page du site départemental EDD vise à expliciter aux écoles et collèges la démarche de labellisation en illustrant les actions mises en œuvre.

Plus d'infos :

http://www.ac-nantes.fr/scolarite-et-vie-de-l-eleve/education-a-la-citoyennete-et-ouverture-au-monde/ecole-et-etablissement-en-demarche-globale-de-developpement-durable-e3d-/

AIRE TERRESTRE EDUCATIVE (ATE)

Depuis la rentrée 2020, la création d'aires terrestres éducatives dans le Maine-et-Loire s'inscrit dans une démarche de projet d'une durée de trois ans. Un label national permet, au terme de l'action, de reconnaître et mettre en valeur l'engagement des écoles. Ce sont actuellement deux classes de cycle 3, une à l'école *Voltaire* à Angers et une à l'école *Les Gogagnes* à La Possonnière qui sont engagées dans cette démarche citoyenne. Le projet permet aux élèves de devenir acteurs de la gestion participative d'un bien commun.

http://www.education.gouv.fr/cid59672/semaine-europeenne-du-developpement-durable.html&xtmc=durable&xtnp=1&xtcr=13

TARA : ECHOS D'ESCALE

Le projet invite les classes inscrites à accompagner l'expédition du voilier d'expérimentation scientifique de la fondation TARA dans son tour du monde. Le projet permet de suivre le bateau dans ses escales et de lancer des expériences virtuelles dans les classes, en appui sur les fiches pédagogiques mises à disposition des enseignants. Les inscriptions ont lieu dès le début de l'année scolaire et un temps de formation est prévu en début d'année pour soutenir les professeurs engagés dans le projet.

« L'Ecole numérique » : un plan pour l'Education.

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

LE NUMÉRIQUE A L'ECOLE

L'École contribue au projet d'une société de l'information et de la communication pour tous en initiant, en partenariat avec les collectivités et différents acteurs, des actions pour généraliser les usages et développer les ressources numériques pour l'éducation. Elle forme les élèves à maîtriser ces outils numériques et prépare le futur citoyen à vivre dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment.

Le numérique contribue en effet à **l'accomplissement des missions fondamentales de l'école** : instruire, éduquer et former les enfants d'aujourd'hui pour qu'ils deviennent les citoyens épanouis et responsables de demain. Il garantit la continuité pédagogique par la poursuite de l'enseignement en distanciel lors d'une éventuelle période de confinement. Il est également un formidable outil d'inclusion des enfants en situation de handicap.

Une démarche partenariale avec les collectivités territoriales.

L'intérêt éducatif du numérique dépasse également le cadre de la classe, il facilite les échanges au sein de la communauté éducative et favorise l'implication des familles dans la scolarité de leurs enfants. Il contribue aussi, en mettant des contenus de qualité à disposition de tous et en tous lieux, à réduire les inégalités territoriales et sociales.

Le département du Maine-et-Loire se mobilise pour une mise en œuvre réussie de la stratégie numérique définie aux échelons national et académique, afin de favoriser la réussite de chacun des élèves.

Ecoles numériques innovantes et ruralité.

Les Etats Généraux du Numérique, tenus à la rentrée 2020, ont marqué un virage déterminant dans un engagement concerté entre les acteurs : représentants des communes, du département, IEN, directeurs d'écoles, enseignants, associations locales appartenant à la sphère éducative…). Un engagement fort et des convictions partagées ont permis de cibler les axes de développement suivants :

LE RENFORCEMENT DES ÉQUIPEMENTS

La DSDEN de Maine-et-Loire assure une mission de conseil et d'accompagnement auprès des collectivités territoriales, qui consentent des efforts importants pour accroître le niveau d'équipement des écoles et des établissements. Un « guide d'aide à la prise de décision en matière d'équipement numérique à l'école » est à disposition des équipes enseignantes et des collectivités.

L'ENT offre à tous les membres de la communauté éducative un bouquet de services numériques pour le travail, les échanges et l'accès à des ressources.

Dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités territoriales concernées ont répondu, en lien étroit avec les académies, à un appel à projets émis par l'Etat, financé par le plan de relance européen, destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans le plus grand nombre d'écoles élémentaires de France. Cet appel à projets est une des mesures émanant des doléances issues des Etats généraux du Numérique évoqués ci-dessus. L'appel à projet SNEE (socle numérique des Ecoles Elémentaire) détermine dorénavant très clairement, l'équipement minimum souhaitable dans les écoles.

Un accompagnement à la recherche et à l'innovation.

Sur le Maine-et-Loire, 865 classes bénéficient de cet équipement à la rentrée 2023.

Les enseignants bénéficient par ailleurs d'une formation spécifique aux usages pédagogiques du numérique et d'un accompagnement de proximité pour la maîtrise du nouveau matériel.

L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)

Un espace numérique de travail est un ensemble intégré de services numériques, choisi, organisé et mis à disposition de la communauté éducative par l'établissement scolaire. À la rentrée 2013, l'ensemble des collèges, lycées, publics et privés de Maine-et-Loire ont intégré l'Espace Numérique de Travail « e-lyco », déployé par l'académie de Nantes à destination du second degré.

Par ailleurs, un ENT académique pour les écoles primaires (appelé « e-primo »), qui implique désormais plus de 353 écoles et 46 700 écoliers de Maine-et-Loire (212 157 sur l'Académie), est en développement continu. L'application mobile, One Pocket, a été déployée pour compléter cet ENT et permettre son suivi sur téléphone mobile. Elle offre une ergonomie et un fonctionnement optimisés qui permettent de développer les pratiques collaboratives, d'étendre la communauté d'utilisateurs d'e-primo, notamment par le lien facilité avec les familles car diffusée sur un média prisé d'une très large majorité de parents.

LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES INNOVANTES

Le numérique permet de rendre les pratiques pédagogiques plus attractives et surtout plus efficaces. Il concourt également à la diversification des parcours d'apprentissage, levier de la réussite de tous les élèves.

A l'échelle du département, un important travail de recherche est conduit au sein des classes, s'appuyant sur l'expertise des enseignants, qui vise à tirer le meilleur parti des différents outils numériques.

Des outils et ressources qui ouvrent de nouvelles perspectives pédagogiques.

▶ L'initiation à la programmation et à la robotique pédagogique

Le numérique permet de rendre les pratiques pédagogiques plus attractives

Le socle commun de connaissances de compétences et de culture pose l'informatique parmi les langages pour penser et communiquer. L'initiation à la programmation est mise en œuvre à l'école dès le cycle 2. Les Enseignants Référents pour les Usages du Numérique (ERUN) accompagnent et forment les enseignants sur ce nouvel objet d'apprentissage en coopérant notamment avec la DRANE (Délégation régionale académique au numérique éducatif) pour proposer des ressources pédagogiques dans le cadre d'expérimentations réalisées dans des classes de cycle 3.

▶ Les tablettes tactiles

La rapidité de leur mise en œuvre, leur légèreté, leur simplicité d'utilisation et leur mobilité ouvrent de nouvelles perspectives pédagogiques. Les écoles élémentaires d'Angers, Saumur, Trélazé sont désormais intégralement équipées et l'équipement des autres communes est en accroissement rapide.

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

- **Les ressources pédagogiques numériques**

Une banque nationale de ressources numériques éducatives (BRNE, Eduthèque) et de solutions numériques pour travailler les fondamentaux produites dans le cadre du Partenariat d'innovation Intelligence Artificielle (P2IA) réalisé par le MEN, est mise à disposition des enseignants pour la conception, la réalisation et l'évaluation des apprentissages. Le Maine-et-Loire, engagé très tôt dans cette évolution culturelle, développe depuis 2013 cette démarche de production et de partage de ressources pédagogiques numériques. Il publie des articles sur la plateforme Primabord sur des projets remarquables réalisés en classe.

En correspondance avec les orientations du projet académique, la production des ressources pédagogiques numériques vise à :

- Valoriser les savoirs d'expérience des enseignants ;
- Contribuer à la diffusion des pratiques pédagogiques efficaces et/ou innovantes ;
- Tirer le meilleur parti des travaux accomplis en formation.

- **Les robots de téléprésence « Buddy » et « Beam »**

Engagé dans la démarche inclusive, le Maine-et-Loire se montre particulièrement actif dans le déploiement de robots de téléprésence, permettant aux élèves empêchés d'aller à l'école pour raison de santé de poursuivre leur scolarité. Depuis 2021, 6 robots Buddy pour le primaire et 10 robots Beam pour le secondaire ont été déployés en Académie. La mission numérique départementale et ses 8 ERUN (Enseignants Référents aux Usages du Numérique) s'est impliquée dans la création d'un mode opératoire, de l'attribution au retrait du robot dans la classe, ainsi que dans la co-construction d'un parcours de formation Magistère à destination d'enseignants concernés (primaire et secondaire). À cet égard, l'équipe constitue déjà un vivier de formateurs.

LA FORMATION PAR ET POUR LE NUMÉRIQUE

Levier essentiel pour favoriser le déploiement des usages dans les classes, la formation des enseignants au numérique, dans le nouveau contexte du règlement général sur la protection des données (RGPD), fait l'objet d'une attention particulière.

Dans le premier degré

En relation avec les équipes de circonscription, le conseiller pédagogique départemental au numérique et l'équipe des huit Erun ont vocation à accompagner au quotidien les équipes enseignantes des écoles pour une intégration réussie des nouvelles technologies à leur pratique pédagogique. Cela se couple avec un programme de formation continue ambitieux dans lequel 1500 enseignants en trois ans ont pu se former pour développer des projets numériques en classe avec leurs élèves.

En 2023, l'offre d'aide à destination des enseignants s'est enrichie d'une Newsletter numérique (parution à chaque période) et d'un Blog e-primo public.

Dans le second degré

Dans chaque collège, lycée ou EREA, les personnes ressources TICE et le référent numérique (RUPN) sont des enseignants chargés de faciliter les usages du numérique au sein de leur établissement auprès de leurs collègues, à la faveur de formations spécifiques dont ils bénéficient.

De nombreux parcours de formation, en présentiel et à distance, sont également proposés aux enseignants dans le cadre de leur formation continue.

M@gistère

Faisant partie des services mis à disposition par le ministère de l'éducation nationale, M@gistère est un dispositif de formation continue des enseignants des 1er et 2nd degrés destiné à la mise en œuvre de sessions de formation à distance, tutorées et interactives. M@gistère facilite également le partage et la mutualisation entre enseignants en mettant à disposition des équipes des espaces de travail collaboratif. Il permet d'associer à tout parcours des classes virtuelles VIA.

Références :

Le site Eduscol, onglet « Ecole numérique » : *http://ecolenumerique.education.gouv.fr/*

Le site de l'académie de Nantes, espace pédagogique : *http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/*

Site de la DSDEN de Maine-et-Loire, vie pédagogique, rubrique « numérique »

LA PREVENTION ET LE TRAITEMENT DU DECROCHAGE SCOLAIRE

Le décrochage commence très souvent par du désintérêt et de l'absentéisme. C'est donc d'abord dans la classe que doit commencer la prévention puis dans l'établissement. Chaque collège et lycée désigne un « référent décrochage », le suivi des situations d'élèves en décrochage se fait lors des cellules de veille, sous la responsabilité du chef d'établissement.

Un parcours individualisé peut être proposé aux jeunes scolarisés en collège, lycée ou lycée professionnel susceptibles de décrocher en cours d'année. Il a pour objectif d'éviter une sortie prématurée en proposant un accompagnement spécifique à tout jeune susceptible de décrocher (cf parcours dérogatoire individualisé ou PAFI).

Des actions de formation des référents décrochage et des autres personnels sont organisées par bassin.

*Des dispositifs départementaux pour un accompagnement individualisé et efficient afin de « **ne laisser personne au bord du chemin** ».*

LES RESEAUX FORMATION QUALIFICATION EMPLOI (FOQUALE)

Ces réseaux rassemblent sur chaque bassin les établissements et dispositifs relevant de l'Éducation nationale et susceptibles d'accueillir les jeunes décrocheurs. Ils permettent de recenser toutes les solutions existantes et favorisent la mutualisation d'expériences réussies. Il existe un réseau par bassin de formation et un chef d'établissement en est le référent.

LA MISSION DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE (MLDS)

Dans chaque bassin, un pôle de la MLDS propose aux jeunes de plus de 16 ans une solution adaptée à leur situation :

- Actions de Prévention en renforçant la persévérance scolaire
- Actions d'Intervention auprès des jeunes en risque de décrochage scolaire
- Actions de Remédiation pour un retour en formation
- Parcours Allophone (primo-arrivant)

Autres dispositifs en lien avec la Délégation Académique à la Persévérance Scolaire et à l'Insertion (DAPSI) :

- Lycée Nouvelle Chance Angevin au lycée David d'Angers : accueil de jeunes ayant décroché après un échec au bac pour une re-préparation d'un baccalauréat général ou technologique
- Mesure Accompagnement Scolaire Temporaire (MAST) au lycée Dunant- Angers : accueil de jeunes migrants âgés de 16 à 18 ans n'ayant jamais été scolarisés. L'objectif de la MAST est d'accompagner ces jeunes dans la maîtrise de la langue française et de les aider à concrétiser un projet professionnel.

Pour toute information, s'adresser à l'IEN-IO ce.iio49@ac-nantes.fr

LES PLATEFORMES DE SUIVI ET D'APPUI AUX DECROCHEURS (PSAD)

Le repérage des jeunes décrocheurs s'effectue par l'intermédiaire du système interministériel d'échange d'informations (SIEI). Ce système permet de constituer des listes de jeunes de plus de 16 ans ayant abandonné leur formation avant d'avoir obtenu un diplôme et qui ne sont pas réinscrits dans un établissement public ou privé sous contrat, relevant du ministère de l'éducation nationale ou du ministère de l'agriculture, ni dans un centre de formation d'apprentis (CFA). Les listes sont ensuite transmises aux responsables des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs pour traitement (recherche d'informations sur la situation des jeunes en contactant l'établissement d'origine et la famille, proposition de rencontre dans un des organismes de suivi, CIO ou mission locale).

Pour contacter la plate-forme de chaque bassin, s'adresser au Centre d'Information et d'Orientation du bassin.

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

L'APPRENTISSAGE EN EPLE DANS LE MAINE ET LOIRE

L'apprentissage a été profondément modifié dans sa gouvernance et son financement avec la loi portant ***liberté de choisir son avenir professionnel***. Cela reste cependant une formation professionnelle initiale pour les jeunes de 16 à 30 ans qui conduit chaque EPLE (établissement public local d'enseignement) à renforcer l'implantation de l'apprentissage en son sein.

LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

L'apprentissage permet de préparer les diplômes professionnels CAP et Baccalauréat professionnel et/ou des diplômes de l'enseignement supérieur, notamment le BTS.

Depuis le 1er janvier 2020, les apprentis sont gérés par le **GRETA-CFA 49**. De nouveaux acteurs ont pris part dans ce développement de l'apprentissage : le Président du GRETA-CFA, les Conseillers en Formation Professionnelle, le Chef d'établissement support des GRETA-CFA, le Directeur Opérationnel du GRETA-CFA 49 et le Conseiller Technique de l'Apprentissage du GRETA-CFA 49. Avec plus d'un millier d'apprentis, le Maine-et-Loire représente près d'**un tiers des apprentis formés en EPLE** dans l'académie de Nantes.

https://www.greta-cfa-paysdelaloire.fr/

Une **Mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage** (MCPA) a été créée au niveau académique et agit auprès de tous les organismes de formation par Apprentissage de l'académie. Elle s'appuie sur l'ensemble des corps d'inspection du 2nd degré.

Le GRETA-CFA 49 coordonne des Unités de Formation par Apprentissage (UFA) ; il regroupe une douzaine d'établissements du Maine-et-Loire, proposant plus de 60 formations dans des secteurs tels que l'industrie, les travaux publics, le bâtiment, la mode, la maintenance des matériels et véhicules, la logistique, le tertiaire…

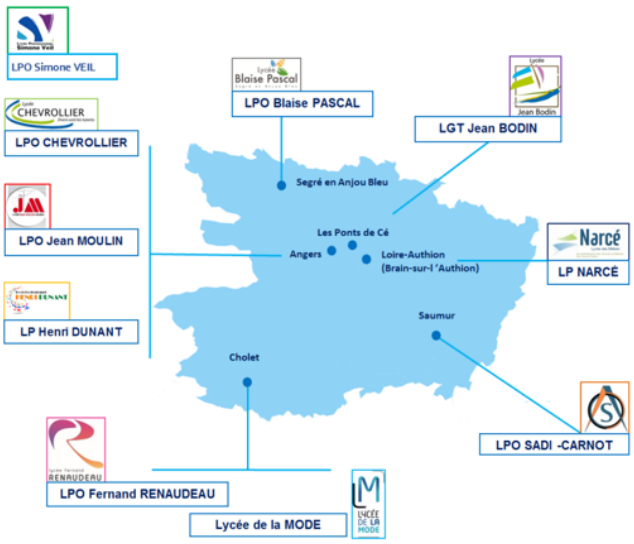

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

Le GRETA-CFA 49 propose en effet des modalités de parcours d'apprentis variées : en tout apprentissage, en mixage des parcours (d'abord scolaire puis apprenti) et en mixage des publics (scolaire et apprenti dans la même formation). Il s'inscrit dans la politique de développement de l'apprentissage du Conseil Régional et dans la politique de l'Éducation nationale de développer l'apprentissage au sein de ses établissements.

En devenant apprenti dans les UFA du Maine-et-Loire, le jeune n'est pas coupé de son environnement scolaire, puisqu'il continue d'avoir accès aux services de l'établissement : restauration, hébergement, CDI, installations sportives, associations…

L'apprentissage dans l'Education nationale permet l'individualisation des parcours en accompagnant l'apprenant dans la durée, en adaptant la progression pédagogique et en adoptant des moyens pédagogiques individualisés.

Du côté des entreprises

Aides à l'embauche pour un contrat d'apprentissage

À partir de **2023**, une nouvelle aide est instaurée. Son montant est égal à 6 000 €.

3 conditions doivent être remplies :

- Le contrat doit être un **contrat d'apprentissage**
- Le contrat doit être conclu en **2023**
- L'apprenti doit préparer un **diplôme** ou un titre à finalité professionnelle **inférieur ou égal au niveau 7** du cadre national des certifications professionnelles (master, diplôme d'ingénieur…)

Les entreprises de 250 salariés ou plus peuvent bénéficier de l'aide si elles respectent **l'une des deux** conditions suivantes :

- Atteindre au moins 5 % de contrats favorisant l'insertion professionnelle (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation…) dans l'effectif salarié total annuel.
- Atteindre au moins 3 % d'alternants (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) et avoir connu une progression de 10% d'alternants.

Le service national universel (SNU) est un projet d'émancipation et d'engagement des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire, voulu par le Président de la République.

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- Le renforcement de la cohésion nationale et territoriale
- Le développement d'une culture de l'engagement ;
- L'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se déroule en 3 phases :

- un temps d'hébergement collectif de 2 semaines avec un objectif de cohésion ;
- une mission d'intérêt général (MIG) de 84 heures, auprès d'associations (hébergement d'urgence, intergénérationnel, aide aux personnes vulnérables, etc.), de collectivités locales (CCAS, SDIS, etc.), de structures publiques (services déconcentrés ou établissements publics) ou de corps en uniforme (jeunes sapeur pompiers volontaires, dispositifs de « cadets » des armées et des forces de sécurité intérieure, etc.) ;
- un moment d'engagement, sur la base du volontariat d'au moins 3 mois, entre 16 et 25 ans, lié à la défense et à la sécurité (réserves opérationnelles des armées, police, gendarmerie, pompiers, sécurité civile), service civique, etc.

En 2023, l'objectif national était fixé à 64 000 jeunes, dont 45 000 au cours du premier semestre (jusqu'à la fin du séjour de cohésion le 17 juillet).

Trois séjours ont été organisés en Maine-et-Loire sur des périodes distinctes : pendant les vacances de printemps, entre le 11 et le 25 juin et enfin entre le 5 et 17 juillet. Ces séjours ont accueilli au total un peu plus de 450 jeunes volontaires.

Pour le département, ce sont 417 angevins et angevines qui ont participé à un séjour de cohésion en dehors du Maine-et-Loire : ils ont pu être affectés dans des centres de la région Grand-Est, Bretagne, Nord, Centre, Nouvelle-Aquitaine ou encore l'Ile-de-France.

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

Le SDJES met notamment en œuvre sur l'échelon départemental les politiques relatives à la jeunesse et à l'engagement. On peut citer notamment :

LA CONTINUITE EDUCATIVE

Le SDJES a la charge de s'assurer de la protection des jeunes au sein des accueils collectifs de mineurs organisés sous l'autorité des préfets durant les temps périscolaires et extrascolaires. Il cherche à développer une offre éducative périscolaire et extrascolaire de qualité dans un cadre sécurisé et veille notamment à faire remonter tout signalement et évènement grave.

Une autre de ses missions est de consolider la continuité éducative avec l'objectif de développer une approche globale de l'éducation des enfants et des jeunes à l'échelle d'un territoire s'articulant autour des projets éducatifs territoriaux (PEdT) et du Plan mercredi qui en est une déclinaison particulière. Ces politiques se caractérisent par la volonté de rapprocher les acteurs éducatifs : enseignants, animateurs, intervenants sportifs et culturels et familles et de mieux articuler les différents temps de l'enfant et du jeune. Elles s'inscrivent dans la démarche d'alliance éducative qui est aussi déclinée par les Cités éducatives ou les territoires éducatifs ruraux.

LA MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

Le SDJES contribue à la coopération européenne et internationale en matière de jeunesse et au développement de la citoyenneté et de l'engagement européen et international des jeunes. En lien avec la DRAJES (direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports), il est amené à accompagner les structures à monter des projets de coopération et il participe à l'évaluation.

Il assure par ailleurs la promotion du programme de Corps européen de solidarité (CES), programme de volontariat européen, et l'accompagnement des jeunes et des porteurs de projets potentiels.

Le CES s'adresse à tous les jeunes de 18 à 30 ans et aux encadrants de jeunesse de l'éducation non formelle résidant légalement dans un des pays participant au programme, ainsi qu'aux organismes à but non lucratif (associations, collectivités territoriales, établissements…). Le CES peut se traduire par des actions de volontariat non rémunérés, de projets de solidarités ou d'activités d'équipes de volontaires.

L'AUTONOMIE DES JEUNES

L'Information Jeunesse est une mission d'intérêt général définie et garantie par l'État par l'attribution d'un label dont le cahier des charges a évolué avec la loi Égalité Citoyenneté de janvier 2017.

À ce titre, le ministère en charge de la Jeunesse labellise les structures qui constituent le réseau Info Jeunes

Le label Info Jeune reconnait à la structure qui le reçoit sa capacité à dispenser une information généraliste, fiable et de qualité touchant tous les domaines de la vie quotidienne : travailler, se former, se loger, partir à l'étranger, s'engager, accéder à ses droits…

En Maine-et-Loire, ce sont 19 points d'Info Jeunes qui sont labellisés et 39 relais Info Jeunes.

L'ENGAGEMENT DES JEUNES

Le SDJES doit contribuer à l'émergence et au développement de la culture de l'engagement chez les jeunes. Pour cela, deux dispositifs principaux sont mis en œuvre : le service national universel (voir ci-dessus) à destination des jeunes de 15 à 17 ans et le service civique à destination des jeunes de 16 à 25 ans (30 ans si situation de handicap).

Le service civique est ainsi un dispositif de mission d'intérêt général d'une durée minimale de 6 mois. Le SDJES instruit les demandes d'agrément et veille aux conditions d'accueil des volontaires et de la qualité des missions qui leur sont proposées.

En 2022, ce sont plus de 760 jeunes qui sont entrés en mission de service civique.

LES POLITIQUES DE JEUNESSE EN MILIEU RURAL

Depuis une dizaine d'année, un collectif d'acteurs intervenant dans le champ de l'éducation populaire et œuvrant auprès des jeunes a vu le jour. Ce dernier travaille autour des questions/problématiques posées par la mise en œuvre des politiques de jeunesse au sein des territoires ruraux (qui sont les jeunes ruraux ? sont-ils différents des jeunes urbains ? quelles sont leurs aspirations, leurs pratiques…).

Ce collectif est constitué de fédérations d'éducation populaire, d'associations de Jeunesse, de collectivités locales et du SDJES 49.

En 2022, la quatrième édition d'un forum dédié aux professionnels de jeunesse (animateurs, coordinateurs), aux responsables associatifs et aux élus locaux des territoires ruraux s'est tenue à Loire-Authion.

Le thème de cette édition était « Agir autrement l'action jeunesse en milieu rural » à destination des plus de 15 ans.

Parmi les actions de ce collectif, un site internet recensant les ressources liées à cette thématique a été mis en place, à destination des professionnels de jeunesse et des élus locaux : jeunesses-rurales49.org

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

ORGANISATION ET MISSIONS DE LA DSDEN 49

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE MAINE-ET-LOIRE 2023-2024

CABINET

Cheffe de cabinet – Anne MICHAUD

INSPECTEUR D'ACADÉMIE
DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE MAINE-ET-LOIRE (DASEN)
Benoît DECHAMBRE

INSPECTEUR D'ACADÉMIE ADJOINT DIRECTEUR ACADÉMIQUE ADJOINT DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE MAINE-ET-LOIRE (DAASEN)

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
Isabelle FORET-SIMON

ADJOINT DE L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE CHARGÉ DU 1ER DEGRÉ (A-DASEN)
Olivier GROMY

CONSEILLERS TECHNIQUES

- PROMOTION DE LA SANTÉ EN FAVEUR DES ÉLÈVES
  Coordonnatrice médecin : Dr Anne-Charlotte LABAISSE
  Mission infirmière : Gisèle CORNET
- SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ÉLÈVES
  Sébastien ATTENCOURT
- MÉDECIN DE PRÉVENTION DES PERSONNELS
  Dr Iris MORY

IEN IO (Information et Orientation)
Madiha HADI

IEN IEF (Instruction en famille)
Nathalie HUSSENOT-DESENONGES

IEN Enseignement professionnel
Sébastien ANNEREAU

IEN Pré-élémentaire Maternelle
Laurence DUBREIL

SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES PERSONNELS

Laurence KERMORVANT
Odile LECHAT

Conseillère en évolution professionnelle : Audrey SAMSON

IEN ASH (Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés)

Benoît FORESTIER

Responsable du Service Départemental de l'Ecole Inclusive (SDEI)

INSPECTRICE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Audrey LAILHEUGUE

Responsable du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports (SDJES)

CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage)
IEN : Laurence DUBREIL

Chargées de mission départementale :
2nd degré : Adélie VALLET
1er degré : Lucie DURAND

UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire)

Directeur départemental : Thierry COUTANT

USEP (Union Sportive de l'Enseignement du 1er Degré)
Déléguée départementale : Marina CHERBONNIER

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ÉCOLE INCLUSIVE (SDEI)

Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, dont les élèves en situation de handicap.

- Pôle ressource départemental
- Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés (SEGPA)
- Affectation en ULIS
- Matériel pédagogique adapté
- Compensation humaine (AESH)

SERVICE DÉPARTEMENTAL À LA JEUNESSE, À L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS (SDJES)
Adjoint : Jérémy BARRABE

- Jeunesse
  - Protection des mineurs
  - Politiques éducatives territoriales
  - Qualité éducative
  - Information des jeunes
  - Mobilité internationale
  - Education au numérique
- Engagement
  - Service National Universel
  - Développement et soutien à la vie associative et au bénévolat
  - Service civique
  - Promotion de l'éducation populaire
  - Laïcité, valeurs de la république
- Sport
  - Sécurité des pratiquants et des pratiques
  - Projets relevant de l'Agence nationale du Sport

Conseiller pédagogique, chargé de mission
Formation initiale et continue : Fabrice PARAGEAUD

INSPECTEURS ET INSPECTRICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE (IEN)

Angers Centre et Maine	Sophie BROTHIER
Angers Est	Dominique CERDA
Angers Nord Loire	Nadia GILLARD
Angers Ouest et Sud	Annabelle FREMONT
Baugé	Yoann BLUTEAU
Chalonnes/Bords Loire/Layon	Jean-Christophe MERCIER
Cholet Est	Nicolas CHAILLOU
Cholet et Sèvres	Marie-Noëlle FARDIN
Doué/Aubance/Loire et Thouet	Odile LENOBLE
Durtal – Les trois rivières	Cédric ARNOUX
Montrevault/Sud Loire Bocage	Florence GUEDON
Ponts de Cé/Sud Loire Vignoble	François BARBARIT
Saumur	Franck BRETON
Segré	Christophe LALOUX
Trélazé – Loire et Authion	Catherine DESLANDES

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES DÉPARTEMENTAUX

Arts plastiques et visuels : Xavier THIBAUD
EPS : Florence DAHY et Régis LEMOINE
Langues vivantes : Laurence VIEN
Musique : Pascale ROPERCH
Numérique : Richard GUTTIEREZ

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES CHARGÉS DE MISSION

Maternelle : Muriel ETEVE
Enseignement du français : Éric LE BRAS
Enseignement des mathématiques : Stéphanie SABATINI

FORMATEURS ET FORMATRICES CHARGÉS DE MISSION

Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) : Brigitte LASSALE
Pratique de la langue orale et pratique du théâtre : Delphine LE MENER
Sciences et éducation aux développements durables : Olivier BIOTEAU
Référente Valeurs de la République : Marina CHUPIN-PAILLOCHER
Référent départemental des directeurs et directrices d'écoles : Laurent VIEU
Référente départementale EMC Histoire-Géographie : Virginie HAYER

DIVISION DU PREMIER DEGRÉ (D1D)

Chef de division : Jean-Denis PALU-LABOUREU
Adjointe au chef de division : Chloë BENMOKHTAR

- Service des Moyens 1er degré
- Service Interdépartemental De Gestion des Enseignants des Ecoles Publiques (SIDEEP)

DIVISION DES ÉLÈVES ET DU 2ND DEGRÉ (DE2D)

Cheffe de division : Carole DEBUT
Adjoint à la cheffe de division : Alain LITTRE

- Service des Moyens 2nd degré
- Service du suivi des écoles et des établissements
- Service des élèves et de la scolarité

DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES (DRH)

Cheffe de division : Béatrice BOUCAUD
Adjointe à la cheffe de division : Nadine ROBINET

- Bureau de la gestion individuelle, collective et du remplacement-Formation continue
- Bureau académique des pensions
- Bureau GRH départementale et de l'accompagnement des personnels

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DSI)

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION (CDTI)

Chef de division : Marc BRILLOUET
Adjointe au chef de division : Cécile BLANCHARD

DIVISION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES (DAFAG)

Chef de division : Jules VOREUX

- Affaires financières
- Affaires générales
- Service technique
- Entretien

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

L'IA-DASEN : BENOIT DECHAMBRE

L'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN) met en œuvre la politique éducative définie par le gouvernement. Sous l'autorité directe du Recteur, il définit les orientations prioritaires du département, en fonction de ses spécificités, en déclinant la politique nationale et le projet académique et en participant à l'élaboration des politiques interministérielles et partenariales qui concernent l'Éducation nationale.

Il préside les instances de concertation avec les partenaires sociaux.

Ses responsabilités s'exercent dans les domaines pédagogiques (coordination de l'action éducative et contrôle du fonctionnement des établissements) et administratifs (direction de l'ensemble des services d'Éducation du département). Elles couvrent sept domaines essentiels :

- Le pilotage pédagogique et éducatif des 1er et 2nd degrés ;
- La gestion des moyens : implantation des moyens d'enseignement dans les écoles (carte scolaire), les collèges et les lycées (dotation horaire globalisée) en fonction des priorités du département et des contextes locaux ;
- La gestion des enseignants des écoles : recrutement, mutations, promotions, retraites ;
- La gestion des élèves : politique d'orientation et d'affectation des élèves dans les collèges et les lycées, gestion des fonds sociaux ;
- L'organisation des examens professionnels du 1er degré CAPPEI ;
- La vie scolaire et pédagogique des écoles, collèges et lycées, sur l'ensemble des circonscriptions et bassins de formation : impulsion, animation et évaluation des processus éducatifs ;
- Le plan de formation initiale et continue des personnels du premier degré.

L'IA-DAASEN

L'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique Adjoint des Services de l'Éducation Nationale (IA-DAASEN) seconde l'Inspecteur d'académie dans l'exercice de ses missions et, en cas d'absence de celui-ci, est amené à le représenter dans toutes ses fonctions. Il a pour ce faire une délégation permanente de représentation.

Il est plus particulièrement chargé de :

- Contribuer à l'accompagnement des EPLE, plus spécifiquement des collèges ;
- D'animer et de coordonner, au niveau départemental, l'éducation prioritaire, les politiques interministérielles au titre de l'Éducation Nationale dont le suivi de la cité éducative, le dossier des élèves à besoins particuliers (dispositifs relais, UPE2A, accueil des EANA), les actions de l'éducation à la santé et à la citoyenneté et les dispositifs d'égalité des chances.

LA SECRETAIRE GENERALE : ISABELLE FORET-SIMON

La Secrétaire Générale assure les fonctions d'encadrement, d'animation et de coordination des services de la Direction académique de Maine-et-Loire et met en œuvre les orientations nationales et académiques relevant de ses attributions auprès de l'IA-DASEN.

Elle contribue au pilotage du département et peut représenter l'IA-DASEN auprès des partenaires institutionnels.

La Secrétaire Générale participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des objectifs départementaux en matière de carte scolaire ainsi qu'à la répartition des moyens dans le 1er et le 2nd degrés.

Elle procède au contrôle de l'exécution des dépenses et assure une fonction de conseil en matière juridique et administrative auprès des inspecteurs de l'éducation nationale et des chefs d'établissements

L'A-DASEN, EN CHARGE DU PREMIER DEGRE : OLIVIER GROMY

Participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique départementale conduite dans le premier degré. Il assure auprès de l'IA-DASEN une fonction de conseil pour l'ensemble du premier degré.

Il est l'interlocuteur privilégié et chargé de la coordination du groupe des Inspecteurs et Inspectrices de l'Éducation Nationale premier degré (IEN) et celui des conseillers et conseillères pédagogiques départementaux, de la préparation des différentes instances avec les services de la Direction académique (CTSD, CAPD) ainsi que du pilotage de groupes de travail associant IEN et experts.

Par ailleurs, il a en charge le suivi de la mise en œuvre et de l'évolution de la formation initiale et continue des enseignants et enseignantes du 1er degré. Dans cette mission, il est assisté de Fabrice PARAGEAUD, conseiller pédagogique.

L'INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE-INFORMATION ORIENTATION : MADIHA HADI

Supervise auprès des services, sous l'autorité de l'IA-DASEN, l'affectation des élèves ; elle prépare avec les services compétents les opérations de définition de la carte scolaire du second degré.

Dans ce cadre, elle organise et assure le suivi des procédures d'orientation et d'affectation départementales en liaison avec le Rectorat.

Par ailleurs, l'IEN-IO coordonne et anime les centres d'information et d'orientation.

Son action participe de la mise en synergie des réseaux qui concourent à la prévention des sorties sans qualification : réseaux formation qualification emploi (FOQUALE), Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), relation école-entreprise, Comité Départemental Emploi Formation Orientation Professionnelle (CDEFOP).

L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE EN CHARGE DE L'ADAPTATION ET DE LA SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES (ASH) : BENOIT FORESTIER

Assure une fonction de conseil auprès de l'IA-DASEN pour l'ensemble des dossiers concernant la scolarisation des élèves handicapés et des élèves de l'enseignement adapté.

Il organise et assure le suivi de leur scolarisation en contribuant à la mise en synergie des différents réseaux qui concourent à cette scolarisation ainsi qu'en animant et en coordonnant le réseau des enseignants et enseignantes chargés de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés.

Il pilote le Service Départemental de l'Ecole Inclusive (SDEI). Mis en place en juin 2019, ce service a pour ambition de redonner de la sérénité aux familles et d'accompagner au plus près la scolarisation des élèves à besoins particuliers, dont les élèves en situation de handicap : accompagnement humain, matériel pédagogique, orientation scolaire (ULIS et SEGPA).

L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE : SEBASTIEN ANNEREAU

Conseille l'IA-DASEN pour les questions relatives à l'enseignement technique et à l'apprentissage : à ce titre, il éclaire sa vision des contextes spécifiques et produit une analyse fine des formations en évolution.

L'INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE PRE-ELEMENTAIRE : LAURENCE DUBREIL

Assure le suivi des enseignements en maternelle sur le département de Maine-et-Loire et propose des axes de travail pour la formation en maternelle en coordination avec les IEN du 1er degré.

Elle a en charge le pilotage du CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage) du département.

Par ailleurs, elle assure la coordination de l'évolution des rythmes scolaires et des PEDT (Projet Educatif Territorial) en lien avec les services de la DSDEN sur le département.

Elle accompagne le développement des TER sur le département.

LA CHEFFE DE CABINET : ANNE MICHAUD

Traite des affaires réservées de l'IA-DASEN et coordonne les relations de l'IA-DASEN avec le Cabinet du Recteur et celui du Préfet, avec les services du Conseil Départemental, du Conseil Régional et des mairies, ainsi qu'avec les chefs d'établissements, les Inspecteurs de l'Éducation nationale, les élus, les organisations syndicales et les associations de parents d'élèves. En lien direct avec l'IA-DASEN et tous les membres de l'équipe de direction, elle encadre les personnels du Cabinet.

Elle veille également à la cohérence de l'image de la Direction académique en tant qu'interlocutrice auprès des médias.

Par ailleurs, elle est chargée de gérer les dossiers des personnels d'inspection et de direction.

ORGANISATION GENERALE DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA DSDEN DE MAINE-ET-LOIRE

Les services administratifs de la Direction académique de Maine-et-Loire assurent d'une part des missions traditionnellement dévolues au niveau départemental et d'autre part, des missions relevant de services mutualisés à vocation académique comme la gestion administrative et financière des enseignants du 1er degré public ainsi que le service des pensions de ces personnels. La gestion des services relève de la compétence de la Secrétaire générale qui encadre les différentes divisions et services de la Direction académique.

LE CABINET DU DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le Cabinet assure le suivi des dossiers de l'Inspecteur d'académie, les affaires signalées et la gestion des personnels de direction et d'inspection. Il est notamment en charge de la carrière des chefs d'établissement et des Inspecteurs de l'Education nationale (liste d'aptitude, avancement, mutation, lettre de mission, notation, évaluation).

Organisé en pôle, il est placé sous la responsabilité de Anne MICHAUD et est composé de trois agents :

- Coralie TELLIER : secrétaire en charge du 2nd degré
- Sophie LONCHAMP : secrétaire Secrétariat général
- Maud LE PAPE : secrétaire en charge du 1er degré

LA DIVISION DES AFFAIRES FINANCIERES ET GENERALES (DAFAG)

Est placée sous la responsabilité d'un chef de division : Jules VOREUX

Cette division assure le service logistique dont l'entretien des locaux, l'accueil, le courrier, la reprographie et la gestion du budget de fonctionnement de la Direction académique.

C'est également au sein de ce service que sont gérés les frais de changements de résidence des personnels du département.

LA DIVISION DU PREMIER DEGRE (D1D)

Est placée sous la responsabilité d'un chef de division : Jean-Denis PALU-LABOUREU et de son adjointe Chloë BENMOKHTAR.

Cette division gère la répartition et l'attribution des moyens du 1er degré ainsi que la carte scolaire.

Pour assurer la continuité du service public, un agent identifié assure le relais indispensable avec le service académique de la gestion des enseignants du 1er degré privé situé à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Vendée (**SAGEEP**).

Dans le cadre d'une plateforme de mutualisation regroupant les cinq départements de l'Académie, le Service Interdépartemental De gestion des Enseignants des Écoles Publiques (**SIDEEP**) assure l'ensemble des missions relatives à la gestion administrative et financière individuelle des enseignants du premier degré et des actes collectifs de gestion de ceux-ci, hormis le mouvement

La Division des Éleves et du 2nd Degre (DE2D)

Est placée sous l'autorité d'une cheffe de division : Carole DEBUT et de son adjoint Alain LITTRE.

Trois services composent cette division :

- Le Service des Élèves et de la Scolarité (SES) prend en charge les questions relatives à l'élève et dévolues à la Direction Académique : le suivi de l'élève, les affectations, l'instruction en famille, le CNED réglementé, les dérogations, l'absentéisme, les voyages scolaires…
- Le Service des Moyens du second degré (SM2D), placé sous la responsabilité d'Anne-Laure PRIGENT, cheffe de bureau. Il gère l'attribution des moyens d'enseignement et d'assistance éducative de l'ensemble du 2nd degré (collèges et lycées) du département. Ce service est aussi en charge du contrôle de légalité et du contrôle financier des collèges ainsi que des contrats d'objectifs.
- Le service du suivi des Écoles et des Établissements (S2E), en charge du conseil aux établissements du second degré, du suivi et de la gestion des services civiques, des aspects sécurité au sein des EPLE dont les PPMS ainsi que le suivi de dossiers partenariaux et interministériels. Ce service gère les différents dossiers liés à la culture, la mémoire et la citoyenneté.

La division des Ressources Humaines (DRH)

Est placée sous la responsabilité d'une cheffe de division : Béatrice BOUCAUD et de son adjointe, Nadine ROBINET.

La DRH comprend quatre bureaux dont les domaines d'activité sont les suivants :

- La gestion collective des enseignants du premier degré public de Maine-et-Loire, dont les opérations de mouvement et de promotion. Ce bureau prépare l'ensemble des travaux de la CAPD (Commission Administrative Paritaire Départementale).
- Le remplacement et la formation continue : ce bureau centralise la gestion du remplacement dans les écoles publiques du département en lien étroit avec la gestion collective veillant à l'équilibre entre postes et personnes.
- La GRH départementale concernant l'ensemble des personnels relevant de l'Éducation nationale dans le Maine-et-Loire comme l'instruction administrative des dossiers de demande d'aide auprès de la Commission départementale d'action sociale (CDAS), la gestion des Congés longue maladie, longue durée, les mi-temps thérapeutiques et les retraites pour invalidité en lien avec le comité médical départemental. Ce bureau travaille en lien étroit avec le bureau de la gestion collective en matière de GRH de proximité et d'accompagnement des personnels. Il assure également l'organisation et la tenue des séances du CSA SD-FS-SSCT et des visites d'établissements, écoles et services s'inscrivant dans ce cadre.
- Enfin, la D.R.H. accueille également le Service académique des pensions des enseignants du 1er degré public. Les dossiers de retraite, après instruction et contrôle par la DRH, font l'objet d'une transmission au service des pensions du Ministère de l'Éducation nationale, localisé à la Baule.

Division des Systemes d'Information – Antenne departementale (DSI)

Est placée sous la responsabilité d'un chef de division : Marc BRILLOUET, et de son adjointe, Cécile BLANCHARD.

La DSI apporte un concours majeur à la modernisation de l'action administrative.

Acteur du changement et de l'amélioration des procédures, la DSI a pour principales missions l'exploitation et le suivi des applications de gestion utilisées au niveau départemental, (dont la gestion des cinq bases de gestions des enseignants du 1er degré public), ainsi que le développement d'outils de gestion informatisés pour la gestion des ressources humaines (principales applications : mouvement des professeurs des écoles (PE), emploi du temps des PE et gestion des temps partiels des PE).

Par ailleurs, la DSI assure notamment l'assistance aux utilisateurs et l'actualisation du site WEB de la DSDEN en lien avec le rectorat.

Depuis le 1er janvier 2018 la DSI est rattachée à la Direction des Systèmes d'Information (DSI) au Rectorat de Nantes. Ce transfert permet de faciliter la mutualisation des compétences sur les domaines de développement et de pilotage.

Service Departemental a la Jeunesse et a l'Engagement et aux Sports (SDJES)

Le SDJES est placé sous la responsabilité de Audrey LAILHEUGUE et de son adjoint Jérémy BARRABÉ. Il est composé de 13 autres personnes : six personnels techniques et pédagogiques (trois dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire et trois dans le champ du sport), d'un troisième inspecteur de la jeunesse et des sports et de six personnes positionnées sur des dossiers administratifs.

Le SDJES est en lien avec le secteur associatif, en particulier les structures du champ de **la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport**. Il travaille en partenariat avec la préfecture, les collectivités ainsi que les différents services de l'État. Certaines des missions sont toujours mises en œuvre sous l'autorité du préfet de département.

Les missions du SDJES sont principalement les suivantes :

- La garantie de sécurité des pratiques d'activités physiques et sportives et la protection des mineurs en accueils collectifs de mineurs pour lesquelles le service a un pouvoir de police administrative sous l'autorité du préfet de département.
- Le développement du service civique pour les jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour ceux en situation de handicap) de manière à favoriser l'engagement. Dans ce cadre le service instruit et attribue des agréments aux structures éligibles pour accueillir des volontaires et veille aux bonnes conditions d'accueil de ces derniers.
- La mise en œuvre du plan de lutte contre les noyades, du plan d'aisance aquatique et du plan savoir rouler à vélo. Ces différents plans doivent permettre aux enfants et adolescents de mieux maîtriser la natation d'un côté et le vélo en tant que mode de transport de l'autre.

- La continuité des temps éducatifs de l'enfant en assurant la complémentarité des temps scolaires et péri scolaires ce qui se réalise notamment par le biais des projets éducatifs territoriaux (PEDT) co signés par les maires, le préfet de département et le DASEN.
- Le soutien aux associations que ce soit par des subventions (comme le fonds de développement de la vie associative ou celles délivrées pour le compte de l'agence nationale du sport) ou un accompagnement immatériel.
- La lutte contre les dérives de toute sorte (violences sexuelles, incivilités, radicalisation) et l'action pour le vivre ensemble avec notamment la mise en œuvre du plan valeurs de la république et laïcité.
- La mise en œuvre du service national universel (SNU) dispositif d'engagement à destination des jeunes de 15 à 17 ans
- Le développement de la pratique sportive à destination des personnes en situation de handicap afin de favoriser leur inclusion dans les clubs et la structuration du sport santé

En cas de faits graves, susceptibles de revêtir un caractère pénal, violences graves ou violences sexuelles, ne pas faire d'enquête, ne pas questionner l'enfant ou la personne mise en cause, et assurer la sécurité de l'enfant

LA PROTECTION DE L'ENFANCE

La Protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits. (Art. L. 112-3 du code de l'Action Sociale).

LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION

La responsabilité de la Protection de l'enfance incombe prioritairement au Président du Conseil Départemental et dans certains cas à l'autorité judiciaire (loi du 14 mars 2016).

L'application de cette loi dans le Maine-et-Loire, est inscrite dans la Charte de Protection de l'Enfance en Danger actualisée en 2010 et cosignée par la Direction Académique.

Pour les procédures de transmission, voir fiche n°49

Elle établit les modalités de transmission des informations préoccupantes et de concertation entre les divers services du département, (services de l'état, collectivités territoriales, associations) qui ont en charge ou participent à la protection de l'Enfance.

« L'information préoccupante » est un écrit qui permet de porter à la connaissance des autorités administratives (Conseil Départemental) ou judiciaires (Procureur de la République), la situation d'un mineur pouvant être en danger. Il s'agit de la transmission de tous les éléments d'information, faits et comportements observés, propos entendus, y compris ceux constatés par un médecin scolaire.

Contacts :
ce.protectionenfanceda49@ac-nantes.fr

Secrétariat CTRD : 02.41.75.35.55

Les procédures internes à l'Éducation Nationale sont accessibles sur le site de la Direction Académique de Maine-et-Loire.

La fiche recueil y est téléchargeable.

LES DESTINATAIRES

« L'information préoccupante » est adressée à la Direction Académique.

Cadre légal :

LOI n° 2007-293

du 5 mars 2006 réformant la protection de l'enfance

Par l'intermédiaire du service social en faveur des élèves, la Direction Académique saisit la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) du Département du Maine-et-Loire qui centralise toutes les informations préoccupantes du département et le cas échéant mandate les équipes spécialisées pour procéder à une évaluation socio-éducative de la situation familiale.

LOI n° 2016-297

du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant

LOI n° 2022-140

du 7 février 2022 relative à la protection des enfants

Si la situation le justifie, notamment en cas de faits de violences graves ou de violences sexuelles, l'IA-DASEN saisit le Procureur de la République.

LES CONSEILS ET PRECAUTIONS

La Protection de l'Enfance s'effectue dans le respect dû aux enfants et à leurs familles.

Elle implique la plus grande confidentialité et le respect des procédures.

La famille doit être informée de la transmission d'une Information Préoccupante, aux autorités administrative ou judiciaire, sous réserve que cette information **n'aggrave pas** la situation de danger pour l'enfant ou/et puisse compromettre le bon déroulement d'une instruction judiciaire.

En cas de doute, il convient dans un premier temps, de ne pas informer la famille. Il sera toujours possible de le faire si besoin. En revanche, si on informe à tort, il n'est plus possible de revenir en arrière.

Les personnels ressource

Premier degré public : **Madame Marion CARIS**, assistante de service social référente

ssfeprimaire49@ac-nantes.fr

Collèges, Lycées professionnels et lycées polyvalents publics :

l'assistante ou l'assistant de service social en charge de l'établissement

Lycées généraux et technologiques publics en réseau à la demande : **Madame Claire JALLET**, assistante de service social coordonnatrice ce.ssfelgt49@ac-nantes.fr

En cas d'événement grave, chaque fois que nécessaire, la cellule de soutien est déclenchée. L'équipe médico-sociale de l'établissement est systématiquement présente. Les conseillers techniques lui apportent soutien et conseil et travaillent en articulation avec le service santé-social des personnels. Ils assurent le lien avec l'IA-DASEN et ses collaborateurs.

Contact :

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

Promotion de la Santé et Service Social en Faveur des Élèves

15 Rue Dupetit-Thouars

49047 Angers Cedex

Secrétariat

Tel. : 02 41 74 35 55

ce.ctrd49@ac-nantes.fr

LA MISSION PROMOTION DE LA SANTE ET LE SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ELEVES

Médecins, infirmiers et assistants de service social contribuent, grâce à leurs compétences au sein des équipes éducatives, à la réussite de tous les élèves. Ils constituent les personnes ressources de l'Institution en matière santé et social.

LES CONSEILLERS TECHNIQUES DEPARTEMENTAUX

- **Secrétariat** : Marylène LANDRON 02 41 74 35 55 secretariat-ctrd49@ac-nantes.fr

- **Médecin** : 02 41 74 35 57 ce.medecin49@ac-nantes.fr
- **Infirmière** : Gisèle CORNET 02 41 74 35 68 ce.inf-ct49@ac-nantes.fr
- **Service Social** : Sébastien ATTENCOURT 02 41 74 35 69 ctas49@ac-nantes.fr

  - Contribuent à l'élaboration, l'impulsion et l'évaluation de la politique de santé et sociale du département en cohérence avec les politiques nationales et académiques
  - Animent et coordonnent les équipes de secteur ;
  - Apportent leur expertise et leur appui technique aux équipes des établissements scolaires
  - Établissent toutes les liaisons utiles avec les services de l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires extérieurs dans le cadre de leurs compétences respectives ;
  - Organisent la gestion des événements graves ;
  - Participent à la veille sanitaire.
  -

LES EQUIPES DE TERRAIN

- **16 médecins** pour l'ensemble des écoles et établissements du 2nd degré, publics et privés,
- **71 infirmier(ère)s** pour l'ensemble des écoles et établissements du 2nd degré publics
- **24 assistant(e)s de service social et 2 conseiller(e)s techniques** pour l'ensemble des établissements du 2nd degré publics dans lesquels ils assurent des permanences,
  - Participent à la mise en œuvre de la politique de santé publique nationale et régionale ;
  - Aident à la scolarisation des élèves à besoins particuliers ;
  - Luttent contre l'échec scolaire, facteur d'exclusion sociale ;
  - Contribuent à la lutte contre la grande pauvreté ;
  - Participent à la protection de l'enfance ;
  - Luttent contre le harcèlement entre élèves ;
  - Agissent en cas de maladies transmissibles ;
  - Participent aux cellules d'écoute et de soutien.

La mise en œuvre des missions se décline selon les compétences de chacun :

- Soins infirmiers, consultations infirmières et accompagnement des élèves à la demande
- Réalisation de visites médicales, dépistages infirmiers et suivis de l'état de santé des élèves à besoins particuliers ou malades
- Dépistage et diagnostic par les médecins, des troubles des apprentissages pouvant affecter la réussite des élèves
- Accompagnement de la scolarisation des élèves handicapés, en lien avec la Maison de l'Autonomie (MDA)
- Accompagnement social et accès aux droits des élèves et des familles
- Évaluations en matière de protection de l'enfance
- Actions collectives de prévention dans le cadre du parcours éducatif de santé, des projets d'établissement et des comités d'éducation à la santé et citoyenneté (CESC).
- Actions collectives de prévention et prises en charge individuelles dans le cadre de la lutte contre le harcèlement.
- Participation à la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

Lorsqu'une cellule de soutien est déclenchée, les assistants de service social des personnels et le médecin de prévention peuvent venir en appui de l'ensemble des personnels.

Contacts:

Dr Iris MORY

DSDEN - 02 41 74 35 81

iris.mory@ac-nantes.fr

Laurence KERMORVANT

DSDEN – 02 41 74 35 70

Laurence.kermorvant@ac-nantes.fr

Odile LECHAT

DSDEN – 02 41 74 35 58

Odile.lechat@ac-nantes.fr

Secrétariat médico-social:

Caroline GUEDET

02.41.75.35.45

medecin-prevention49@ac-nantes.fr

LE SERVICE SOCIAL ET DE SANTE EN FAVEUR DES PERSONNELS

Médecin, assistantes sociales accompagnent tous les personnels confrontés à des problèmes de santé ou des difficultés d'ordre social. Ils constituent les personnes ressources de l'institution en ce qui concerne les personnels en matière de santé et social.

LE MEDECIN DU TRAVAIL :

- **Missions du médecin du travail :**
  - Le médecin de prévention a un rôle de conseil auprès de l'administration et des agents. Il intervient dans le domaine de la santé et du bien-être au travail des personnels de l'Éducation nationale ;
  - Le médecin de prévention **assure le suivi médical des personnels à leur demande**. Il accompagne le service de gestion des ressources humaines dans ses missions d'intégration des personnels handicapés ;
  - Il apporte une expertise **sur l'environnement professionnel** (accessibilité, hygiène, sécurité, aménagement, équipement matériel, etc.) avec les autres acteurs du domaine ;
  - Il contribue à la **définition et à la mise en œuvre de la politique de prévention de l'académie**. Le médecin de prévention participe aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ;
  - Il contribue à l'élaboration du **programme annuel de prévention**.

LES ASSISTANTES SOCIALES :

Laurence KERMORVANT – secteur Angers et l'est du département

Odile LECHAT – secteur Angers et l'ouest du département

- **Missions des assistantes sociales :**
  - Au cours de la vie professionnelle, chacun peut être confronté à des situations l'amenant à rechercher **conseils** et **soutien**. Le Service Social des Personnels, service spécialisé du travail, s'adresse à l'ensemble des personnels de l'Education Nationale ;
  - L'Assistante Sociale **accueille**, **écoute**, **informe et accompagne** la personne pour élaborer avec elle des réponses à ses préoccupations, qu'elles soient d'ordre professionnel, personnel ou familial. Il exerce un rôle de **médiation** entre les personnels et l'Institution. Il établit les relations nécessaires avec les services de l'Education Nationale, et les services extérieurs. Il reçoit, dans le respect du **secret professionnel** les personnels qui le souhaitent.

LES DOMAINES D'INTERVENTION :

- **Auprès des personnels** : prévention de la désinsertion professionnelle, santé, vie familiale et sociale, domaine économique (Commission Départementale d'Action Sociale), information ;
- **Auprès de l'institution** : participation à la mise en œuvre **de Gestion des Ressources Humaines**, collaboration au dispositif des postes adaptés des enseignants, participation à la politique d'Action Sociale Académique.

ANNEXES

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

Circonscriptions	Inspecteur(trice)	Secteur Collège
ANGERS CENTRE ET MAINE	BROTHIER Sophie	David d'Angers, Chevreul, Mermoz, Monnet
ANGERS EST	CERDA Dominique	Debussy, Lurçat, Montaigne
ANGERS NORD LOIRE	GILLARD Nadia	Claudel, Janequin, Rabelais, Renoir, Jean Zay
ANGERS OUEST ET SUD	FREMONT Annabelle	Janequin, Landreau, Mermoz, Rabelais, Vilar
BAUGE	BLUTEAU Yoann	Châteaucoin, Molière, Porte d'Anjou, Truffaut
CHALONNES SUR LOIRE – BORD LOIRE – LAYON	MERCIER Jean-Christophe	Anjou-Bretagne, Bastié, Monnet, Rabelais, Racine, St-Exupéry
CHOLET EST	CHAILLOU Nicolas	Colbert, Curie, les Fontaines, République
CHOLET ET SEVRES	FARDIN Marie-Noëlle	Clémenceau, Du Bellay, Trémolières
DOUE LA FONTAINE – AUBANCE - LOIRE ET THOUET	LENOBLE Odile	De l'Aubance, Calypso, Delessert, Eluard, Mendès-France, Millet
DURTAL TROIS RIVIERES	ARNOUX Cédric	Prévert, les Roches, Vallée du Loir
MONTREVAULT SUD LOIRE BOCAGE	GUEDON Florence	Anjou-Bretagne, Colbert, de l'Evre, Pompidou, le Pont de Moine
PONTS DE CE – SUD LOIRE VIGNOBLE	BARBARIT François	Les Fontaines, St-Exupéry, Vallée du Lys, Villon
SAUMUR	BRETON Franck	Balzac, Delessert, Mendès-France, Truffaut
SEGRE	LALOUX Christophe	Claudel, Cousteau, Gironde, Val d'Oudon
TRELAZE – LOIRE ET AUTHION	DESLANDES Catherine	Rostand, Vallée du Loir, La Venaiserie

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

		COMMUNE	ETABLISSEMENT	CHEF	CHEF ADJOINT
Bassin de formation – ANGERS - Est	Collèges	Angers	Collège Chevreul	MAHÉ Erwan	MONEGER Éric
		Angers	Collège David d'Angers	CARBONNIER Patrick	DAGUE-CORROENNE Nadège
		Angers	Collège Debussy	GAUTHIER Éric	HELBERT Maribel
		Angers	Collège Landreau	LE FLOCH Frédéric	BOUAOUNE Mama
		Angers	Collège Lurçat	GAUTIER Emmanuel	GILLET Emilie
		Angers	Collège Mermoz	WALME Thierry	PROVOST Xavier
		Angers	Collège Montaigne	LISCOET Nathalie	GOSSELIN Karine
		Angers	Collège Vilar	BOURIENNE Christelle	
		Beaufort	Collège Molière	GUERIN Christelle	DUCEUX Éric
		Brissac	Collège de l'Aubance	FICOT Sébastien	BERNARD Amaia
		Durtal	Collège Les Roches	LE BORGNE Anne	JANVIER Hélène
		Ponts de Cé	Collège Villon	ERNOULT Gilles	CINELLI Corinne
		St Barthélémy	Collège La Venaiserie	RABLOT Jean-Luc	HAMEL BROZA Sophie
		Seiches	Collège Vallée du Loir	LEPAROUX Pierre	ROBIN Manuel
		Thouarcé	Collège Les Fontaines	RIUTORT Nathalie	
		Trélazé	Collège Rostand	GUIO Vincent	HOGDAY Nelly
	Lycées	Angers	Lycée David d'Angers	CARBONNIER Patrick	CARBAJO Félix
		Angers	Lycée Chevrollier	GAGNAIRE Jérôme	SIBILAT Patrick VIEL François VETAULT Dominique
		Angers	Lycée du Bellay	LE PORS Dominique	GIRAULT Anne-Laure
		Angers	Lycée Mounier	GAUTIER Emmanuel	BLAIN Véronique
		Ponts de Cé	Lycée Bodin	NEYMANN Pierre-François	FERRE Vincent
	Lycées pro.	Angers	Lycée pro. Dunant	LANOES Stéphanie	
		Angers	Lycée pro. Veil	SOUFFACHE Axelle	BELLANGER Laurence
		Brain sur l'Authion	Lycée pro. Narcé	POUPLARD Jérôme	NEUVILLE Stéphanie
		Trélazé	Lycée pro. Ménard	NALEPA Sylvain	
EREA		Collège et lycée pro	Les Terres Rouges	QUINQUENEAU Nicolas	

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

		COMMUNE	ETABLISSEMENT	CHEF	CHEF ADJOINT
Bassin de formation - ANGERS -SEGRE	Collèges	Angers	Collège Rabelais	PETIT Marie-Neige	BACHINI Ivana
		Angers	Collège Monnet	COUTAND Nicolas	BLÉRIOT Hélène
		Angers	Collège Renoir	CERISIER Jerry	DOCTEUR Anne
		Chalonnes	Collège St Exupéry	FAUCHER Bruno	DESVEAUX Kathy
		Ingrandes	Collège Bastié	BOUSSIQUOT Marie-Dominique	
		St Georges s/Loire	Collège Racine	MUNOZ Philippe	LE JEUNE Christelle
		Montreuil Juigné	Collège Zay	CLOUET Martine	BLOT Matthieu
		Avrillé	Collège Janequin	GLOMOT Bénédicte	JANNIN Guillaume
		Segré	Collège Gironde	ROUSSEAU Jean-Yves	BULTEAU Anthony
		Châteauneuf/S	Collège Prévert	ENJALBERT François	PETIT Nolwenn
		Lion d'Angers	Collège V. d'Oudon	GATICA Frédérique	BORDAGE Yannick
		Louroux Béconnais	Collège Claudel	JANNIERE Jérôme	
		Pouancé	Collège Cousteau	CHESSE Ismaël	
	Lyc.	Angers	Lycée Jean Moulin	LOURTIS Michel	MARET Barbara
		Angers	Lycée Renoir	CERISIER Jerry	SOULARD Jean-Christophe
		Angers	Lycée Bergson	BEAUDET Fabrice	DURAND Laëtitia
		Segré	Lycée Blaise Pascal	LENOIR Jean	CANIZARES Anne
	Lyc. pro	Avrillé	Lycée pro. Victor	ALTCHENKO Igor	
		Segré	Lycée pro Blaise Pascal	LENOIR Jean	QUENIART Julien

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

		COMMUNE	ETABLISSEMENT	CHEF	CHEF ADJOINT
Bassin de formation - SAUMUR	Collèges	Saumur	Collège Yolande d'Anjou	REBOISSON Isabelle	
		Saumur	Collège Delessert	RAYMOND QUIRION Laurence	
		Saumur	Collège P. M. France	GAUGUET Véronique	
		Saumur	Collège Balzac	DEPUY Myriam	CLAIR Françoise
		Baugé	Collège Chateaucoin	COURTOIS Patricia	DECARY Anne
		Doué la Fontaine	Collège Millet	CONSTANTIN Lionel	BUTY Nadine
		Gennes	Collège Éluard	MIRANDE Rodolphe	VESSELA Grégory
		Longué	Collège Truffaut	POULAIN Guillaume	MASSON Serge
		Montreuil Bellay	Collège Calypso	REVEREAULT Sébastien	LEVALLOIS Marie
		Noyant	Collège Porte d'Anjou	MUNCH Stéphane	
	Lyc.	Saumur	Lycée Duplessis Mornay	DEBONNAIRE Pascal	BRAULT Vanessa
		Saumur	Lycée Sadi Carnot	MOREAU Cécile	DEME Jean-Marc
	Lyc. pro	Saumur	Lycée pro Bertin	MOREAU Cécile	GOURDON Nicolas
		Montreuil Bellay	Lycée LPA Pisani	LE ROY Claire	

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

		COMMUNE	ETABLISSEMENT	CHEF	CHEF ADJOINT
Bassin de formation - CHOLET	Collèges	Cholet	Collège Du Bellay	BOURGOIN Bruno	BOURDILLON Josette
		Cholet	Collège Clémenceau	GUÉCHI Séverine	BERGE Delphine
		Cholet	Collège Colbert	STARCK Emmanuel	
		Cholet	Collège République	GUEGUEN Xavier	LEFEVRE Nora
		Cholet	Collège Trémolières	SURZUR François-Régis	LE GALL Virginie
		Champtoceaux	Collège Pompidou	ELUERE Pierrick	PERE Jeanne
		Chemillé	Collège Curie	CAZAUBON Céline	
		Montfaucon-Montigné	Collège Pont de Moine	RIALLAND Christophe	
		Montrevault	Collège Èvre	DONVAL Anne	
		St Florent le Vieil	Collège Anjou Bretagne	ANGLADE Yan	
		Vihiers	Collège Vallée du Lys	CADY Arnaud	
	Lycées	Beaupreau	Lycée Julien Gracq	GUERINEAU Éric	MERCIER Manuel
		Cholet	Lycée Schuman	HANNE Patrice	ETHEVE David NOIROT Mathieu
		Cholet	Lycée Renaudeau	DOUAGLIN Hervé	CHIRON Alain
		Chemillé	Lycée Hyrôme	DOUAGLIN Hervé	PLANCHAIS-CUP Laure
	Lycées pro	Cholet	Lycée pro Renaudeau	DOUAGLIN Hervé	LEGARDINIER Stéphanie
		Chemillé	Lycée pro Hyrôme	DOUAGLIN Hervé	PLANCHAIS-CUP Laure

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

	COMMUNE	ETABLISSEMENT	CHEF	Direction SEGPA
SEGPA-Bassin ANGERS	Angers	Collège Debussy	GAUTHIER Éric	MAZE Cécile
	Angers	Collège Landreau	LE FLOCH Frédéric	DUMESGE Nathalie
	Angers	Collège Vilar	BOURIENNE Christelle	BRANDT-KASPER Maud
	Avrillé	Collège Janequin	GLOMOT Bénédicte	JOLLY Bertrand
	Trélazé	Collège Rostand	GUIO Vincent	VENANT Alain
	St Barthélémy	E.R.E.A	QUINQUENEAU Nicolas	
SEGPA-Bassin CHOLET	Cholet	Collège Du Bellay	BOURGOIN Bruno	RAIMBAULT Virginie
	Cholet	Collège Trémolières	SURZUR François-Régis	RICHARD Jean-Philippe
SEGPA-Bassin SAUMUR	Saumur	Collège Delessert	RAYMOND QUIRION Laurence	DURRANT Véronique
	Longué	Collège Truffaut	POULAIN Guillaume	BLONDY Murielle
	Montreuil Bellay	Collège Calypso	REVEREAULT Sébastien	RICHARD Karine
SEGPA-Bassin SEGRE	Segré	Collège Gironde	ROUSSEAU Jean-Yves	PAGEAU Olivier

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

Les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) de Maine et Loire

Site web: cio49.ac-nantes.fr

CIO d'Angers - Segré

- Adresse : 12, rue papiau de la Verrie – 49100 Angers
- Tél. : 02.41.66.84.42
- Courriel : cio.angers@ac-nantes.fr

Directrice : Cécile BROCHARD

CIO de Cholet

- Adresse : 41 avenue de l'Europe 49300 CHOLET (entrée boulevard Richelieu)
- Tél. : 02.41.46.02.66
- Courriel : cio.cholet@ac-nantes.fr

Directeur : Lionel MOISDON

CIO de Saumur

- Adresse : 3 rue Sévigné - 49400 SAUMUR
- Tél : 02 41 51 02 30
- Courriel : cio.saumur@ac-nantes.fr

Directrice : Stéphanie RAIMBAULT

L'Atelier Canopé

Site web: http://canope-maine-et-loire.esidoc.fr/

- Adresse : 32 rue du Landreau – 49070 BEAUCOUZE
- Tél : 02.52.35.05.30
- Courriel : atelier.canope49@ac-nantes.fr

L'Institut National Supérieur de Professorat et d'Éducation (INSPE)

Site web: http://inspe-site-angers.univ-nantes.fr/

- Adresse : ESPE de Maine-et-Loire 7 rue Dacier - 49035 ANGERS cedex 1
- Tel : 02 41 22 74 00

Directeur adjoint, Responsable du site d'Angers : Christophe DORE

ACADÉMIE DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Maine-et-Loire

Circonscriptions du 1er degré de Maine-et-Loire

Rentrée 2023

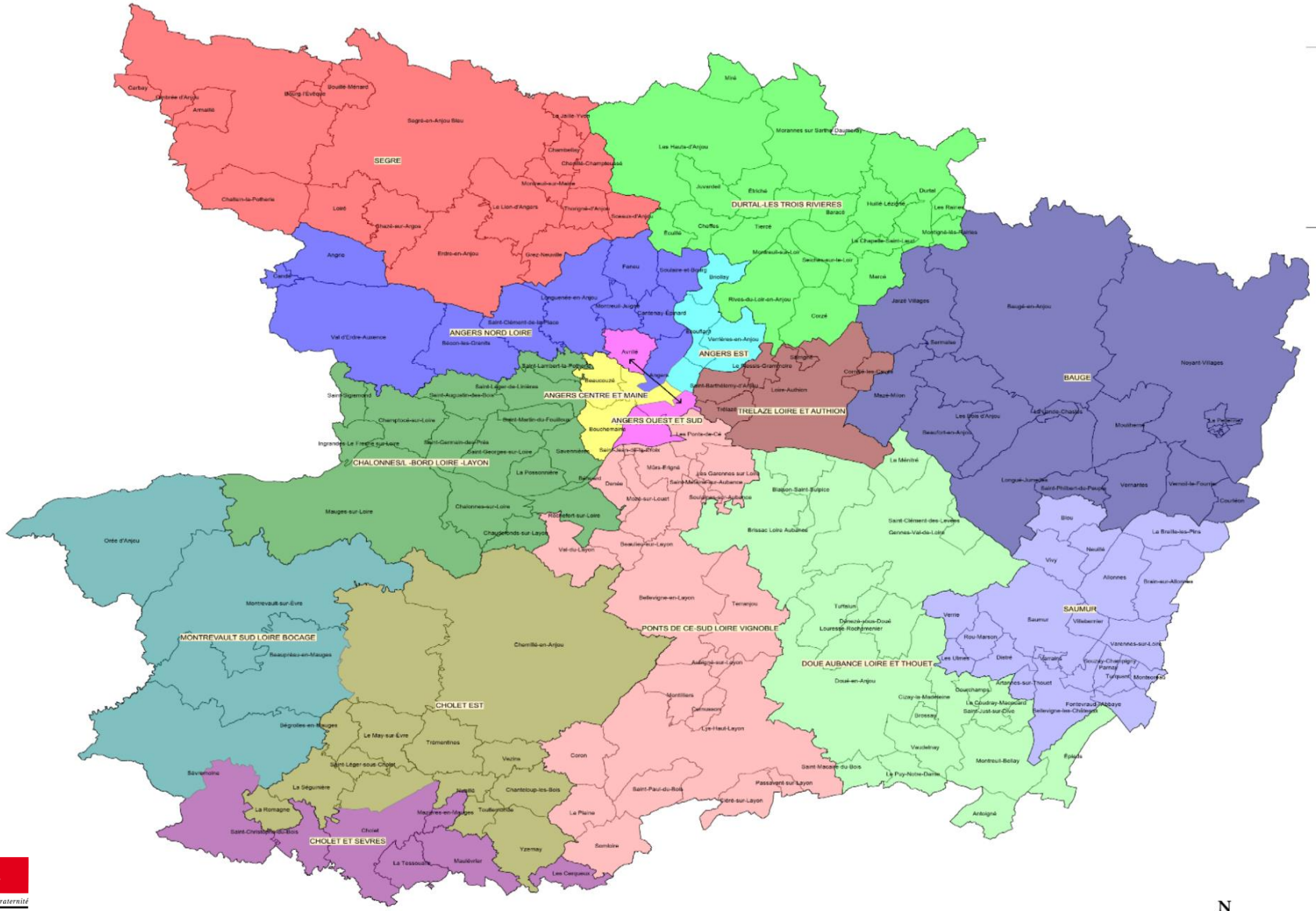

Circonscription
ANGERS CENTRE ET MAINE
ANGERS EST
ANGERS NORD LOIRE
ANGERS OUEST ET SUD
BAUGE
CHALONNES/L -BORD LOIRE -LAYON
CHOLET EST
CHOLET ET SEVRES
DOUE AUBANCE LOIRE ET THOUET
DURTAL-LES TROIS RIVIERES
MONTREVAULT SUD LOIRE BOCAGE
PONTS DE CE-SUD LOIRE VIGNOBLE
SAUMUR
SEGRE
TRELAZE LOIRE ET AUTHION

N

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Sources : D.S.D.E.N. de Maine-et-Loire/BDTOPO IGN - Paris - 2023

Mise à jour 11/07/2023

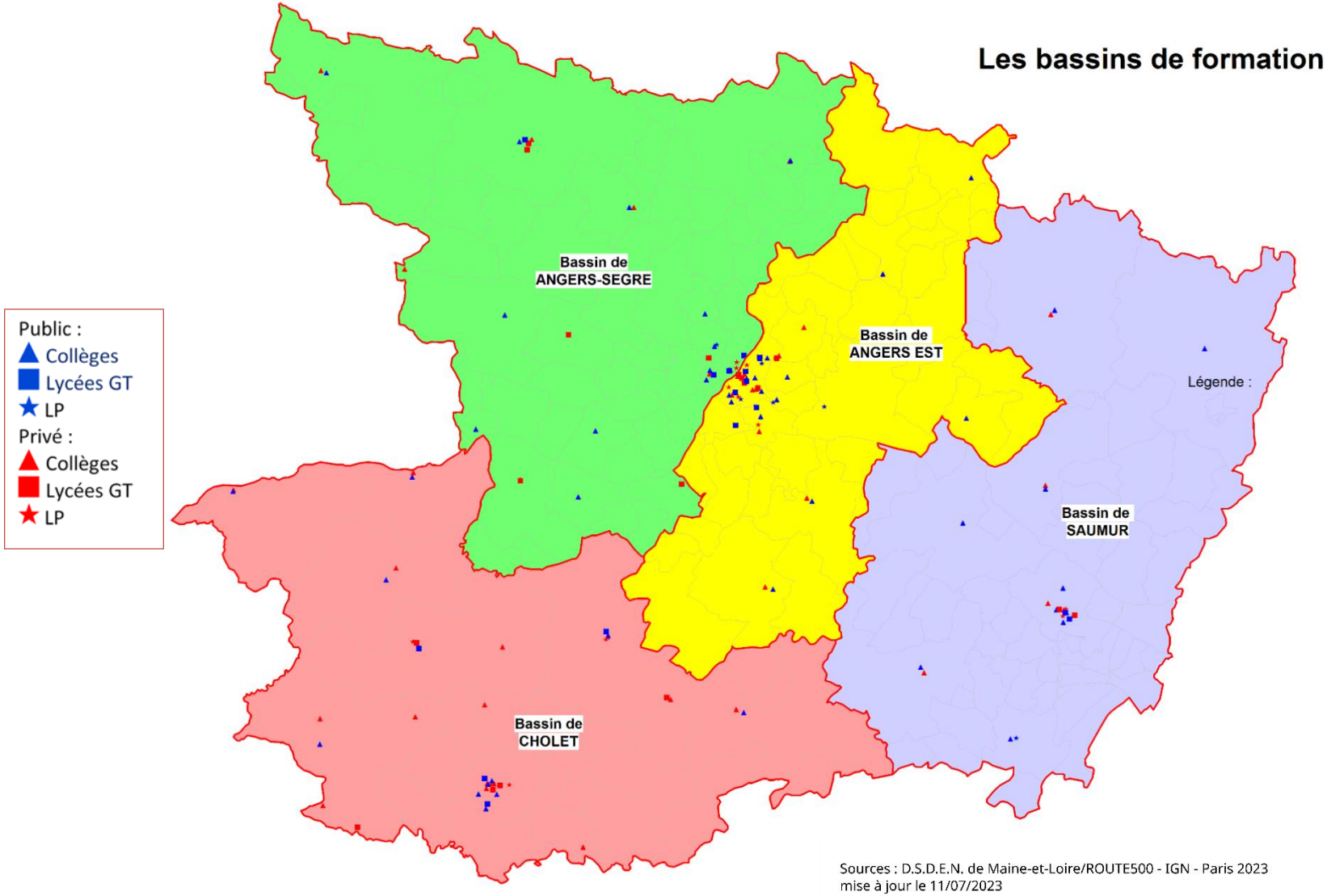
Les bassins de formation
Bassin de ANGERS-SEGRE
Bassin de ANGERS EST
Bassin de SAUMUR
Bassin de CHOLET
Public :
Collèges
Lycées GT
LP
Privé :
Collèges
Lycées GT
LP
Légende :
Sources : D.S.D.E.N. de Maine-et-Loire/ROUTE500 - IGN - Paris 2023
mise à jour le 11/07/2023

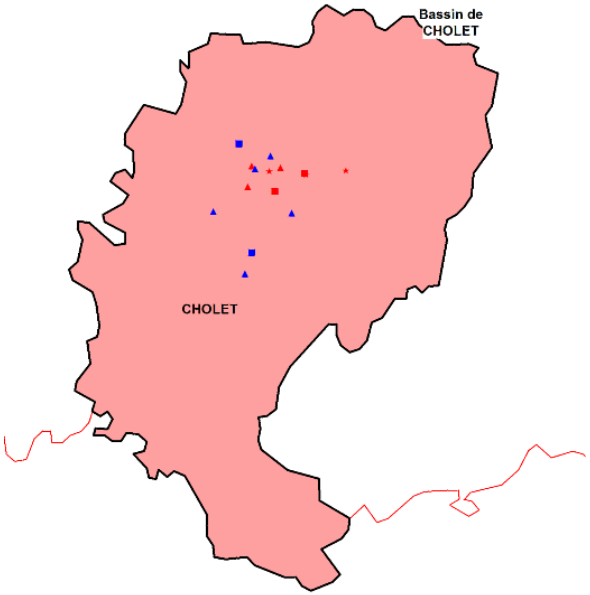

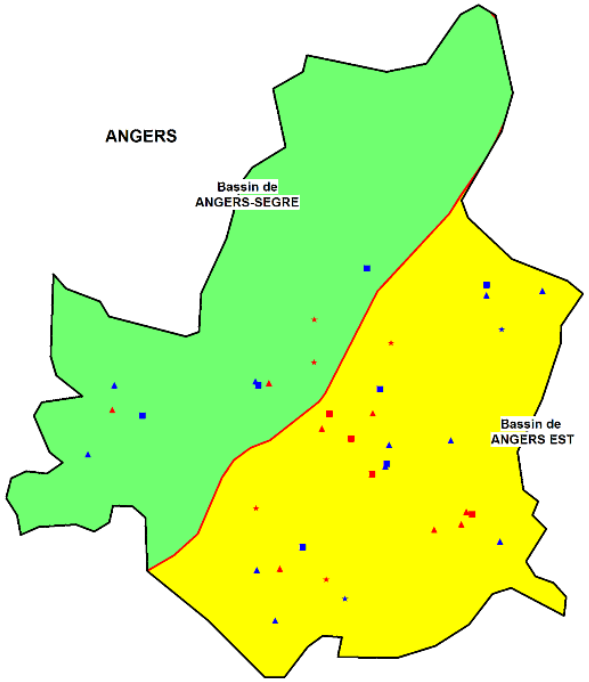

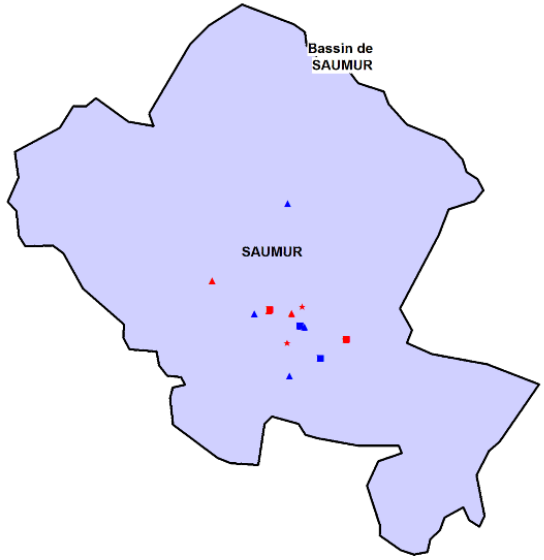

Plus d'informations sur les offres de formation sur :

- https://www.parcoursup.fr/
- http://annuaire-ec.ac-nantes.fr/
- http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Pays-de-la-Loire/Nantes

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

Les écoles, collèges et lycées disposant d'une ULIS

PUBLIC	Circonscription	Commune	Ecole
ULIS ECOLE TFC/ TSA	ACENTRE	ANGERS	PIERRE LOUIS LEBAS
		ANGERS	JOSEPH CUSSONNEAU
		BOUCHEMAINE	LE CHATEAU
		STE GEMMES SUR LOIRE	LES GRANDS JARDINS
	AEST	ANGERS	ISORET
		ANGERS	VICTOR HUGO (x2)
	ANORD	LE LOUROUX BECONNAIS	RENE GOSCINNY
		MONTREUIL JUIGNE	MARCEL PAGNOL
	AOUEST	ANGERS	MARCEL PAGNOL
		AVRILLE	JEAN PIAGET
	BAUGE	BAUGE	L'OISEAU LYRE
		LONGUE JUMELLES	RAYMOND RENARD
	CHALONNES	CHALONNES/LOIRE	MIXTE II JOUBERT
	CHOLEST	LE MAY SUR EVRE	JEAN MOULIN
	CHOLSEV	CHOLET	LES RICHARDIERES
		CHOLET	TURPAULT
		CHOLET	SAINT-EXUPERY
	DOUE	DOUE LA FONTAINE	ST EXUPERY
		GENNES	JULES VERNE
		MONTREUIL BELLAY	LA HERSE
	DURTAL	CHATEAUNEUF/SARTHE	MARCEL PAGNOL
		SEICHES SUR LE LOIR	ANDRE MOINE
	MONTREVAULT	BEAUPREAU	JULES FERRY
		ST MACAIRE EN MAUGES	VICTOR HUGO
		ST PIERRE MONTLIMART	LES SABLES D'OR
	PONTSCE	MURS ERIGNE	MARIE CURIE
		VIHIERS	CAMILLE CLAUDEL
	SAUMUR	SAUMUR	CHARLES PERRAULT
		SAUMUR	LES HAUTES VIGNES
	SEGRE	SEGRE	LES PIERRES BLEUES
	TRELAZE	TRELAZE	PAUL FORT
ULIS ECOLE	ANORD	ANGERS	NELSON MANDELA (x2)
ULIS ECOLE	ANORD	ANGERS	GREGOIRE BORDILLON

PRIVÉ	Circonscription	Commune	Ecole
ULIS ECOLE TFC/TSLA/ TSA	AEST	ANGERS	ST-ANTOINE
	ANORD	ANGERS	STE THERESE
	AOUEST	ANGERS	ST-AUGUSTIN
	CHOLEST	CHEMILLE	ST-PIERRE
	CHOLSEV	CHOLET	ST LOUIS LE BRELOQUET
	MONTREVAULT	BEAUPREAU	ST JEAN
	MONTREVAULT	ST PIERRE MONTLIMART	LA SOURCE
	SAUMUR	SAUMUR	SAINT-LOUIS
	SEGRE	SEGRE	ST-JOSEPH

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

Les écoles, collèges et lycées disposant d'une ULIS

PUBLIC	Commune	Etablissement scolaire
ULIS TFC/TSA	ANGERS	Collège Auguste et Jean Renoir
	ANGERS	Collège Chevreul
	ANGERS	Collège Debussy
	ANGERS	Collège Mermoz X2
	ANGERS	Collège Félix Landreau
	ANGERS	Collège Jean Vilar
	BAUGE	Collège Châteaucoin
	CHALONNES-SUR-LOIRE	Collège Saint-Exupéry
	CHEMILLE	Collège Pierre et Marie Curie
	CHOLET	Collège République
	CHOLET	Collège Clémenceau
	CHOLET	Collège Trémolières X2
	DOUE LA FONTAINE	Collège Lucien Millet
	LE LION D'ANGERS	Collège Val d'Oudon X2
	LES HAUTS D'ANJOU	Collège Jacques Prévert
	LES PONTS DE CE	Collège François Villon
	LONGUE-JUMELLES	Collège François Truffaut
	MONTREUIL-BELLAY	Collège Calypso
	MONTREUIL-JUIGNE	Collège Jean Zay
	MONTREVAULT	Collège de l'Evre
	ST BARTHELEMY D'ANJOU	Collège la Venaiserie
	SAUMUR	Collège Honoré de Balzac
	SAUMUR	Collège Mendès France
	SAUMUR	Collège Benjamin Delessert
	SEGRE	Collège Georges Gironde
	SEICHES SUR LE LOIR	Collège Vallée du Loir
	ST FLORENT LE VIEIL	Collège Anjou-Bretagne

PUBLIC	Commune	Etablissement scolaire
ULIS COLLEGE TFA	AVRILLE	Collège Clément Janequin
ULIS COLLEGE TFM	LES PONTS DE CE	Collège François Villon
DISPOSITIF COLLEGE TFV	ANGERS	Collège Jean Monnet
ULIS LP TFC/TSLA/ TSA	ANGERS	Lycée professionnel Simone Veil X2
	CHEMILLE	Lycée professionnel de l'Hyrôme
	CHOLET	Lycée Fernand Renaudeau
	SAUMUR	Lycée Sadi Carnot – Jean Bertin
	AVRILLE	Lycée Paul-Emile Victor

PRIVÉ	Commune	Etablissement scolaire
ULIS COLLEGE TFC/TSLA/TSA	ANGERS	Collège Saint-Charles X2
	ANGERS	Collège Sainte Cécile
	ANGERS	Collège Saint-Augustin
	BEAUPREAU	Collège Charles de Foucauld
	CHEMILLE	Collège Saint-Joseph
	CHOLET	Collège Jeanne d'Arc
	LA POMMERAYE	Collège Saint-Joseph
	LE LION D'ANGERS	Collège Francois d'Assise
	SAINT SYLVAIN D'ANJOU	Collège Saint-Aubin le Salle
	SAUMUR	Collège Sainte-Anne
ULIS LYCEE TFC/TSLA/TSA	ANGERS	Lycée professionnel Wresinski
	BEAUPREAU	Lycée professionnel Le Pinier Neuf
	SAUMUR	Lycée professionnel Les Ardilliers

La Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) désigne l'établissement d'accueil de l'élève à besoins particuliers, contact sur le site :

http://www.mda.maine-et-loire.fr/

Lors des Conférences Nationales du Handicap (CNH) en décembre 2014 puis en mai 2016, une série de mesures a été annoncée en faveur des élèves en situation de handicap et d'une école plus inclusive, dont la relocalisation d'unités d'enseignement (UE) en milieu ordinaire par transfert d'unités actuellement localisées dans les établissements et services médico-sociaux.

Dans le département de Maine-et-Loire, des unités d'enseignement sont installées, pour tout ou partie, dans des établissements scolaires (école, collège, lycée).

Les établissements et services sociaux, médico-sociaux ou de santé avec unité d'enseignement	
IME (Institut médico-éducatif)	49100 ANGERS Montéclair* 49000 ANGERS Charlotte Blouin*
SEES (Section d'éducation et d'enseignement spécialisé)	49000 ANGERS La Chalouère 49427 BAGNEUX/SAUMUR Chantemerle* 49150 BAUGE Champfleury* 49140 BAUNE Château de Briançon* 49080 BOUCHEMAINE Le Graçalou* 49325 CHOLET La Rivière 49500 SEGRE Clairval 49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU La Bélière* 49480 ST SYLVAIN D'ANJOU Château de Briançon*
SIPFP (Section d'initiation et de première formation professionnelle)	49100 ANGERS Monplaisir 49250 BEAUFORT EN VALLEE Les Sables 49300 CHOLET Bordage Fontaine 49137 LES PONTS DE CE Europe 49540 MARTIGNE BRIAND Perray-Jouannet 49500 SEGRE Clairval 49426 St HILAIRE ST FLORENT/SAUMUR le Coteau
SEHA (Section pour enfants avec handicap associé)	49120 CHEMILLE La Monneraie 49390 VERNANTES La Vallée de l'Anjou*
SAETED (Service d'accueil pour enfants présentant des troubles envahissants du développement)	49000 ECOUFLANT Provins
UEMaternelle (Unité externalisée)	49000 ANGERS école maternelle Montesquieu* 49300 CHOLET école maternelle Les Turbaudières* 49400 SAUMUR école maternelle La Coccinelle
DITEP (Dispositif Instituts Thérapeutique, Educatif et Pédagogique)	49035 ANGERS Les Chesnaies* 49100 ANGERS Les Oliviers* 49300 CHOLET La Tremblaie 49400 SAUMUR Le Thouet 49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU Le Colombier
IEM (Institut d'éducation motrice)	49100 ANGERS Les Tournesols* 49800 TRELAZE La Guilberdière*
PEDO PSY	49300 CHOLET Hôpital de jour 49400 SAUMUR Hôpital de jour 49000 Angers Centre Roger Misès
CRRRF (Centre régional de rééducation et réadaptation fonctionnelle)	49100 ANGERS Les Capucins Réadaptation Spécialisée et Soins de Longue Durée
CHU	49100 ANGERS CHU
VSE (Village Saint-Exupéry)	49240 AVRILLÉ Village Saint Exupéry
DAHPE (Dispositif d'accueil et d'hébergement de protection de l'enfance)	49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU
UEAA (Unité élémentaire autisme)	49300 CHOLET école élémentaire Jules Verne 49000 ANGERS école élémentaire Jean Rostand

*Unité d'enseignement partiellement ou totalement implantée en milieu ordinaire

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

Sur l'année civile 2022 ce sont environ **425 687 visites** sur le site et environ **707 186 pages visitées.**

Dans le cadre de la modernisation des services numériques de l'État, la nouvelle version du site web de la DSDEN 49 a été mise en ligne le 20 Janvier 2022 et a été transféré sur la plateforme nationale.

Le site web de la DSDEN 49 est un outil institutionnel qui offre au grand public des espaces dédiés:

- annuaire des personnels ;
- présentation des services ;
- informations pratiques.

Le site web est une véritable passerelle d'accès qui permet aux personnels de l'Éducation Nationale du département d'accéder à leurs services numériques (gestion de carrière, messagerie électronique, outils de gestion).

Un espace dédié met à disposition des ressources pédagogiques, ainsi que les programmes et textes de référence, des ressources bibliographiques et sitographiques, et ce, dans toutes les missions départementales.

Régulièrement mise à jour, dynamique, la page d'accueil du site web présente les événements culturels et diverses manifestations se déroulant dans le Maine-et-Loire, en partenariat avec l'Éducation nationale, et diffuse également des informations officielles.

Site Internet de la DSDEN de Maine-et-Loire : www.dsden49.ac-nantes.fr

Contacts :

Conseiller technique de service social responsable départemental

Ctas49@ac-nantes.fr

06.46.64.31.09

Secrétariat :

02.41.74.35.55

Coordonnateur départemental de sécurité

raphael.chaillou@ac-nantes.fr

Téléphone :

06.29.20.34.93

LES SIGNALEMENTS

Les signalements sont de natures différentes selon les faits rapportés :

- **Signalement pour information Préoccupante dit "IP"** (cf art 375 du code civil - protection de l'enfance) : enfance en danger, maltraitances, sévices (y compris d'ordre sexuel) …
  - **Procédure :** signalement au conseiller technique de service social de la DSDEN (M. ATTENCOURT) : ce.protectionenfanceda49@ac-nantes.fr
  - Formulaire IP (annexe 3) en ligne sur le site de la DSDEN : http://www.dsden49.ac-nantes.fr/espace-ecoles-etablissements/education-a-la-sante-et-a-la-citoyennete/protection-de-l-enfance/

Voir aussi Fiche 36 : *La protection de l'enfance*

- **Signalement pour toutes formes de violences scolaires non aggravées** (ex : injures, menaces légères, tags, dégradations légères…).
  - **Procédure** : signalement sur l'application « Faits établissements » disponible sur le site web académique : ETNA – application nationale ARENA – rubrique Enquête et pilotage.

- **Signalement pour délit ou crime dans le cadre scolaire** (cf art 40 du code de procédure pénale) : violences scolaires graves (ex : coups, blessures, menaces de mort, introduction d'objets dangereux, armes, dégradations importantes, drogue…).
  - **Procédure** : signalement au correspondant "sécurité école" (gendarmerie ou police) sur ce.signalementda49@ac-nantes.fr
  - **Formulaire** : cf fiche ci-jointe et http://www.ia49.ac-nantes.fr/ - Espace écoles-établissements - Prévention et lutte contre la violence en milieu scolaire - Fiche saisine urgente Police/Gendarmerie et Parquet (Annexe 1).

- **Signalement pour suspicion de radicalisation :**
  - **Procédure** : signalement des faits avec pièces justificatives sur : ce.radicalisationda49@ac-nantes.fr

Formulaire : tous supports (mails, rapports…). Après réception des pièces et vérifications, l'IAA-DAASEN adresse le signalement au cabinet

ACADÉMIE DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Maine-et-Loire

Annexe 1

SAISINE POLICE/GENDARMERIE ET PARQUET *(situations exceptionnelles)*

Destinataire : Parquet des mineurs **Tribunal Judiciaire d'Angers** @ : mineurs.pr.tj-angers@justice.fr Et copie DSDEN *(et DDEC pour les établissements privés)* @ : ce.cabinet49@ac-nantes.fr	**Gendarmerie** **Police** ***Contacts habituels de votre secteur***

DECLARANT
École ou établissement scolaire (nom): Adresse : Téléphone : Adresse électronique : **Directeur/Directrice/IEN/Chef d'établissement** Nom : Prénom : Téléphone joignable immédiatement : **Date de transmission :**

VICTIME(S) *dupliquer le cadre pour chaque victime*	
NOM : Date et lieu de naissance :	**Prénom :** Classe ou qualité (si pas élève) :
Adresse de résidence :	
Responsables légal 1 (si mineur) Nom : Prénom : Adresse : Tél :	Responsable légal 2 (si mineur) NOM : Prénom : Adresse : Tél :

AUTEUR(S) PRÉSUMÉ(S) *dupliquer le cadre pour chaque auteur présumé*	
NOM : Date et lieu de naissance :	**Prénom :** Classe ou qualité (si pas élève) :
Adresse de résidence :	
Responsables légal 1 (si mineur) Nom : Prénom : Adresse : Tél :	Responsable légal 2 (si mineur) NOM : Prénom : Adresse : Tél :

Nature des faits	
☐ Harcèlement ☐ Violence physique ☐ Violence sexuelle ☐ Menaces ☐ Propos homophobes/xénophobes/sexistes ☐ Mise en danger ☐ Dégradations ☐ Atteinte valeurs de la république/laïcité ☐ Radicalisation ☐ Autre (préciser) :	
☐ Isolé	☐ En réunion
La (les) personne(s) mise(s) en cause appartien(nen)t à l'établissement : ☐ OUI	☐ NON

RAPPEL DES FAITS **Date(s) de survenue si connue(s)**

Votre texte ici

SUITES IMMÉDIATES DONNÉES auprès de :	
☐ PARENTS	☐ PROCUREUR
☐ POMPIERS	☐ POLICE
☐ SAMU	☐ GENDARMERIE
☐ AUTRE (à préciser)	☐ *Transmission d'une Information Préoccupante en complément*

ACADÉMIE DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Maine-et-Loire

Annexe

NOM Prénom

FICHE DE RECUEIL D'INFORMATION PRÉOCCUPANTE

Identification de l'élève concerné

Nom : **Prénom :** Sexe : Masculin ☐* Féminin ☐ *

Autre *(préciser)* ……. ☐*

Né(e) le : A (lieu de naissance) :

Ecole ou établissement scolaire : Classe :

Lieu de résidence de l'enfant :

Responsable légal 1

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Responsable légal 2

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Exercice de l'autorité parentale :

Conjointe ☐* Père ☐* Mère ☐* Autre (préciser) ☐*

Référent éducatif (si accompagnement éducatif ou enfant confié)

Structure : Nom : Prénom :

Qualité :

Coordonnées :

Rédacteur de l'information préoccupante

École ou établissement scolaire :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

Nom : Prénom :

Qualité :

Date de transmission :

Rapport joint : Oui ☐* Non ☐* Certificat médical joint : Oui ☐* Non ☐*

*double clic et cocher case activée
Version 09-2023-CTSS-RD49

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOM Prénom

Objet de l'information préoccupante

Enoncé des faits observés et éléments significatifs sur l'environnement ou le cadre de vie de l'enfant :

Récit des faits décrits par l'enfant :

Information de la famille

Conformément à l'article L. 226-2-1 du CASF, les personnes qui mettent en œuvre la politique de protection de l'enfance ainsi que celles qui lui apportent leur concours (partenaires institutionnels, autorité judiciaire, services publics, établissements éducatifs publics et privés...) ont l'obligation, sauf intérêt contraire de l'enfant, d'informer préalablement, selon des modalités adaptées, le père, la mère, toute autre personne exerçant l'autorité parentale ou le tuteur de la transmission d'une information préoccupante.

Famille informée : Oui ☐* Non ☐* **Si Non, motif :**

Réaction/posture parentale à l'annonce des éléments constitutifs de la présente fiche et de sa transmission :

Suivis préconisés ou en cours (préciser) auprès de l'enfant et/ou de sa famille

Destinataire

Adresse électronique de transmission : **ce.protectionenfanceda49@ac-nantes.fr**

Copie pour information : IEN ☐* DASEN ☐* si urgence DDEC ☐*

Suites données (réservé à la DSDEN)

Vu et transmis le :

A ☐* Conseil Départemental
Service Enfance en Danger
Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes

☐* Justice
Procureur de la République

*double clic et cocher case activée
Version 09-2023-CTSS-RD49

DSDEN de Maine et Loire – Cité administrative – 15bis Rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex 1
Tél. : 02 41 74 35 35 – Courriel : ce.ia49@ac-nantes.fr
Site Internet : https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-du-maine-et-loire-121439

UNITÉS DE RATTACHEMENT	GRADES	NOMS	PRENOMS	UNITÉS ÉLÉMENTAIRES	COORDONNÉES TPH
BTA ANGERS	MDC	ABELARD	ALEXANDRE	BTA ANGERS	02 41 22 94 40
BTA BEAUFORT-EN-ANJOU	ADJ	LHERBETTE	SÉBASTIEN	BTA BEAUFORT-EN-ANJOU	02 41 79 17 17
BTA BEAUPREAU	GD	CROIX	CORENTIN	BTA BEAUPREAU	02 41 63 61 80
BTA SEVREMOINE	ADJ	THOMAS	LESLIE	BTA SEVREMOINE	02 41 55 11 17
COB BAUGÉ-EN-ANJOU	ADC	LE GUILLOUX	JÉRÔME	BP BAUGÉ-EN-ANJOU	02 41 89 10 17
COB BRISSAC-LOIRE-AUBANCE	ADC	GAULTIER	SÉBASTIEN	BP MURS-ERIGNE	02 41 44 88 88
COB CHALONNES	ADJ	DOISNEAU	DAMIEN	BP CHALONNES	02 41 78 00 22
COB CHEMILLE	GD	LEMARIE	MARIE-JULIE	BP CHEMILLE	02 41 30 63 17
COB DOUÉ-EN-ANJOU	GD	PERRET	JEAN-LOUP	BP TERRANJOU	02 41 59 42 09
COB DURTAL	GND	LAVAUD	LAETITIA	BP SEICHE SUR LE LOIR	02 41 76 20 08
COB LE LION D'ANGERS	ADJ	TESSON	ANNE-SOPHIE	BP LE LION D'ANGERS	02 41 95 30 13
COB LONGUE JUMELLES	ADJ	DALINO	EMMANUEL	BP LONGUE JUMELLES	02 41 52 10 31
COB MONTREUIL-BELLAY	ADC	LEGROS	FRANCK	COB MONTREUIL-BELLAY	02 41 83 98 10
COB MONTREVAULT SUR EVRE	ADJ	RICHET	AURELIE	BP OREE D'ANJOU	02 40 83 52 04
COB ST-GEORGES-SUR-LOIRE	GD	MOQUET	MATHIEU	BP ST-GEORGES-SUR-LOIRE	02 41 39 13 10
COB SEGRE EN ANJOU BLEU	MDC	CLEMENCEAU	CECILE	BP SEGRE EN ANJOU BLEU	02 41 92 10 26
COB TIERCE	GD	KASPRZAK	TIFFANI	BP LES HAUTS D'ANJOU	02 41 69 84 17
COB VERRIERES-EN-ANJOU	MDC	LERAY	VINCENT	BP LOIRE AUTHION	02 41 54 99 22